Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 68 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BONNIEC Carole , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUEGUINER Yannick , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROGARD Didier , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SAUVEE Julie , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NICOLAS Gildas, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2026 pour le Budget Principal de Lannion-Trégor Communauté, sur la base du rapport de présentation budgétaire transmis aux conseillers communautaires avec la présentation du présent conseil.

VU Le Code Général de Collectivités Territoriales ;

VU La délibération n°CC_2025_0232 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 décembre 2025, actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire intervenu à la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2025 ;

VU L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires Générales » en date du 06 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 74 pour)
(Par 1 abstention)

DECIDE DE :

APPROUVER Le BUDGET PRIMITIF 2026 du BUDGET PRINCIPAL M57 (TTC) dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de

94 777 000,00 €

- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de

31 955 000,00 €

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 02 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 02 FEV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Table des matières

PRÉAMBULE **3**

1 LE BUDGET PRINCIPAL **5**

1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 7
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement *8*
1.1.2 Les recettes de fonctionnement *21*
1.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 38
1.2.1 Les dépenses d'investissement *39*
1.2.2 Les recettes d'investissement *49*

2 PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES **55**

2.1 SÉCURITÉ (1) 56
2.1.1 INCENDIE ET SECOURS (12) *56*
2.2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE (2) 56
2.2.1 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (23) *56*
2.3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (3) 60
2.3.1 CULTURE (31) *60*
2.3.2 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES) (32) *66*
2.4 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (4) 67
2.5 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT (5) 67
2.5.1 SERVICES COMMUNS (50) *67*
2.5.2 HABITAT (LOGEMENT) (55) *68*
2.5.3 Actions en faveur de l'habitat social et de l'habitat privé *68*
2.6 ACTION ÉCONOMIQUE (6) 71
2.6.1 INTERVENTIONS ECONOMIQUES (sous fonction 61) *71*
2.6.2 ACTIONS SECTORIELLES (63) *72*
2.6.3 ACTIONS SECTORIELLES (63) *73*
2.6.4 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (64) *73*
2.7 ENVIRONNEMENT (7) 77
2.7.1 SERVICES COMMUNS (70) *77*
2.7.2 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE (72) *81*
2.7.3 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX (73) *82*
2.7.4 POLITIQUE DE L'AIR (74) *85*
2.7.5 POLITIQUE DE L'ENERGIE (75) *85*
2.8 TRANSPORTS (8) 87
2.8.1 VOIRIE (84) *88*
2.9 SERVICES GÉNÉRAUX (0) 89
2.9.1 ADMINISTRATION GENERALE (02) *89*

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Préambule

Éléments de contexte :

- Le présent rapport budgétaire s'attache à décrire et expliciter d'une part **le budget primitif principal 2026 de la collectivité « Lannion-Trégor Communauté », et d'autre part de fournir une vue agrégée des 11 budgets de la collectivité (le budget principal et ses 10 budgets annexes)**.

- Les comptes financiers uniques de l'exercice N-1 de ces 11 budgets sont arrêtés entre avril et juin de l'exercice N. Leurs résultats N-1, et les résultats cumulés reportables qui en découlent, ne sont par conséquent pas encore connus au moment de l'établissement des présents budgets primitifs en début d'exercice N. C'est pourquoi les évolutions en €uros et en taux sont calculées par rapport aux budgets primitifs (« initiaux ») antérieurs (de fait exempts de tous reports des exercices antérieurs pour les raisons décrites ci-dessus) d'une part, et par rapport aux comptes administratifs antérieurs **hors report des résultats cumulés antérieurs** (chapitres « 001 » en investissement et « 002 » en fonctionnement) d'autre part.

- Toutefois, les montants du « résultat de l'exercice » et des « résultats cumulés reportables » qui en découlent sont indiqués en lecture directe en bas des tableaux synthétiques « par section agrégée » et « par section détaillée au niveau chapitre », pour chaque exercice des CA antérieurs, pour chacun des 11 budgets de la collectivité.

- Les éléments de « santé financière » que sont

  - la capacité d'autofinancement brute
    (« CAF brute » générée par le fonctionnement de l'exercice considéré)
  - la capacité d'autofinancement nette
    (« CAF nette » = CAF brute – capitaux des emprunts en cours à rembourser sur l'exercice considéré)

  sont issus du strict calcul utilisé par le Service de Gestion Comptable de la DGFiP pour les comptes administratifs antérieurs.

  Ce même calcul, appliqué aux budgets primitifs, souffre cependant des biais suivants :

  - pour équilibrer les budgets, des « inscriptions d'équilibre » peuvent être ajoutées, en recette comme en dépense. Ces inscriptions n'ont pas forcément vocation à être réalisées
  - impactant l'équilibre des sections de manière relativement significative, les amortissements des immobilisations, inscrits aux budgets primitifs en dépense et en recette dans les chapitres 040 et 042, sont issus d'un calcul estimatif tenant compte de la méthode d'amortissement « au prorata temporis », mais dont la réalisation dépend entièrement de celle des dépenses et des subventions d'investissement réalisées lors de l'exercice antérieur (dont les éléments ne sont pas tous forcément connus au moment de la rédaction du présent rapport) et de celles à venir pour l'exercice des présent budgets primitifs

  De plus, ces éléments de « santé financière » des budgets ne sont pas définitifs puisqu'ils seront impactés par les modifications qui interviendront au fil des prochaines étapes

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives) au cours de l'exercice à venir.

Lecture des graphiques « en barres » où cohabitent les données de dépenses et de recettes par exercice :

- Les **dépenses prévisionnelles** (BP initial) sont représentées par des barres en orange clair
- Les **dépenses réalisées** (CA antérieurs) sont représentées par des barres en orange plus foncé
- Les **recettes prévisionnelles** (BP initial) sont représentées par des barres en vert clair
- Les **recettes réalisées** (CA antérieurs) sont représentées par des barres en vert plus foncé
- Tous les graphiques « en barres » se lisent en **K€**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1 LE BUDGET PRINCIPAL

budget : BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION (norme M57D)		réalisation 2023 hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	réalisation 2024 hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	Budget primitif initial 2025 hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	Budget total 2025 tous reports compris ↓	Budget primitif initial 2026 au 06/01/2026 09:28 hors report des résultats cumulés antérieurs ↓	Evolution BP initial 2026 ↓ BP initial 2025	
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	87 568 777,82 €	90 127 850,65 €	94 961 200,00 €	107 639 843,79 €	94 777 000,00 €	-184 200,00 €	-0,19%
	RECETTE	92 162 106,73 €	95 536 984,42 €	94 961 200,00 €	107 639 843,79 €	94 777 000,00 €	-184 200,00 €	-0,19%
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		4 593 328,91 €	5 409 133,57 €					
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR CUMULE EN FONCTIONNEMENT		9 143 447,32 €	9 269 904,88 €					
NOUVEAU RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT REPORTABLE ET/OU VIRABLE A L'INVESTISSEMENT		13 736 776,23 €	14 679 038,45 €					
INVESTISSEMENT	DEPENSE	34 087 630,60 €	33 412 936,19 €	36 381 300,00 €	49 934 701,46 €	31 955 000,00 €	-4 426 300,00 €	-12,17%
	RECETTE	44 361 630,62 €	36 008 053,65 €	36 381 300,00 €	49 934 701,46 €	31 955 000,00 €	-4 426 300,00 €	-12,17%
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		10 274 000,02 €	2 595 117,46 €					
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR CUMULE EN INVESTISSEMENT		-8 241 759,45 €	2 032 240,57 €					
NOUVEAU RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT A REPORTER		2 032 240,57 €	4 627 358,03 €					
CAPACITE (+) OU INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT BRUTE GENEREE		7 248 934,68 €	8 339 079,29 €	4 347 900,00 €	16 594 143,79 €	5 058 000,00 €	+710 100,00 €	+16,33%
ANNUITE DE REMBOURSEMENT DES CAPITAUX EMPRUNTES DEVANT ETRE ASSUREE PAR LA CAF BRUTE		3 707 117,48 €	4 345 820,38 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	0,00 €	0,00%
CAPACITE (+) OU INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT NETTE APRES ANNUITE DE REMBOURSEMENT DES CAPITAUX EMPRUNTES		3 541 817,20 €	3 993 258,91 €	-402 100,00 €	11 844 143,79 €	308 000,00 €	+710 100,00 €	+176,60%

♦ EN FONCTIONNEMENT :

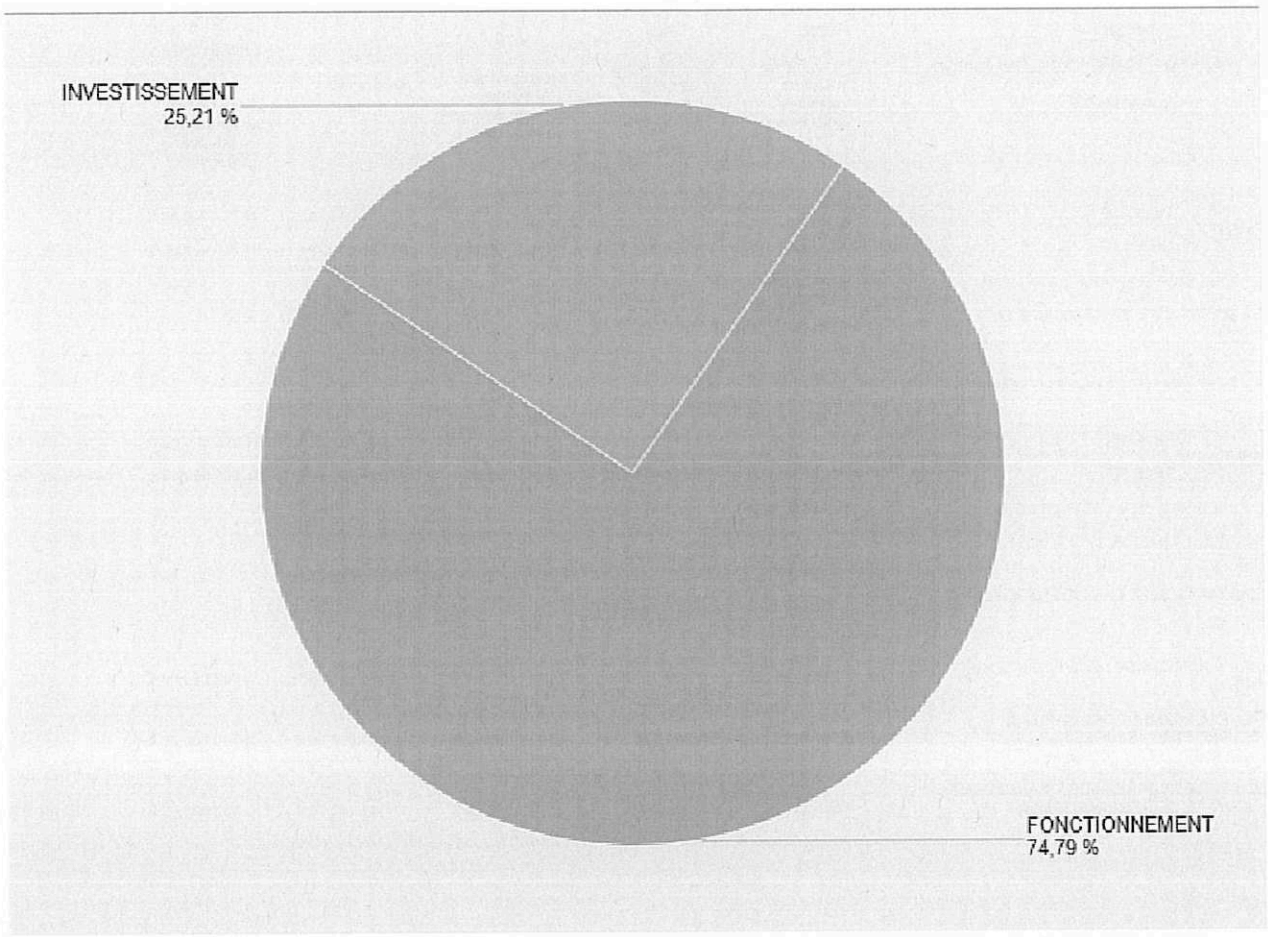
♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -184,20 K€, soit -0,19%

♦ EN INVESTISSEMENT :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -4,426 M€, soit -12,17%

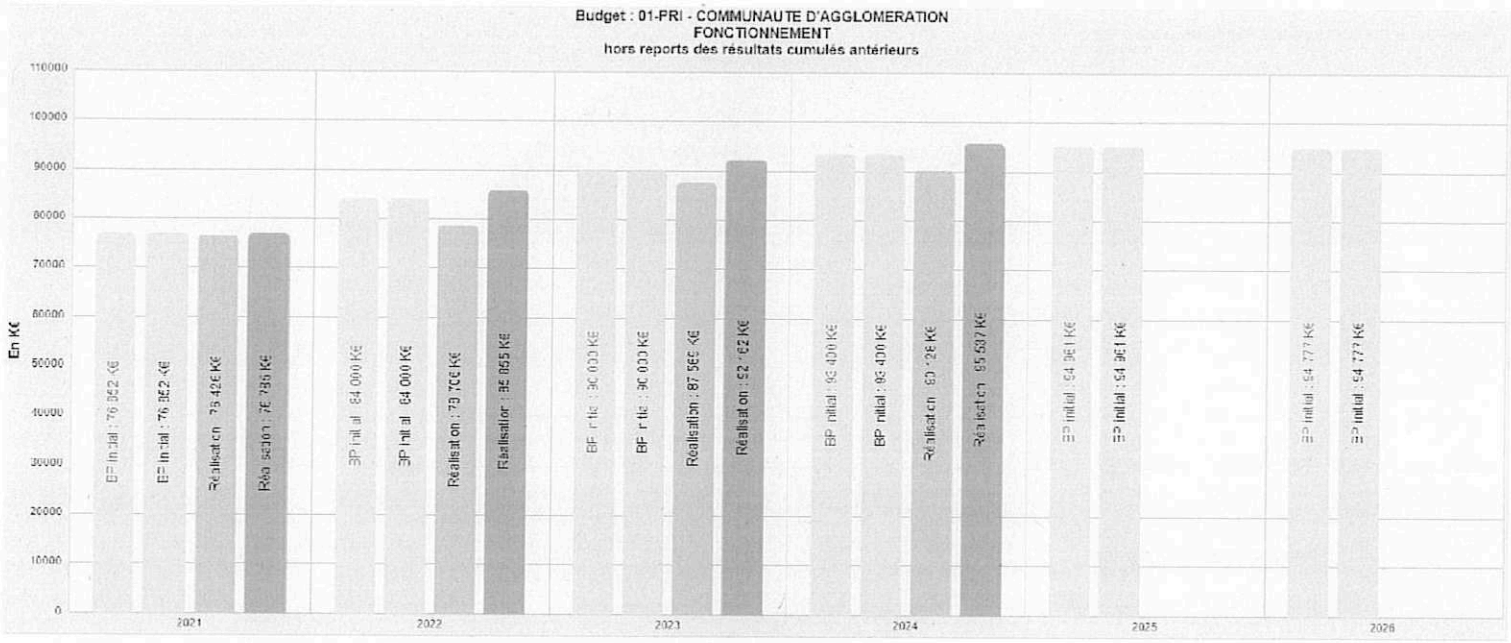
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

BUDGET PRINCIPAL – COMM.D'AGGLOMERATION
BP2026
Répartition Fonctionnement/ Investissement



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

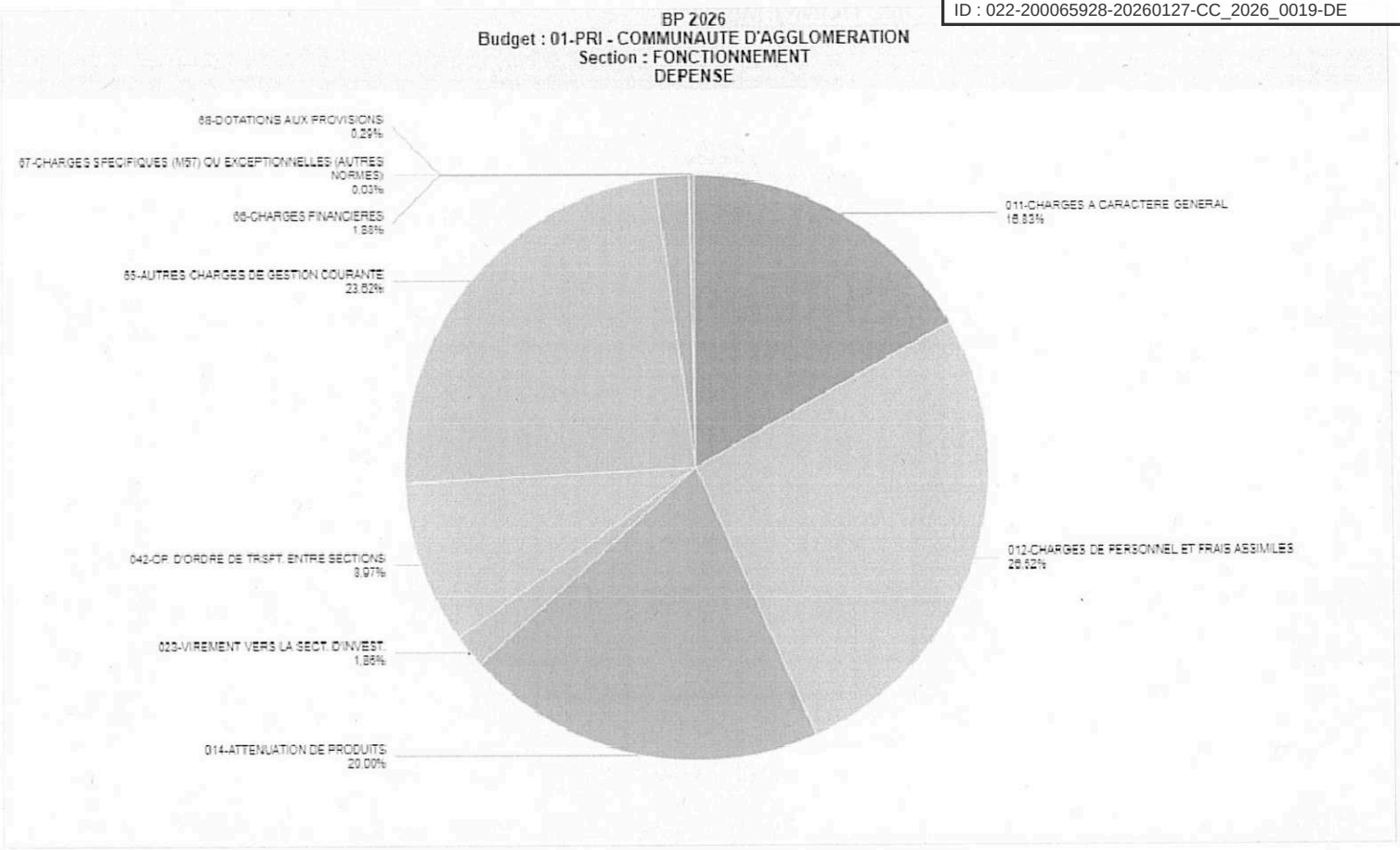


budget : BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION (norme M57)		Chapitre	réalisation 2025 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget primitif initial 2025 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget total 2025 tous reports compris	réalisation 2024 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget primitif initial 2025 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget total 2025 tous reports compris	Budget primitif initial 2026 au 17/12/2025 12:01 hors report des resultats cumulés antérieurs	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 574 570,52 €	16 765 800,00 €	17 074 600,00 €	14 120 134,75 €	15 078 400,00 €	16 791 400,00 €	15 947 300,00 €	+67 000,00 €	+0,43%
		012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 529 036,00 €	24 022 800,00 €	24 027 500,00 €	24 747 701,90 €	24 003 500,00 €	24 053 300,00 €	25 139 300,00 €	+285 500,00 €	+1,15%
		014-ATTENUATION DE PRODUITS	18 773 349,01 €	18 957 800,00 €	19 407 600,00 €	19 315 937,76 €	20 171 000,00 €	19 039 700,00 €	18 961 300,00 €	-1 210 000,00 €	-6,05%
		022-DEPENSES IMPREVUES EN FONCT	0,00 €								
		023-VIREMENT VERS LA SECT. D'INVEST	0,00 €	100 000,00 €	7 778 634,57 €	0,00 €	1 127 800,00 €	6 780 757,67 €	1 783 300,00 €	+655 500,00 €	+58,11%
		042-OP. D'ORDRE DE TRSFT ENTRE SECTIONS	7 843 017,72 €	8 361 700,00 €	8 526 400,00 €	7 966 425,45 €	8 656 000,00 €	8 653 300,00 €	8 500 300,00 €	-155 700,00 €	-1,80%
		65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 451 136,28 €	22 054 200,00 €	22 554 200,00 €	21 811 735,39 €	21 922 500,00 €	22 538 900,00 €	22 389 300,00 €	+468 300,00 €	+2,05%
		66-CHARGES FINANCIERES	1 320 650,69 €	1 701 600,00 €	2 159 600,00 €	1 957 827,50 €	2 047 000,00 €	2 047 000,00 €	1 785 300,00 €	-262 300,00 €	-12,80%
		67-CHARGES SPECIFIQUES (M57) OU EXCEPTIONNELLES (AUTRES NORMES)	66 457,31 €	30 000,00 €	206 653,00 €	38 351,99 €	30 000,00 €	75 300,00 €	30 300,00 €	0,00 €	0,00%
		68-DOTATIONS AUX PROVISIONS	110 126,69 €	206 500,00 €	112 000,00 €	356 740,00 €	259 000,00 €	6 938 256,12 €	275 300,00 €	+21 300,00 €	+8,21%
		DEPENSE	87 568 777,52 €	93 400 000,00 €	103 646 184,57 €	90 127 850,55 €	94 961 200,00 €	107 639 843,79 €	94 777 300,00 €	-184 200,00 €	-0,19%
	RECETTE	002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			9 269 904,56 €			12 109 540,19 €			
		013-ATTENUATION DE CHARGES	255 070,57 €	141 700,00 €	141 700,00 €	243 055,72 €	200 000,00 €	200 300,00 €	200 300,00 €	0,00 €	0,00%
		042-OP. D'ORDRE DE TRSFT ENTRE SECTIONS	5 005 527,10 €	5 285 200,00 €	5 907 073,96 €	5 204 070,00 €	5 069 900,00 €	6 090 300,00 €	5 500 300,00 €	-590 300,00 €	-9,70%
		70-PRODUITS DES SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 097 139,78 €	6 084 800,00 €	6 360 500,00 €	6 359 537,39 €	7 155 000,00 €	7 693 765,00 €	7 744 300,00 €	+589 300,00 €	+8,24%
		731-FISCALITE LOCALE	36 770 572,51 €	39 160 300,00 €	39 150 300,00 €	40 678 704,35 €	41 183 000,00 €	40 539 735,00 €	41 135 000,00 €	-58 000,00 €	-0,14%
		73-IMPOTS ET TAXES PERCUES	23 382 254,04 €	24 244 000,00 €	23 912 000,00 €	23 228 123,95 €	23 250 000,00 €	23 020 300,00 €	23 200 300,00 €	-50 000,00 €	-0,25%
		74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	16 171 901,55 €	16 783 900,00 €	16 783 900,00 €	16 204 033,31 €	16 724 100,00 €	17 137 100,00 €	16 130 100,00 €	-583 800,00 €	-3,51%
		75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 060 645,58 €	949 400,00 €	949 400,00 €	1 184 107,11 €	935 000,00 €	935 000,00 €	833 300,00 €	+285 000,00 €	+148,66%
		76-PRODUITS FINANCIERS				25 482,50 €					
		77-PRODUITS SPECIFIQUES	553 827,68 €			429 671,57 €					
		78-REPRISES SUR PROVISIONS	4 136,68 €	1 500,00 €	39 500,00 €	78 008,96 €	5 000,00 €	5 300,00 €	29 300,00 €	+21 000,00 €	+420,00%
		RECETTE	92 162 136,73 €	93 400 000,00 €	103 646 184,57 €	95 538 934,42 €	94 961 200,00 €	107 639 843,79 €	94 777 300,00 €	-184 200,00 €	-0,19%
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT			4 593 358,91 €			5 409 133,57 €					
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR CUMULE EN FONCTIONNEMENT			9 143 447,32 €			9 269 904,56 €					
NOUVEAU RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT : REPORTABLE ET/OU VIRABLE A L'INVESTISSEMENT			13 736 776,23 €			14 679 038,13 €					

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à 94,78 M€.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

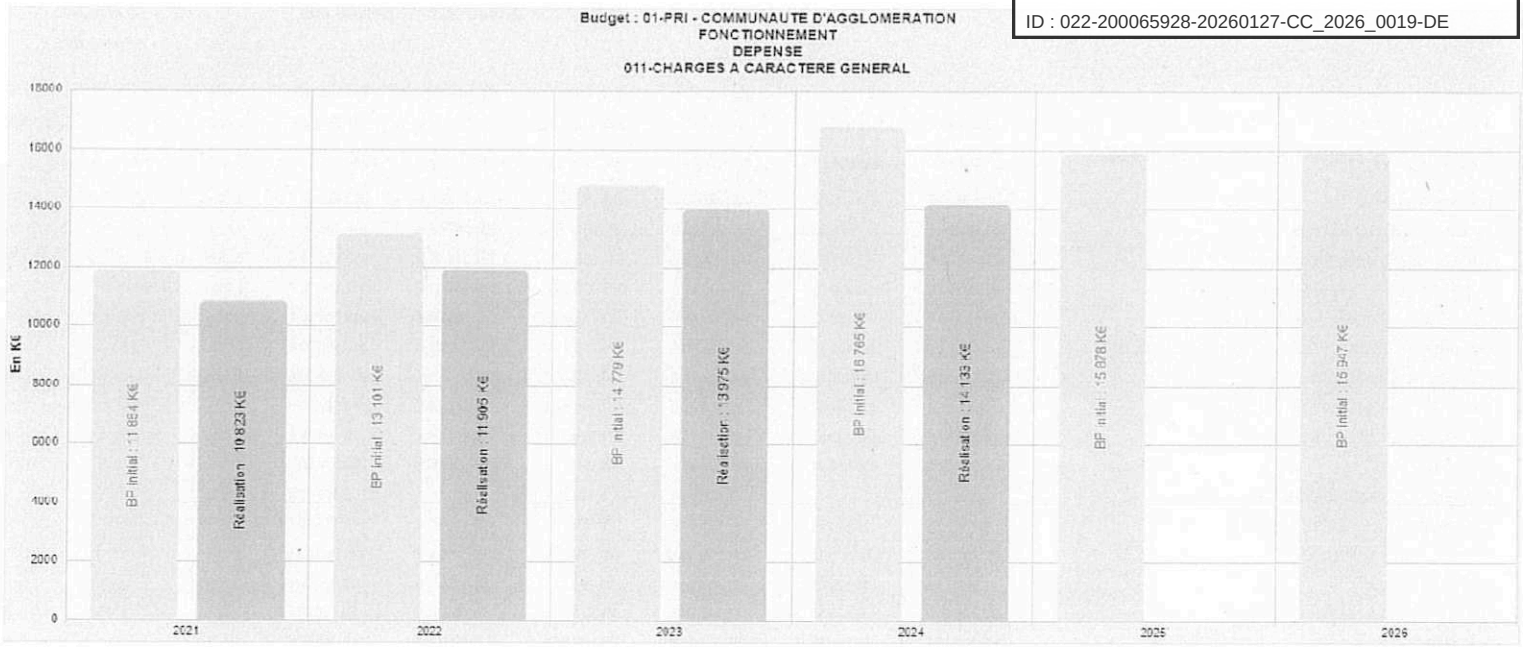


La plus forte progression en euros est, comme l'an passé, celle du chapitre «023-Virement à la section d'investissement » : + 622,2 K€ par rapport au BP 2025 (+54,68%), ce chapitre d'ordre budgétaire permet de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement. Ce chapitre est associé au chapitre 021 en recettes d'investissements, intitulé « Virement de la section de fonctionnement ». Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » progresse de + 456 K€ par rapport au BP 2025 (+2,08 %). Ce chapitre inclut les subventions de fonctionnement versées à des associations et à des organismes publics et les redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et droits similaires. Les charges de personnel au chapitre 012 sont en augmentation de +285 K€ (+1,15%) par rapport au BP 2025, comme l'an passé, on note une augmentation de la cotisation CNRACL ainsi qu'un nouveau Versement pour la Mobilité Régional et Rural (VMRR) afin de soutenir les initiatives régionales en matière de transports.

La plus forte diminution en euros est celle du chapitre « 014- Atténuations de produits » : -1,220 M€ (-6,05 %) par rapport au BP 2025. En 2025, il était prévu la mise en place d'un nouveau prélèvement intitulé « fonds de précaution » dont Lannion-Trégor Communauté devait être redevable à hauteur de 1,4 M€. LTC a été exonéré de ce versement pour 2025. Il ne sera pas non plus appliqué en 2026 pour LTC. Les charges financières sont également en diminution de -262 K€ (-12,08 %) par rapport au BP 2025.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les charges à caractère général



♦ AU CHAPITRE 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +68,60 K€, soit +0,43%

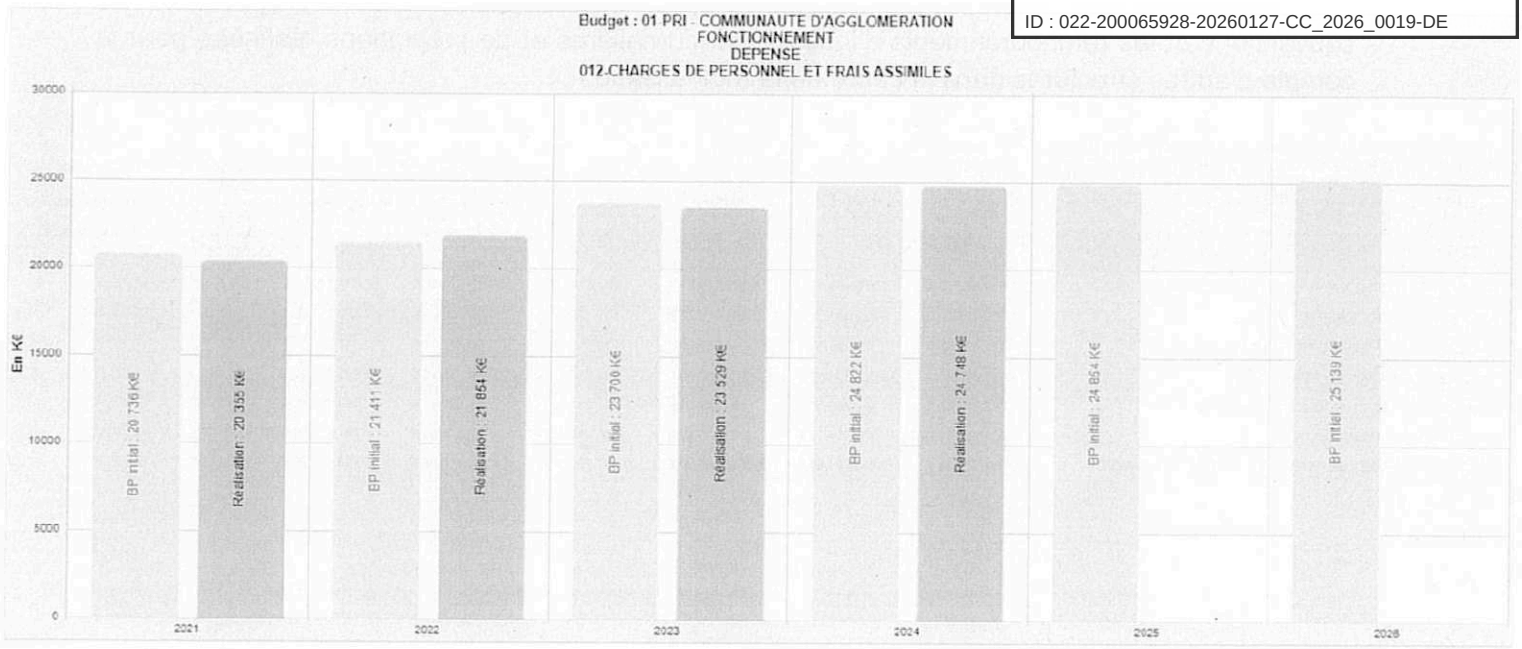
Le tableau suivant indique la répartition des dépenses du chapitre « 011-Charges à caractère général » par « groupe homogène de comptes » qui permettent de regrouper en historique les comptes impactés par le changement de normes (M14 à M57 au 01/01/2022), classés par ordre décroissant de l'écart en €uro entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026 :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Regroupement de natures du chapitre 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Evolution BP initial 2026 dans le chapitre	Evolution BP initial 2026 / BP initial 2025	
6287-REMBOURSEMENTS DE FRAIS	187 631,96 €	643 440,82 €	1 004 957,42 €	1 024 799,79 €	849 454,11 €	1 132 400,00 €	7,10%	+282 945,89 €	+33,31%
616-PRIMES D'ASSURANCE	156 049,41 €	147 987,40 €	156 514,98 €	205 822,06 €	220 500,00 €	351 830,00 €	2,21%	+131 330,00 €	+59,56%
623/625-PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES, RECEPTIONS	897 906,15 €	885 931,52 €	874 518,85 €	916 291,23 €	1 095 700,00 €	1 210 920,00 €	7,59%	+115 220,00 €	+10,52%
6156-MAINTENANCE	373 119,96 €	370 118,76 €	366 561,68 €	415 154,52 €	461 040,00 €	524 610,00 €	3,29%	+60 570,00 €	+13,05%
617-ETUDES ET RECHERCHES	553 452,76 €	217 084,30 €	523 036,98 €	307 661,15 €	663 569,00 €	714 990,00 €	4,48%	+51 421,00 €	+7,75%
6135-LOCATIONS MOBILIERES	127 546,30 €	183 527,51 €	279 232,19 €	310 889,17 €	137 314,00 €	180 600,00 €	1,13%	+43 286,00 €	+31,52%
63-IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	191 480,90 €	250 479,78 €	226 000,43 €	223 130,36 €	175 157,89 €	211 380,00 €	1,33%	+35 722,11 €	+20,28%
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	135 493,46 €	70 153,32 €	341 308,80 €	223 718,92 €	227 200,00 €	248 700,00 €	1,56%	+21 500,00 €	+9,46%
6155-ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	253 805,67 €	227 435,50 €	284 059,06 €	299 757,48 €	319 700,00 €	336 500,00 €	2,11%	+16 800,00 €	+5,25%
6262-TELECOMUNICATIONS	422 557,05 €	696 527,52 €	406 832,77 €	344 136,26 €	352 530,00 €	367 500,00 €	2,30%	+14 970,00 €	+4,25%
6261 AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER	108 947,69 €	108 754,39 €	97 159,21 €	132 494,47 €	148 350,00 €	159 500,00 €	1,00%	+11 150,00 €	+7,52%
6251/6-VOYAGES, DEPLACEMENTS, MISSIONS	34 958,93 €	42 802,56 €	48 514,35 €	71 328,81 €	62 600,00 €	72 500,00 €	0,45%	+9 900,00 €	+15,81%
606-CARBURANTS	678 099,02 €	916 864,91 €	850 497,98 €	800 998,37 €	867 900,00 €	876 900,00 €	5,50%	+9 000,00 €	+1,04%
6255-FRAIS DE DEMENAGEMENT			9 056,45 €	5 139,88 €		5 000,00 €	0,03%	+5 000,00 €	
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 273,31 €	10 838,80 €	18 578,01 €	20 650,50 €	15 000,00 €	19 150,00 €	0,12%	+4 150,00 €	+27,67%
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES	327 761,76 €	304 515,15 €	274 546,36 €	278 578,80 €	273 300,00 €	274 000,00 €	1,72%	+700,00 €	+0,26%
606-ALIMENTATION	7 983,23 €	10 870,83 €	13 958,74 €	12 793,53 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,09%	0,00 €	0,00%
606 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	87 705,65 €	66 578,65 €	71 600,24 €	66 871,23 €	58 650,00 €	58 650,00 €	0,37%	0,00 €	0,00%
614-CHARGES LOCATIVES	105 261,30 €	99 985,26 €	140 414,21 €	238 452,86 €	238 900,00 €	238 900,00 €	1,50%	0,00 €	0,00%
606-LIVRES, DISQUES, CASSETTES, (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATEQUES)	0,00 €	1 238,05 €	1 050,33 €	391,89 €	2 000,00 €	1 700,00 €	0,01%	-300,00 €	-15,00%
622-REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	272 811,20 €	210 734,33 €	156 014,70 €	150 137,16 €	202 100,00 €	200 500,00 €	1,26%	-1 600,00 €	-0,79%
618-SERV. EXT. DIVERS	286 821,14 €	262 690,78 €	264 593,41 €	258 573,26 €	401 300,00 €	394 190,00 €	2,47%	-7 110,00 €	-1,77%
624-TRANSPORTS DE PERSONNES ET DE BIENS	52 200,32 €	75 536,72 €	47 397,53 €	31 235,86 €	51 400,00 €	43 000,00 €	0,27%	-8 400,00 €	-16,34%
606-AUTRES FOURNITURES NON-STOCKEES	92 442,36 €	127 559,94 €	122 133,60 €	120 003,05 €	133 250,00 €	122 950,00 €	0,77%	-10 300,00 €	-7,73%
6283-PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	200 167,92 €	228 021,49 €	224 600,49 €	273 077,80 €	309 300,00 €	291 200,00 €	1,83%	-18 100,00 €	-5,85%
6152-ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	1 280 139,21 €	1 446 521,84 €	1 309 152,65 €	1 580 844,70 €	1 925 800,00 €	1 895 600,00 €	11,89%	-30 200,00 €	-1,57%
606-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	84 489,65 €	44 341,44 €	94 670,48 €	74 211,74 €	97 700,00 €	47 900,00 €	0,30%	-49 800,00 €	-50,97%
606-PRODUITS ET FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE TRAITEMENT, PETIT EQUIPEMENT, FOURNITURES D'ATELIER FOURNITURES DE VOIRIE ET RESEAUX	722 321,63 €	677 718,25 €	836 731,51 €	965 672,63 €	1 075 900,00 €	988 700,00 €	6,20%	-87 200,00 €	-8,10%
6288-AUTRES SERV EXT.	461 604,30 €	607 015,49 €	756 645,93 €	600 171,51 €	779 045,00 €	689 450,00 €	4,32%	-90 595,00 €	-11,59%
611-SOUS-TRAITANCE GENERALE ET PRESTATIONS DE SERVICES	1 539 296,75 €	1 512 553,02 €	2 006 758,59 €	2 294 734,77 €	2 607 340,00 €	2 493 700,00 €	15,64%	-113 640,00 €	-4,36%
606-FLUIDES, ENERGIES, CHAUFFAGE COMBUSTIBLES, ASSAINISSEMENT	1 120 994,15 €	1 455 275,84 €	2 165 324,55 €	1 883 610,83 €	2 106 600,00 €	1 778 580,00 €	11,16%	-328 020,00 €	-15,57%
TOTAL 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 823 096,20 €	11 904 504,17 €	13 974 578,52 €	14 133 134,75 €	15 878 400,00 €	15 947 000,00 €	100,00%	+68 600,00 €	+0,43%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

La masse salariale et les effectifs



♦ AU CHAPITRE 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENTDU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +285,50 K€, soit +1,15%

L'évolution des rémunérations des effectifs 2026 résulte notamment des éléments suivants :

Sur le Budget Principal uniquement :

<u>Effet report des décisions prises 2025 sur l'année 2026 :</u>

- Effet report des avancements d'échelons d'octobre à décembre 2025 : + 23 000 €
- Effet report d'ETP permanents supplémentaires sur la fin de l'année 2025 : + 120 000 €
- Impact des postes vacants sur une partie de 2025 et qui seront pourvus en 2026 : +656 000€
- Effet des postes / contrats non renouvelés dans le courant de l'année 2025 : - 400 000€

<u>Mesures exogènes 2026</u> : +361 800€

- Nouveaux avancements d'échelons 2026 : + 63 000 €
- Ajustement cotisation CNRACL de 3 points : + 277 600 €
- Versement Mobilité Régional et rural 0,15% : +21 200€

<u>Mesures endogènes 2026 à arbitrer</u> : 56 000 €

- 30 avancements de grade et PI 2026 à 10 points de moyenne : + 14 000 €
- Projet de recrutement 2026 : un poste de contrat de projet sur 18 mois aux déchets adossé à un financement intégral par le fonds vert : + 42 000 €

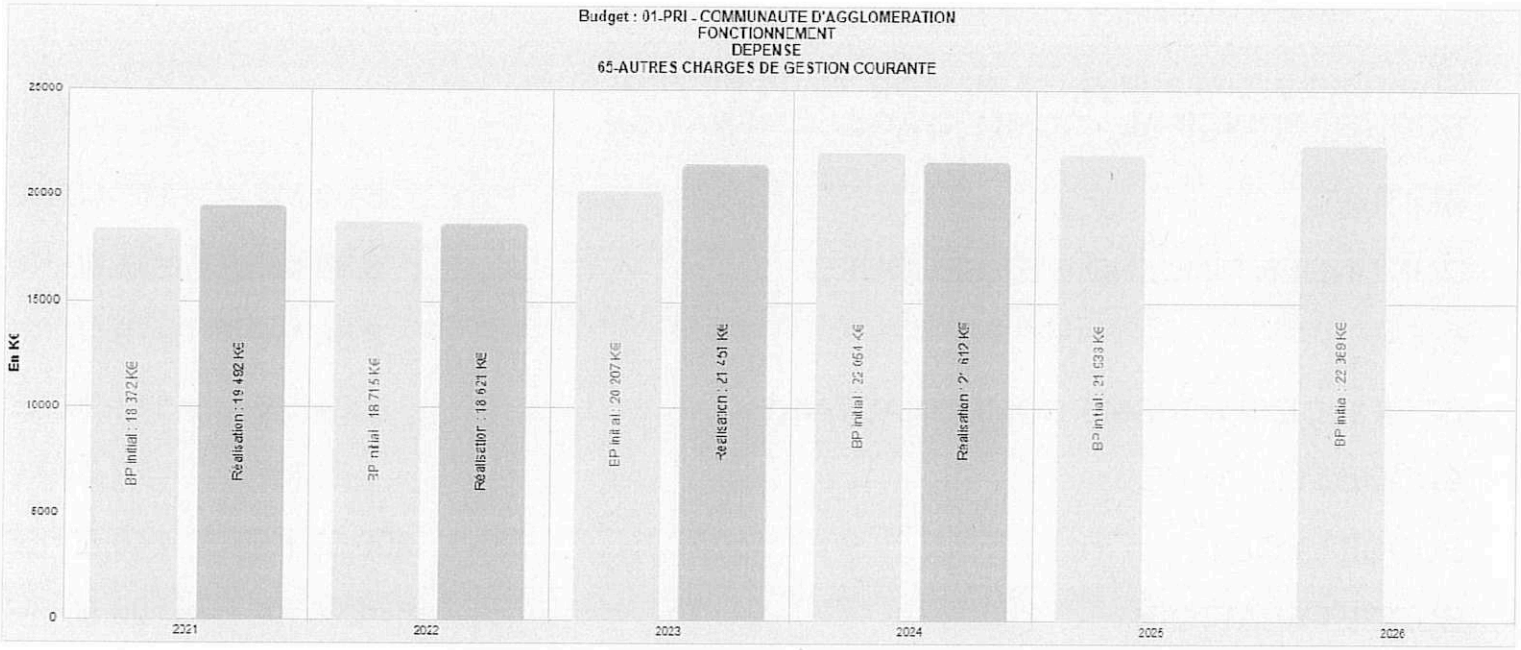
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

*A noter les remboursements entre budgets et organismes satellites (Mise à Disposition), les subventions et les remboursements d'indemnités journalières et de prestations réalisées pour le compte d'autres structures dans le cadre de la mutualisation :

Regroupement de natures du chapitre 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
645-CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	5 515 872,76 €	5 916 409,47 €	6 302 644,03 €	6 689 614,86 €	7 213 010,00 €	7 490 540,00 €	29,80%	+277 530,00 €	+3,85%
621-PERSONNEL EXTERIEUR	212 796,74 €	222 691,52 €	238 770,22 €	161 198,63 €	109 000,00 €	129 300,00 €	0,51%	+20 300,00 €	+18,62%
648-AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	20 652,58 €	25 096,76 €	44 279,66 €	18 550,75 €	30 732,00 €	42 500,00 €	0,17%	+11 768,00 €	+38,29%
641/2-REMUNERATION DU PERSONNEL	14 050 975,01 €	15 102 384,58 €	16 302 860,26 €	17 041 410,78 €	16 780 038,00 €	16 791 135,00 €	66,79%	+11 097,00 €	+0,07%
63-IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	398 883,00 €	423 845,00 €	468 288,00 €	490 832,00 €	489 620,00 €	498 025,00 €	1,98%	+8 405,00 €	+1,72%
647-AUTRES CHARGES SOCIALES	165 497,72 €	183 464,05 €	182 246,83 €	166 094,96 €	231 100,00 €	187 500,00 €	0,75%	-43 600,00 €	-18,87%
TOTAL 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	**20 354 677,81 €**	**21 853 891,38 €**	**23 529 089,30 €**	**24 747 701,98 €**	**24 853 500,00 €**	**25 139 000,00 €**	***100,00%***	*+285 500,00 €*	*+1,15%*

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les autres charges de gestion courantes, dont les subventions et contributions versées



♦ AU CHAPITRE 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DUBUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +456,50 K€, soit +2,08%

Les coûts liés aux Élus, les contributions obligatoires et les subventions de fonctionnement versées :

Regroupements des natures 653x 655x 657x par fonction		Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans les 3 sections de comptes	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
653-Elus : indemnités de fonction, cotisations, formations	0-SERVICES GENERAUX	556 313,72 €	555 645,31 €	532 395,56 €	580 063,11 €	563 600,00 €	561 000,00 €	2,79%	-2 600,00 €	-0,41%
653 Elus : indemnités de fonction, cotisations, formations		556 313,72 €	555 645,31 €	532 395,56 €	580 063,11 €	563 600,00 €	561 000,00 €	2,79%	-2 600,00 €	-0,41%
655-Contributions obligatoires	0-SERVICES GENERAUX	21 500,51 €	21 931,46 €	23 405,96 €	25 448,80 €	15 000,00 €	9 600,00 €	0,05%	-5 400,00 €	-36,00%
	1-SECURITE	2 896 948,07 €	2 903 186,97 €	3 035 721,28 €	3 149 927,07 €	3 300 000,00 €	3 343 000,00 €	15,77%	+43 000,00 €	+1,30%
	3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	110 000,00 €	110 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	0,54%	0,00 €	0,00%
	7-ENVIRONNEMENT	7 071 693,89 €	6 633 874,65 €	6 719 796,22 €	7 556 512,01 €	7 914 000,00 €	8 011 000,00 €	37,79%	+97 000,00 €	+1,23%
655 Contributions obligatoires		10 099 142,47 €	9 676 793,03 €	9 910 923,46 €	10 824 888,18 €	11 343 000,00 €	11 477 600,00 €	54,15%	+134 600,00 €	+1,19%
657-Subventions de fonctionnement versées	0-SERVICES GENERAUX	35 836,69 €	51 500,00 €	58 877,76 €	62 500,00 €	26 000,00 €	22 000,00 €	0,10%	-4 000,00 €	-18,22%
	2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	97 198,00 €	107 898,00 €	206 640,27 €	279 577,89 €	259 604,00 €	277 500,00 €	1,31%	-22 104,00 €	-7,38%
	3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	2 156 749,00 €	2 108 039,00 €	2 101 065,09 €	2 116 421,00 €	2 269 000,00 €	2 258 300,00 €	10,66%	-30 700,00 €	-1,35%
	4-PARTF ET ACTION SOCIALE	2 110 000,00 €	2 203 000,00 €	2 350 000,00 €	2 705 985,00 €	2 805 000,00 €	2 884 000,00 €	12,06%	+79 000,00 €	+2,82%
	5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	75 398,50 €	82 027,50 €	110 686,00 €	121 069,00 €	109 249,00 €	107 500,00 €	0,51%	-1 749,00 €	-1,60%
	6-ACTION ECONOMIQUE	2 539 728,10 €	2 765 792,25 €	2 731 745,17 €	3 091 575,21 €	3 136 700,00 €	3 216 000,00 €	15,17%	+79 300,00 €	+2,53%
	7-ENVIRONNEMENT	136 636,72 €	51 394,31 €	70 749,00 €	74 014,33 €	83 200,00 €	80 700,00 €	0,38%	-2 500,00 €	-3,00%
	8-TRANSPORTS	552 409,00 €	692 409,00 €	1 352 600,00 €	546 600,00 €	743 300,00 €	502 800,00 €	2,37%	-240 500,00 €	-32,40%
657-Subventions de fonctionnement versées		7 940 755,99 €	8 112 060,06 €	9 151 063,29 €	8 997 442,43 €	9 272 053,00 €	9 128 800,00 €	43,06%	-144 453,00 €	-1,56%
TOTAL regroupements des natures 653x 655x 657x		18 505 211,28 €	18 354 498,40 €	19 675 282,31 €	20 392 399,02 €	21 209 553,00 €	21 197 100,00 €	100,00%	-12 453,00 €	-0,06%

A noter que la subvention versée au budget Abattoir est à la nature 65821 et est en hausse de +186,8 K€ (+48,56%) par rapport au BP 2025.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les contributions et équilibres en fonctionnement du budget princi[illegible] budgets (annexes ou satellites) :

Contributions et équilibres au chap. 65 du BP 2026 du budget : BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION		Ecart avec BP 2025
SMITRED	8,00 M€	+100,00 K€
CONTINGENT INCENDIE ET SECOURS	3,34 M€	+43,00 K€
CIAS	2,68 M€	+79,00 K€
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	2,04 M€	+112,00 K€
BUDGET MUSIQUE	1,31 M€	-32,70 K€
BUDGET VOIRIE	200,00 K€	-240,80 K€
BUDGET ABATTOIR	571,50 K€	+186,80 K€
PARC DES EVENEMENTS - LE SKOPE	250,00 K€	-50,00 K€
SOUS-TOTAL DES MONTANTS CI-DESSUS	**18,40 M€**	**+197,30 K€**

La plus forte progression concerne la nature :

- 655xx « Contributions obligatoires » +134,6 K€ (+1,19%) par rapport au BP 2025 dont +100 K€ (+1,27 %) pour le versement au SMITRED et +43 K€ (+1,30 %) pour le versement au SDIS. Les contributions à VIGIPOL et à Mégalis diminuent respectivement de -3 K€ et de -5,4 K€.

Les subventions versées au 657xxx diminuent quant à elles de 1,56% soit -144,5 K€ par rapport au BP 2025.

Les indemnités aux élus sont en légère diminution de -2,6 K€ (-0,44 %) par rapport au BP 2025.

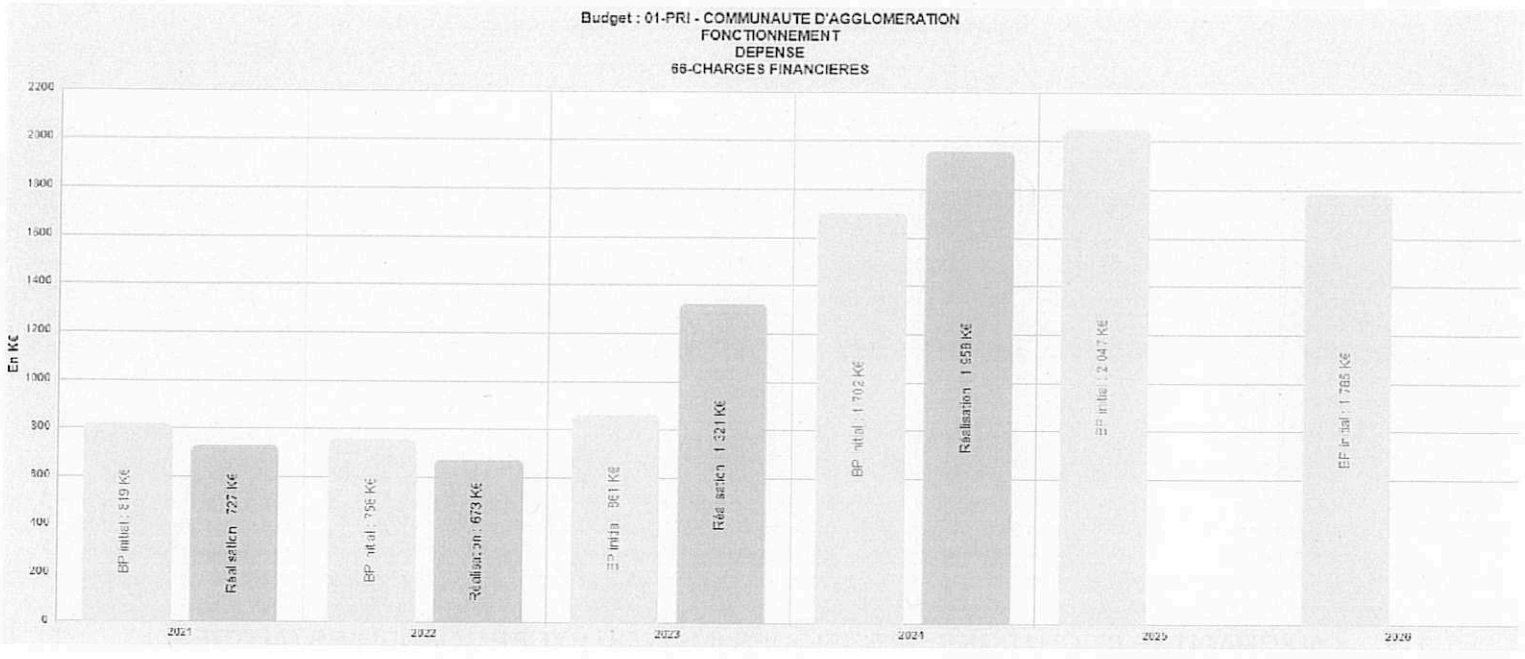
La contribution annuelle majeure versée par LTC reste celle à destination du SMITRED, à hauteur de 8 M€ pour 2026, soit un peu plus du tiers du total du chapitre. La 2ème plus importante contribution est pour le contingent incendie et secours à hauteur de plus de 3,34 M€.

Les subventions de fonctionnement du budget principal de LTC en faveur des budgets annexes et satellites correspondent au versement de subventions d'équilibre et/ou de reversement d'attributions de compensation.

Les autres dépenses du chapitre 65 concernent notamment la nature 658xxx regroupant les redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels pour un total de 496 K€, en augmentation de +282 K€ (+132.12%) par rapport au BP 2025. Cette hausse est liée au renouvellement des antivirus (50 K€), à la gestion de conformité et à l'analyse de vulnérabilité (réglementaire) (40K€), au mapping du réseau (30 K€) et aux outils de cyber sécurité (20 K€) et à des dépenses auparavant imputées en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les charges financières



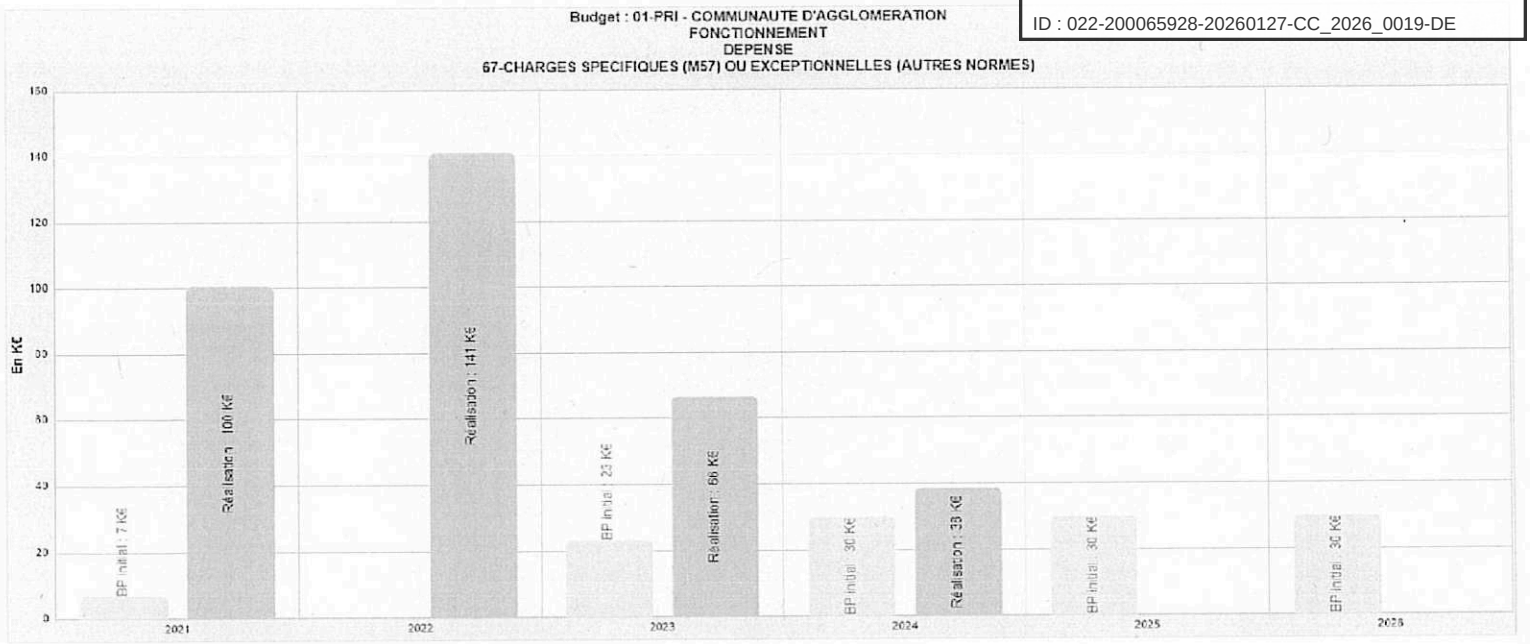
♦ AU CHAPITRE 66-CHARGES FINANCIERES EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -262,00 K€, soit -12,80%

Les charges financières liées aux emprunts en cours et à venir sont attendues en baisse par rapport au BP initial 2025 : -262 K€ (-12,80%). Une stabilité de la charge de la dette en 2026 est prévue. Le CRD (capital restant dû) au 31/12/2025 est de 74.868 M€, en légère baisse de 47 K€.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les charges spécifiques



♦ AU CHAPITRE 67-CHARGES SPECIFIQUES (M57) OU EXCEPTIONNELLES (AUTRES NORMES) EN DEPENSEDE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

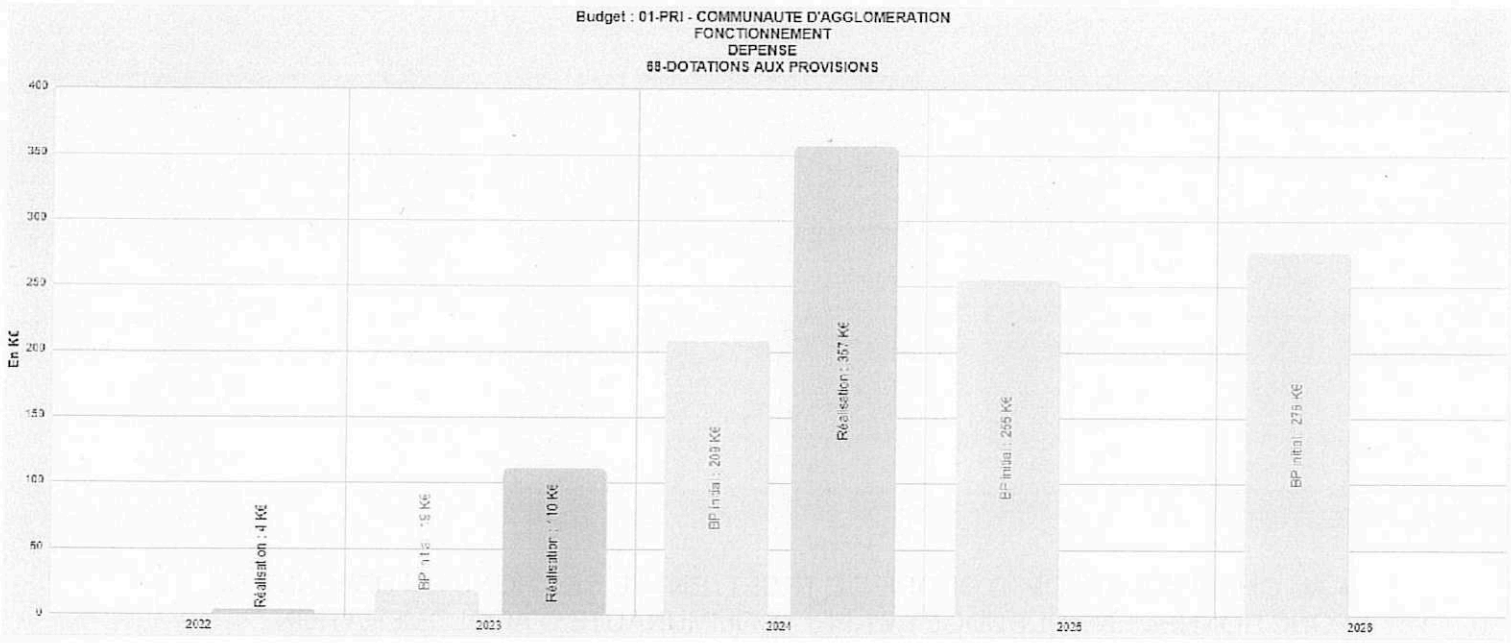
♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions n'évoluent pas.

Elles sont inscrites pour 30 K€ et ne concernent que la nature « 673-Titres annulés sur exercices antérieurs ».

N.B. : Toutes les autres natures habituellement prévues au BP pour ce chapitre jusqu'à l'exercice 2022 en M14 ont été retranscrites à partir de l'exercice 2023 au chapitre 65 en M57.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les dotations aux provisions – Chapitre « 68-Dotations aux provisions pour risques et charges, et dépréciation des actifs »



♦ AU CHAPITRE 68-DOTATIONS AUX PROVISIONS EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

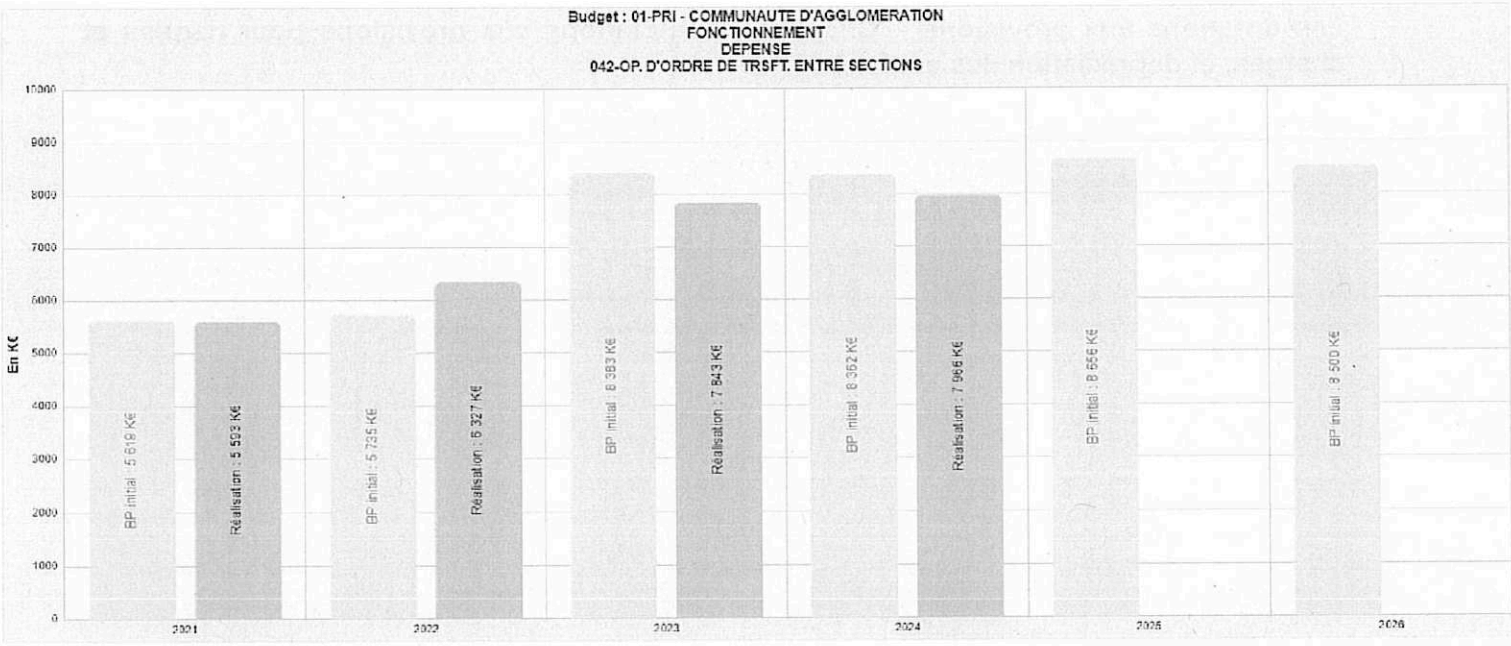
♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +21,00 K€, soit +8,24%

Avec le passage en norme M57, au 1er janvier 2023, des budgets précédemment en M14, le Service de Gestion Comptable communique dorénavant de façon systématique à la Direction des Finances de LTC la liste des titres de recettes non-soldés faisant l'objet de procédures de recouvrement particulières et considérés comme « créances douteuses ». Un taux (actuellement fixé à 15%) est appliqué au montant agrégé de ces créances douteuses pour déterminer la somme à provisionner annuellement. Parallèlement, la direction des affaires juridiques de LTC suit des contentieux et prévoit des montants à provisionner pour les frais de justice.

Au BP 2026, 250 K€ ont été inscrit pour la provision pour l'Etablissement Public Foncier. Le montant inscrit en provision pour les créances douteuses est de 26K€.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les opérations d'ordre de transfert entre sections



♦ AU CHAPITRE 042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DUBUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -156,00 K€, soit -1,80%

Regroupement de natures du chapitre 042 OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
658-AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		8 172,97 €		0,00 €					
67-CHARGES SPECIFIQUES (M57) OU EXCEPTIONNELLES (AUTRES NORMES)	60 201,48 €	141 208,11 €	535 718,39 €	416 751,24 €					
6811x-AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ACQUISES	5 532 228,57 €	6 177 398,70 €	7 307 299,33 €	7 549 675,21 €	8 656 000,00 €	8 500 000,00 €	100,00%	-156 000,00 €	-1,80%
TOTAL 042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	5 592 520,05 €	6 326 779,78 €	7 843 017,72 €	7 966 426,45 €	8 656 000,00 €	8 500 000,00 €	100,00%	-156 000,00 €	-1,80%

Au stade du budget primitif, ce chapitre « 042 », en dépenses de la nature 6811, comprend l'évaluation des montants des annuités d'amortissement des actifs immobilisés.

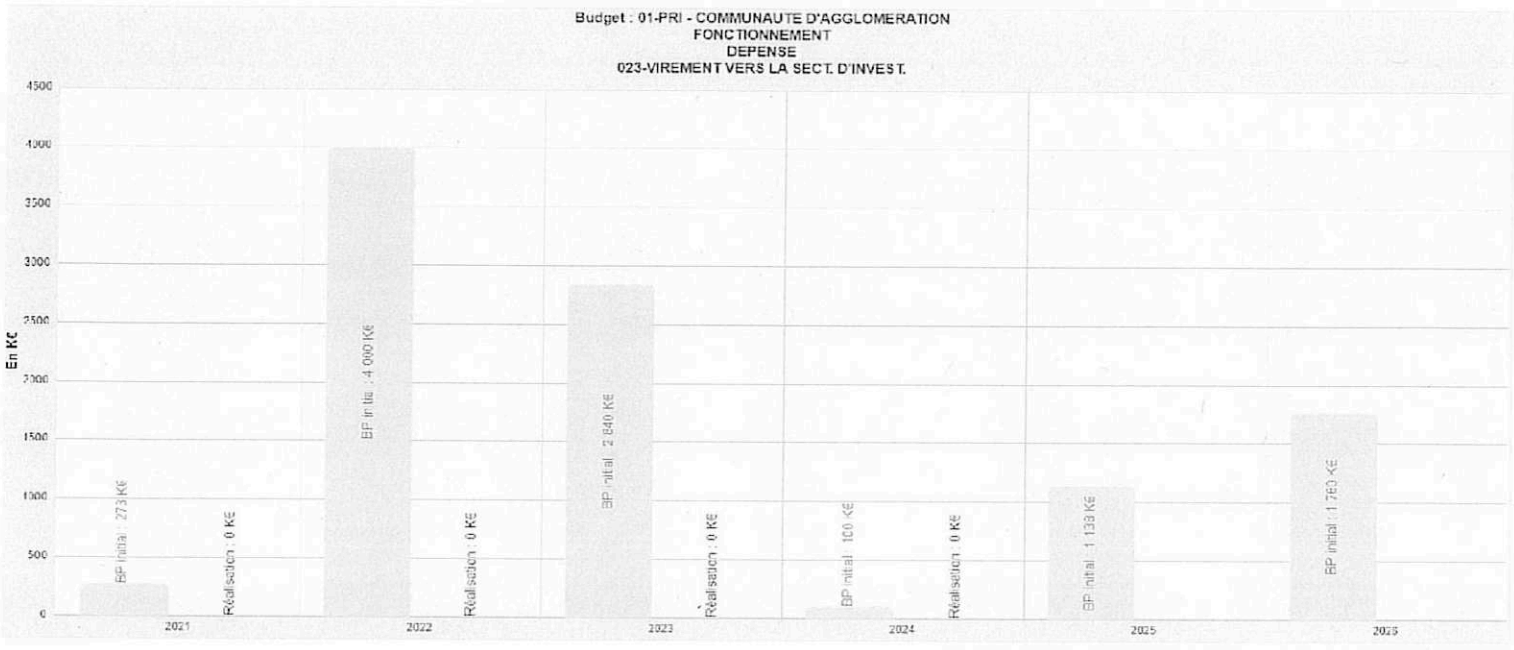
Pour le BP 2026, basée sur :

- d'une part, la programmation d'amortissement des actifs amortissables immobilisés acquis jusqu'à fin 2025, et une estimation pour les actifs figurant dans les comptes 23xxx (en cours de constitution) susceptibles d'être basculés sur les comptes définitifs (21xxx) avant la clôture 2024
- d'autre part, l'estimation de la première annuité d'amortissement au prorata temporis des biens inscrits au BP 2026 à acquérir et à mettre en service durant l'exercice, comme prévu par la norme M57

Cette estimation fera l'objet de révisions durant l'année, à l'occasion d'étapes budgétaires adoptées par délibération du Conseil Communautaire (BS et éventuelles DM), et sera corrigées au vu des acquisitions et mises en service 2026 effectivement réalisées, et des immobilisations basculées des natures 231x vers les natures 21x.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Virement du fonctionnement vers la section d'investissement



♦ AU CHAPITRE 023-VIREMENT VERS LA SECT. D'INVEST. EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

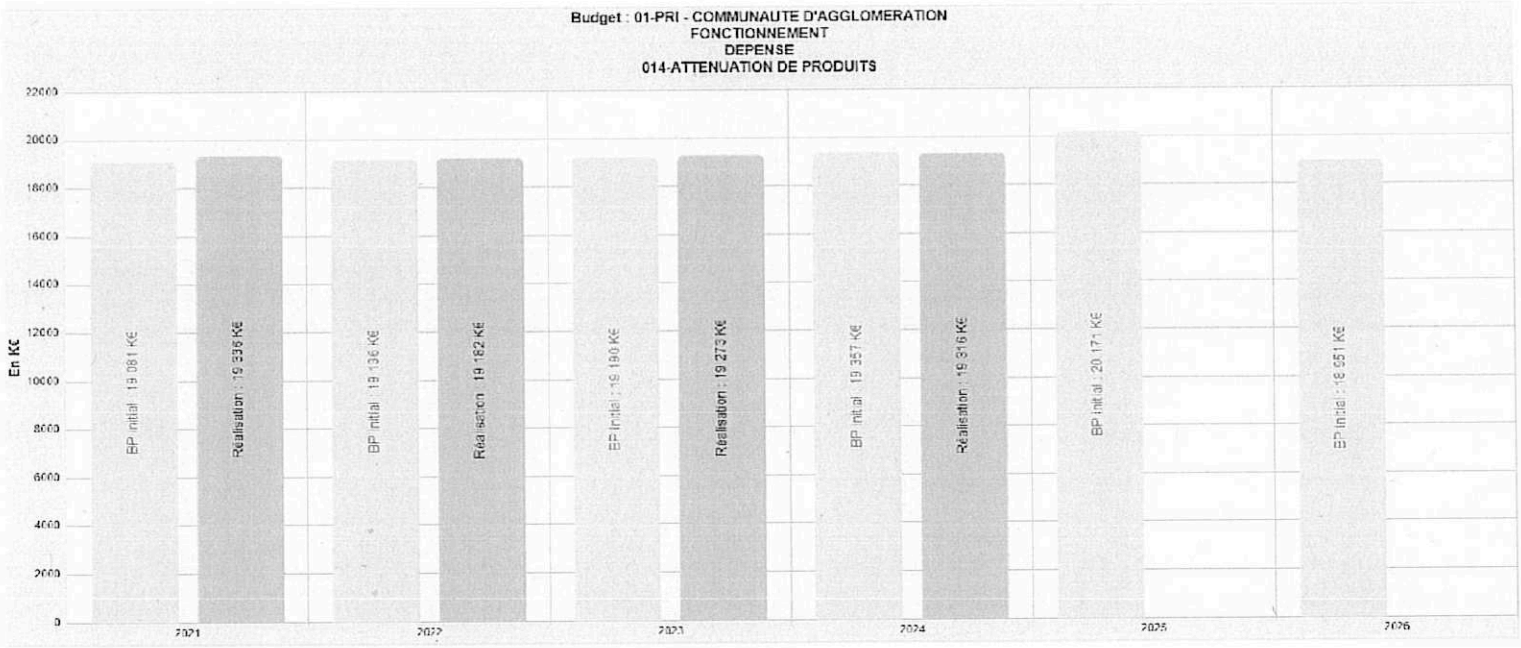
♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +622,20 K€, soit +54,68%

Compte-tenu du l'excédent prévisionnel de fonctionnement, et afin d'équilibrer la section, un virement de 1,760 M€ en dépense de fonctionnement au chapitre 023 (et en recette d'investissement au chapitre 021) est inscrit.

Ce montant sera éventuellement revu et corrigé au BS 2026 après constatation du résultat de fonctionnement 2025 et report des résultats de fonctionnement cumulés antérieurs, et selon les besoins de financement de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les atténuations de produits



♦ AU CHAPITRE 014-ATTENUATION DE PRODUITS EN DEPENSE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -1,22 M€, soit -6,05%

Les attributions de compensation

Les attributions de compensations sont relatives au transfert de fiscalité et au transfert de charges.

Attributions de compensation	Définitives 2025	Provisoires 2026
AC fonctionnement reçue par LTC	530 k€	570 k€
AC fonctionnement versée par LTC	10 573 k€	10 548 k€
AC fonctionnement nette	10 042 k€	9 977 k€
AC d'investissement	500 k€	564 k€

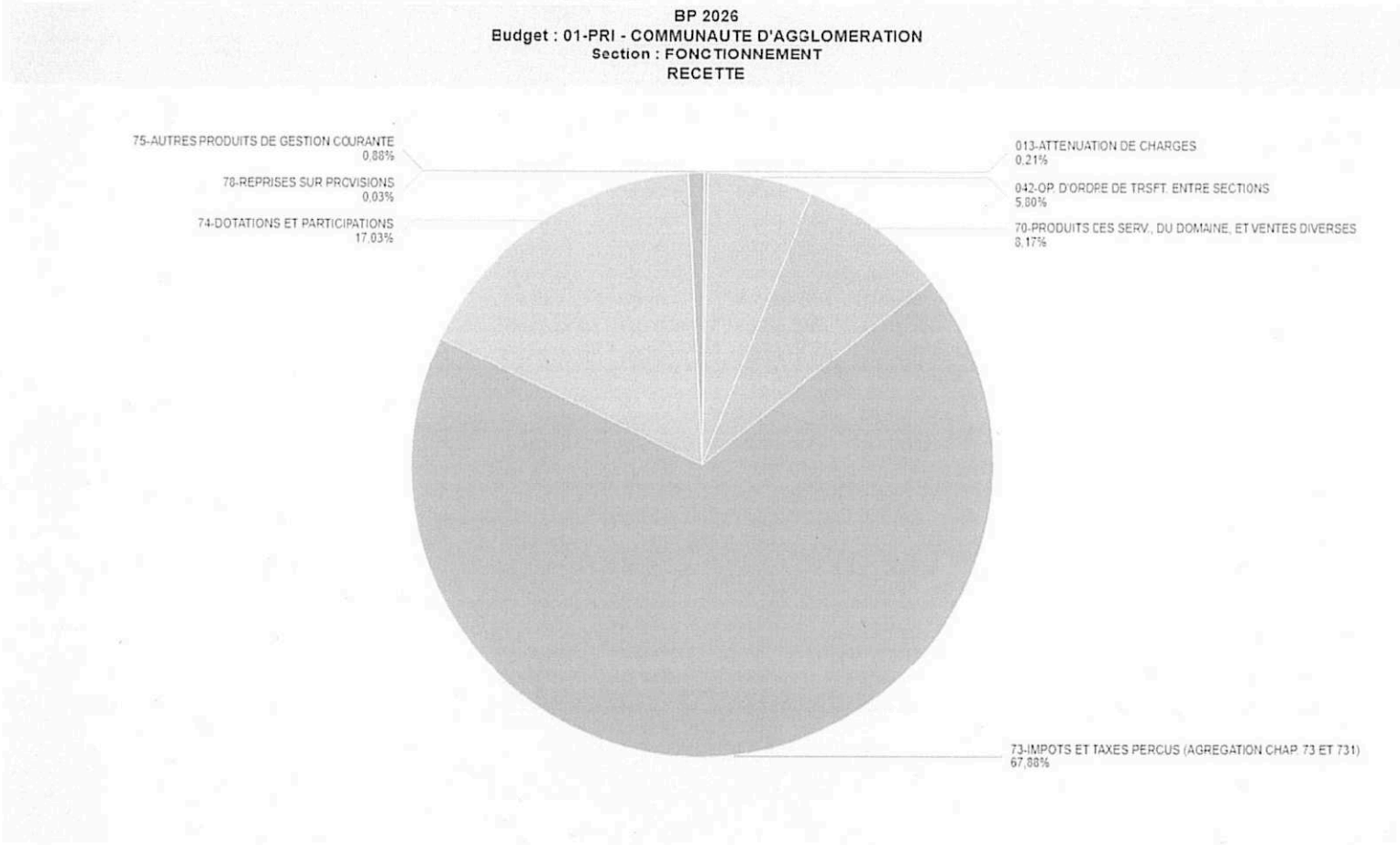
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources a été créé pour compenser la perte de ressources pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la suite de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, l'objectif du FNGIR était alors de garantir pour chaque collectivité le maintien du montant des ressources fiscales perçues en 2010.

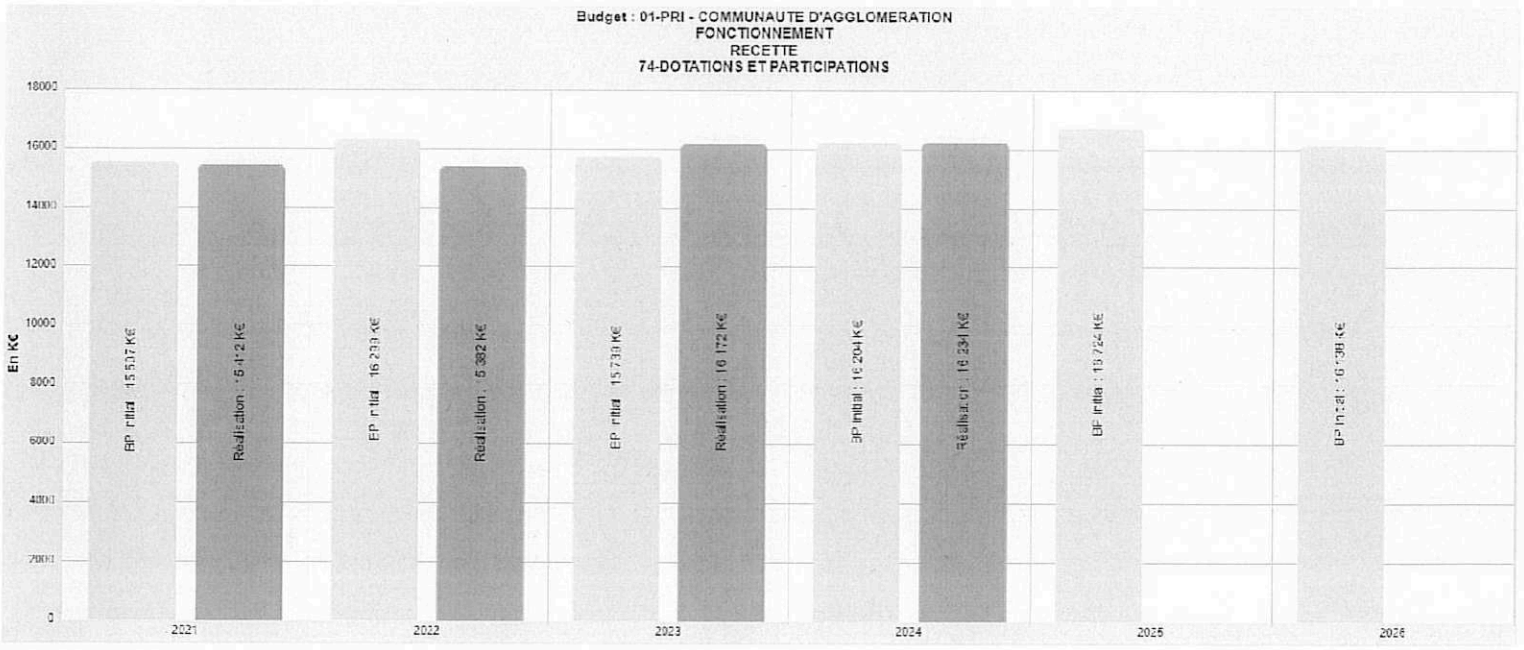
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Théoriquement, le FNGIR est un fonds figé dans le temps. Le reversement de fiscalité 2026 au titre de ce fonds sera donc identique à 8,035 M€.

1.1.2 Les recettes de fonctionnement



Dotations et participations



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

♦ AU CHAPITRE 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -586,20 K€, soit -3,51%

Historique par communes du chapitre 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Realisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
PLESTIN LES GREVES		30 000,00 €	35 000,00 €	344 279,42 €	934 800,00 €	1 145 000,00 €	7,10%	+210 200,00 €	+22,49%
PLOUNERIN	54 530,10 €	56 130,00 €	103 938,84 €	117 643,71 €	93 600,00 €	145 100,00 €	0,90%	+51 500,00 €	+55,02%
LANNION					100 000,00 €	129 000,00 €	0,80%	+29 000,00 €	+29,00%
CAVAN	40 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	55 000,00 €	0,34%	+10 000,00 €	+22,22%
PLOUARET	40 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	55 000,00 €	0,34%	+10 000,00 €	+22,22%
PLOUNEVEZ-MOEDEC	2 845,75 €	6 039,50 €	9 853,53 €	7 831,70 €	6 000,00 €	6 000,00 €	0,04%	0,00 €	0,00%
TREDREZ-LOCQUEMEAU	6 000,00 €	14 000,00 €	39 350,00 €	43 000,00 €	38 300,00 €	31 000,00 €	0,19%	-7 300,00 €	-19,06%
PLEUBIAN	38 500,00 €	10 467,80 €	32 231,10 €	29 456,40 €	27 816,00 €	7 000,00 €	0,04%	-20 816,00 €	-74,83%
TREGUIER	36 868,94 €	74 097,94 €	79 675,50 €	42 519,00 €	87 000,00 €	50 000,00 €	0,31%	-37 000,00 €	-42,53%
ANTENNE NON COMMUNE OU COMMUNE NON LTC	15 143 101,92 €	15 131 002,56 €	15 801 932,98 €	15 059 308,08 €	15 346 790,00 €	14 515 000,00 €	89,94%	-831 790,00 €	-5,42%
TOTAL 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**15 411 876,71 €**	**15 381 737,90 €**	**16 171 961,95 €**	**16 234 038,31 €**	**16 724 300,00 €**	**16 138 100,00 €**	**100,00%**	**-586 200,00 €**	**-3,51%**

Historique par fonction du chapitre 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP nital 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNEL ET APPRENTISSAGE				0,00 €	100 000,00 €	129 000,00 €	0,80%	+29 000,00 €	+29,00%
0-SERVICES GENERAUX	11 236 824,89 €	11 105 305,43 €	11 264 725,00 €	11 216 216,58 €	10 998 700,00 €	11 003 000,00 €	68,18%	+4 300,00 €	+0,04%
6-ACTION ECONOMIQUE	93 022,03 €	32 621,34 €	74 049,49 €	79 865,60 €	124 840,00 €	31 500,00 €	0,20%	-93 340,00 €	-74,77%
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	113 189,82 €	154 408,16 €	160 698,08 €	196 737,40 €	241 460,00 €	137 000,00 €	0,85%	-104 460,00 €	-43,26%
7-ENVIRONNEMENT	3 592 006,60 €	3 616 624,47 €	3 915 588,51 €	3 908 884,21 €	4 619 200,00 €	4 431 600,00 €	27,46%	-187 600,00 €	-4,06%
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	376 833,37 €	472 778,50 €	756 900,07 €	832 314,52 €	640 100,00 €	406 000,00 €	2,52%	-234 100,00 €	-36,57%
TOTAL 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**15 411 876,71 €**	**15 381 737,90 €**	**16 171 961,95 €**	**16 234 038,31 €**	**16 724 300,00 €**	**16 138 100,00 €**	**100,00%**	**-586 200,00 €**	**-3,51%**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique par antenne du chapitre 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2026 / BP initial 2025	
ACTIONS COMPLEMENTAIRES	377 926,00 €	374 734,44 €							
ACTIONS ECONOMIQUES	0,00 €		8 325,75 €						
AMENAGEMENT DE GEST DE L'ESPACE	95 936,65 €	62 000,00 €	8 241,38 €	0,00 €					
AMENAGEMENT ET RESTAURATION MILIEUX	88 500,00 €	0,00 €	18 958,08 €	0,00 €					
BIODECHETS			54 921,00 €	0,00 €					
DIVERS		1 500,00 €							
FEADER	93 611,50 €	61 741,71 €	50 470,00 €	37 013,74 €					
FEADER POST 2020		18 977,45 €	18 022,55 €	0,00 €					
FEAMP	1 206,16 €	35 748,58 €	34 851,19 €						
FESTIVAL MOMART	11 400,00 €								
GESTION ESPACES NATURELS	56 696,78 €	67 837,45 €	66 614,37 €	-308,00 €					
INGENIERIE LTC	52 066,00 €	39 714,96 €	51 513,33 €	0,00 €					
NATURA 2000 COTE GRANIT	515,85 €								
PLAN DE L'ARGOAT	13 639,87 €	14 097,94 €							
PREVENTION INONDATIONS						211 000,00 €	1,31%	+211 000,00 €	
LIEUE DE GREVE NON VENTILABLE				304 279,42 €	889 800,00 €	1 032 500,00 €	6,40%	+142 700,00 €	+16,04%
BIODIVERSITE				22 500,20 €	13 900,00 €	76 100,00 €	0,47%	+62 200,00 €	+447,48%
MOULIN NEUF	54 530,10 €	56 130,00 €	103 928,84 €	117 643,71 €	95 600,00 €	145 100,00 €	0,90%	+51 500,00 €	+53,92%
DOURMEUR						32 500,00 €	0,20%	+32 500,00 €	
CENTRE KERALLIC PLESTIN						30 000,00 €	0,19%	+30 000,00 €	
PEGASE					100 000,00 €	129 000,00 €	0,80%	+29 000,00 €	-29,00%
MDE PLOUARET	40 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	55 000,00 €	0,34%	+10 000,00 €	+22,22%
MSAP CAVAN	40 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	55 000,00 €	0,34%	+10 000,00 €	+22,22%
DIGUES ESPACES NATURELS				67 500,00 €	58 000,00 €	66 900,00 €	0,41%	+8 900,00 €	+15,34%
ESPACE FRANCE SERVICE PLESTIN		30 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	0,31%	+5 000,00 €	+11,11%
MSAP TREGUIER	73 059,12 €	60 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	0,31%	+5 000,00 €	+11,11%
27 LEADER 23 27				27 822,25 €	66 700,00 €	70 000,00 €	0,43%	+3 300,00 €	+4,95%
PACTE CULTUREL				86 000,00 €	82 000,00 €	84 000,00 €	0,52%	+2 000,00 €	+2,44%
CYCLEVIA				1 250,00 €		1 200,00 €	0,01%	+1 200,00 €	
ECONOMIE AGRICOLE				19 917,00 €	28 000,00 €	29 000,00 €	0,18%	+1 000,00 €	+3,57%
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIR				400,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,01%	0,00 €	0,00%
CITEO	888 460,45 €	1 166 370,47 €	959 883,21 €	1 010 856,16 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	6,20%	0,00 €	0,00%
CULTURE SCIENTIFIQUE	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,03%	0,00 €	0,00%
ECO_DDS	15 341,40 €	13 909,90 €	14 206,97 €	12 139,94 €	13 000,00 €	13 000,00 €	0,08%	0,00 €	0,00%
ECO_MOB	176 059,48 €	-18 713,30 €	127 267,31 €	72 719,41 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,46%	0,00 €	0,00%
FONDS VERT				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,31%	0,00 €	0,00%
KERNANSQUILLEC	2 845,75 €	6 039,60 €	9 863,53 €	7 831,70 €	6 000,00 €	6 000,00 €	0,04%	0,00 €	0,00%
SENTIERS SUBVENTIONNES	22 151,52 €	18 191,36 €	23 344,77 €	26 352,48 €	30 000,00 €	28 000,00 €	0,17%	-2 000,00 €	-6,67%
SAGE				91 014,08 €	157 300,00 €	155 000,00 €	0,96%	-2 300,00 €	-1,46%
FEAMPA		15 850,70 €	29 200,00 €	64 451,78 €	73 000,00 €	70 000,00 €	0,43%	-3 000,00 €	-4,11%
DOURVEN LOCQUEMEAU	6 000,00 €	14 000,20 €	39 350,00 €	18 000,00 €	38 300,00 €	31 000,00 €	0,19%	-7 300,00 €	-19,06%
AUTRES SITES NATURELS	11 571,91 €	12 434,11 €	12 691,50 €	0,00 €	15 900,00 €			-15 900,00 €	-100,00%
PATRIMOINE	30 000,00 €	107 842,42 €	0,02 €	28 261,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	0,06%	-20 000,00 €	-66,67%
THEATRES ARCHE SILLON	38 500,00 €	10 467,80 €	32 231,10 €	29 466,40 €	27 810,00 €	7 000,00 €	0,04%	-20 810,00 €	-74,83%
OCADEE	124 396,40 €	55 532,25 €	65 426,07 €	116 490,71 €	115 000,00 €	80 000,00 €	0,50%	-35 000,00 €	-30,43%
SALE TREGUIER			44 675,50 €	2 510,00 €	42 000,00 €			-42 000,00 €	-100,00%
FESTIVAL DE L'ESTRAN	45 107,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	42 045,00 €	50 350,00 €			-50 350,00 €	-100,00%
PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE		0,00 €		34 928,50 €	60 000,00 €			-60 000,00 €	-100,00%
PRODUITS MAT DE CONSTRUCT DU BATIMENT					60 000,00 €			-60 000,00 €	-100,00%
DESTINATION TOURISTIQUE				34 304,00 €	82 040,00 €	22 500,00 €	0,14%	-59 540,00 €	-72,58%
FORETS					65 500,00 €			-65 500,00 €	-100,00%
BASSIN VERSANT JAUDY GUINDY BIZIEN				519 183,00 €	932 500,00 €	835 400,00 €	5,18%	-97 100,00 €	-10,41%
BASSIN VERSANT LEGUER				558 640,50 €	609 700,00 €	512 400,00 €	3,18%	-97 300,00 €	-15,96%
VERRE	89 016,52 €	90 358,56 €	78 776,32 €	152 830,58 €	100 000,00 €			-100 000,00 €	-100,00%
CARTONS	249 166,73 €	340 856,36 €	89 448,12 €	176 472,93 €	160 000,00 €			-160 000,00 €	-100,00%
HORS ANTENNE	12 755 116,10 €	12 667 894,47 €	14 074 706,48 €	11 831 699,62 €	11 403 900,00 €	11 119 300,00 €	68,90%	-284 600,00 €	-2,50%
TOTAL 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 411 076,71 €	15 381 737,80 €	16 141 961,95 €	16 234 000,31 €	16 724 300,00 €	16 138 100,00 €	100,00%	-586 200,00 €	-3,51%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

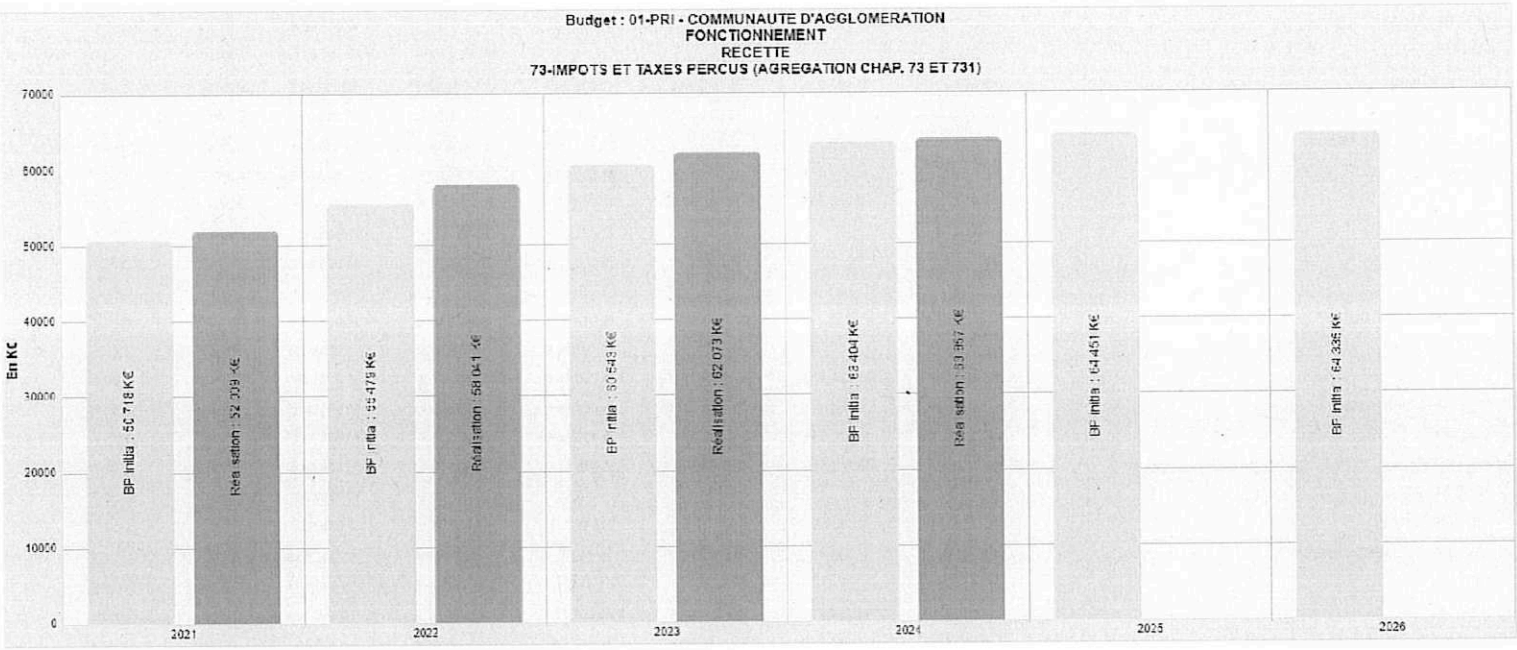
La DGF se décompose en deux parts : la dotation d'interco[illegible] compensation.

L'historique et les estimations 2026 pour ces 2 items sont les suivants :

Historique Dotation Globale au chapitre 74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
741124-Dotation d'intercommunalité	5 680 873,00 €	5 704 017,00 €	5 731 485,00 €	5 744 031,00 €	5 754 000,00 €	5 773 000,00 €	60,66%	+22 000,00 €	+0,38%
741126-Dotation de compensation des EPCI	4 226 916,00 €	4 134 196,00 €	4 110 194,00 €	4 043 253,00 €	3 850 000,00 €	3 749 000,00 €	39,34%	-104 000,00 €	-2,70%
TOTAL DGF	9 907 789,00 €	9 838 213,00 €	9 841 679,00 €	9 787 284,00 €	9 604 000,00 €	9 522 000,00 €	100,00%	-82 000,00 €	-0,85%

Au total, une DGF 2026 estimée de 9,52 M€ en baisse de -0,85 % par rapport au BP 2025.

Les recettes issues de la fiscalité (agrégation des chapitres 73 et 731 de la M57)



♦ AU CHAPITRE 73-IMPOTS ET TAXES PERCUS (AGREGATION CHAP. 73 ET 731) EN RECETTE DEFONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -116,00 K€, soit -0,18%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Principales recettes de fonctionnement au BP 2026 du budget : BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION		Ecart avec 2025
Fiscalité (chap. 73 et 731) :	**64,34 M€**	**-116,00 K€**
dont dotation issue de la fiscalité nationale (TVA) :	21,38 M€	-14,00 K€
dont taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement (TEOM et GEMAPI) :	18,76 M€	+308,00 K€
dont fiscalité des entreprises :	11,13 M€	-7,00 K€
dont fiscalité des ménages :	9,55 M€	-459,00 K€
dont taxes de séjour :	1,70 M€	+100,00 K€
dont fonds de péréquation :	1,25 M€	-84,00 K€

Le Coefficient d'Intégration Fiscale CIF de l'établissement :

	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
CIF	41,54%	43,75%	43,90%	44,80%	45,59%	5,32%

La Contribution au Redressement des Finances Publiques est constante à 1 858 831 €.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal des Ressources

L'enveloppe nationale de FPIC est d' 1 milliard d'euros. Lannion Trégor Communauté reste bénéficiaire du fonds.

FPIC	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution
Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales	3 309 k€	3 166 k€	3 012 k€	2 889 k€	2 748 k€	-4,89%
CIF	41,54%	43,75%	43,90%	44,80%	45,59%	1,77%
Part communautaire FPIC	1 375 k€	1 385 k€	1 322 k€	1 294 k€	1 253 k€	-3,21%
Part communales FPIC	1 934 k€	1 781 k€	1 690 k€	1 595 k€	1 495 k€	-6,26%

En droit commun, la répartition communes/EPCI se fait en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale.

Le CIF 2026 de LTC est estimé à 45.59 %.

La part de la communauté serait alors de 1,253 M€ soit -3.21 % % par rapport à 2025.

La fiscalité des ménages

La fiscalité ménages des EPCI peut se composer de

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Les taux suivants ont été voté pour l'année 2025 :

- Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12,81 %
- Taux de Foncier bâti : 2.75 %
- Taux de foncier non bâti : 4,40 %

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Le produit fiscal attendu sur ces taxes ainsi que du produit de Taxe sur la Valeur Ajoutée, compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives pour 2026 serait de :

Budget Principal	Prévision 2025 43 615 k€	Notification 2025 42 912 k€	Prévision 2026 43 147 k€	Variation Prévision 26/ notification 0,55%	Varitaion Prévision 26/ Prévision 25 -1,07%
Fiscalité ménages et compensations + TVA	**31 786 k€**	**31 449 k€**	**31 496 k€**	**0,15%**	**-0,91%**
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5 830 k€	5 248 k€	5 327 k€	1,50%	-8,63%
Taxe sur le foncier non bati	230 k€	213 k€	215 k€	0,94%	-6,63%
Taxe sur le foncier bâti	3 641 k€	3 635 k€	3 697 k€	1,71%	1,54%
Taxe additionnelle sur le foncier bati	306 k€	305 k€	309 k€	1,00%	0,98%
Compensations fiscales	**327 k€**	**539 k€**	**571 k€**	**5,94%**	**74,52%**
Part de TVA (ex TH)	**16 497 k€**	**16 541 k€**	**16 440 k€**	**-0,61%**	**-0,35%**
Part de TVA (ex CVAE)	**4 954 k€**	**4 967 k€**	**4 937 k€**	**-0,60%**	**-0,34%**

Depuis 2023, une nouvelle part de TVA nationale est attribuée pour compenser la suppression de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprise (CVAE).

La fiscalité des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Actuellement la TEOM est une TEOM d'équilibre par zone.

Les territoires des anciennes communautés correspondent à de nouvelles zones qui viennent s'ajouter au zonage existant de l'ancien territoire de LTC.

Ainsi la TEOM donnerait à taux constant un produit prévisionnel de 17.800 M€ en 2026 contre 17.489 K€ en 2025 soit une augmentation attendue liée aux coefficients d'actualisation des bases des particuliers et des locaux professionnels estimé à +1.64 %.

Zone	Communes	Taux
Zone A	Lannion	13,49%
Zone B	Louannec, Trébeurden, Trégastel, Saint-Quay-Perros	11,55%
Zone C	Kermaria-Sulard, Plestin-Les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploulec'h, Ploumilliau, Plouzélambre, Plufur, Rospez, Saint-Michel-en-Grèves, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trélévern, Trémel, Trévou-Tréguignec	13,44%
Zone D	Perros-Guirec	9,73%
Zone E	Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Trégrom, Vieux-Marché	16,99%
Zone F	Berhet, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatascorn, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec	14,50%
Zone G	Camlez, Coatréven, La Roche Jaudy, Langoat, Lanmérin, Minihy-Tréguier, Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier, Trézény, Troguery	12,49%
Zone H	Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Trédarzec	14,45%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les taux ci-dessus sont appliqués depuis 2017

La redevance spéciale

La redevance spéciale a été révisée à partir de 2023.

On peut estimer à 650 K€ la recette 2026 : 200 K€ pour les déchetteries et 450 K€ pour la collecte.

Les compensations fiscales

	2023	2024	2025	2026
Compensation FB	14 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Compensation CFEU	657 k€	684 k€	691 k€	520 k€
Autres Compensations	257 k€	269 k€	321 k€	571 k€
Compensation fiscale	929 k€	959 k€	1 018 k€	1 097 k€

Le produit attendu en 2026 au titre des compensations fiscales est de **1097 K€.**

La taxe GEMAPI

A fiscalité constante, le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 981 K€ en 2026.

La fiscalité des entreprises

La cotisation foncière des entreprises

Le taux unique applicable est de 26,87%. C'est le taux issu de l'intégration fiscale liée aux fusions successives

Le conseil communautaire a délibéré sur la mise en place d'une base minimum de Cotisation Foncière des Entreprise suivant le tableau ci-dessous :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000	510
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	1019
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	1500
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	2199
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	3000

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Supérieur à 500 000	4500

Une durée d'harmonisation de la base minimum a été fixée en 2017 suivant le tableau ci-dessous :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum	Période de lissage
Inférieur ou égal à 10 000	510	Immédiate
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	1019	Immédiate
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	1500	4 ans
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	2199	5 ans
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	3000	3 ans
Supérieur à 500 000	4500	2 ans

Ce taux appliqué aux bases estimées donne une recette de 8.199 M€ contre 8.137 M€ en 2025 soit +0.77 %.

Depuis l'année 2021, une compensation de CFE est versée par l'Etat sur les locaux industriels, la prévision 2026 est de 520 K€ contre 679K€ en 2024. A partir de 2026, cette compensation est diminuée. Le dynamisme du Prélèvement sur Recettes (PSR) compensant la réduction des valeurs locatives industrielles (TFPB et CFE) est diminué, représentant une économie de -789 M€ au niveau national par rapport à la LFI 2025.

Produit des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux

Certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications doivent s'acquitter d'une imposition spécifique, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le produit des IFER en 2025 est de 858 K€.

Le produit 2026 peut être estimé à 873 K€

Taxe sur les surfaces commerciales

La TASCOM peut être modulée de 0,5 point par an jusqu'à atteindre un taux de 1,20.

Le coefficient a été porté par le conseil communautaire à 1,20 pour 2020.

Le produit attendu de TASCOM en 2026 est évalué à 2.049 M€ par rapport au produit 2025 : 2 ,143 M€ en prévision.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

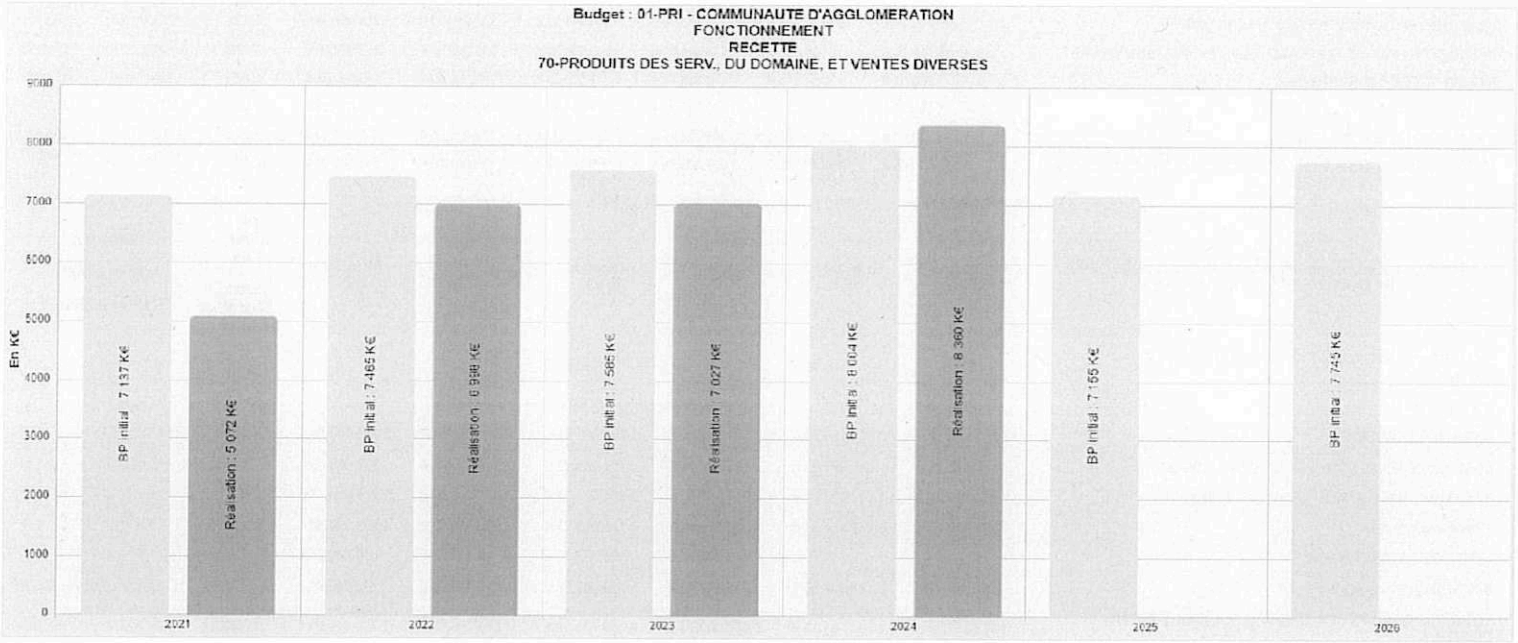
La taxe de séjour

A partir de 2018, cette taxe est devenue communautaire, le produit attendu pour 2026 est de 1,700 M€.

Une attribution de compensation viendra compenser les communes qui avaient cette taxe en 2017 pour 366,8 K€.

L'intégralité du produit sera reversée à l'EPIC office de tourisme dans le cadre de la subvention d'équilibre.

Les produits des services et du domaine



♦ AU CHAPITRE 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +589,90 K€, soit +8,24%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Regroupement de lignes du chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
701-VENTE DE PRODUITS FINIS	15 297,90 €	9 600,00 €	2 380,00 €	0,00 €					
703-REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	3 611,87 €	5 592,12 €	0,00 €	0,00 €					
70372-RBT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	301 360,25 €	1 457 606,50 €	1 469 225,09 €	1 545 710,39 €	1 460 150,00 €	2 222 100,00 €	28,69%	+761 950,00 €	+52,18%
70342-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES	2 358 321,73 €	1 946 566,99 €	1 456 103,65 €	1 806 324,09 €	995 000,00 €	1 161 000,00 €	14,99%	+166 000,00 €	+16,68%
70343-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LE CIAS				93 135,96 €		100 000,00 €	1,29%	+100 000,00 €	
70378-RBT DE FRAIS PAR D'AUTRES ORGANISMES	317 709,02 €	439 054,77 €	497 605,78 €	213 643,61 €	93 450,00 €	158 500,00 €	2,05%	+65 050,00 €	+69,61%
70512-REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	412 325,85 €	454 034,64 €	442 280,18 €	1 138 857,32 €	600 000,00 €	650 000,00 €	8,39%	+50 000,00 €	+8,33%
70332 PRODUITS DES ACTIVITES DE LOISIRS	182 908,30 €	305 016,75 €	328 646,85 €	346 671,92 €	300 000,00 €	308 000,00 €	3,98%	+8 000,00 €	+2,67%
70373-RBT DE FRAIS PAR LE CIAS				21 305,66 €	1 000,00 €	3 400,00 €	0,04%	+2 400,00 €	+240,00%
7052-PRODUITS DES ACTIVITES CULTURELLES	31 356,51 €	23 403,00 €	62 181,00 €	69 311,39 €	45 000,00 €	45 000,00 €	0,58%	0,00 €	0,00%
70331-PRODUITS DES ACTIVITES SPORTIVES	756 209,31 €	1 473 704,71 €	1 742 559,00 €	2 121 077,91 €	1 973 000,00 €	1 973 000,00 €	25,47%	0,00 €	0,00%
705-PRESTATIONS DE SERVICES	25 404,13 €	17 351,12 €	10 361,39 €	19 720,55 €	40 000,00 €	40 000,00 €	0,52%	0,00 €	0,00%
7078-VENTES DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM	56 931,79 €	65 964,60 €	95 252,31 €	77 393,31 €	70 000,00 €	70 000,00 €	0,90%	0,00 €	0,00%
7078-AUTRES VENTES DE MARCHANDISES		266,00 €	0,00 €	99,00 €	1 500,00 €			-1 500,00 €	-100,00%
704-TRAVAUX	9 006,98 €	40 397,70 €	41 020,23 €	33 725,15 €	22 000,00 €	20 000,00 €	0,26%	-2 000,00 €	-9,09%
70345 RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES	354 234,73 €	328 534,03 €	8 348,03 €	1 782,20 €	7 000,00 €	5 000,00 €	0,06%	2 000,00 €	28,57%
708-AUTRES PRODUITS DONT ACTIVITES ANNEXES	231 103,29 €	244 341,07 €	227 623,80 €	291 111,32 €	232 900,00 €	214 900,00 €	2,77%	-18 000,00 €	-7,73%
70348-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR D'AUTRES ORGANISMES	15 725,14 €	87 222,66 €	234 989,63 €	159 760,02 €	295 000,00 €	257 000,00 €	3,32%	-38 000,00 €	-12,88%
7078-VENTES DE COMPOSTEURS	285,63 €	10 548,65 €	8 868,75 €	43 665,28 €	100 000,00 €	40 000,00 €	0,52%	-60 000,00 €	-60,00%
702-VENTE DE RECOLTES ET PRODUITS FORESTIERS	150,00 €	4 532,21 €	3 901,00 €	675,40 €	149 000,00 €	7 000,00 €	0,09%	-142 000,00 €	-95,30%
7037-REMBOURSEMENT DE FRAIS	21 224,11 €	84 716,63 €	395 728,16 €	375 529,41 €	770 000,00 €	470 000,00 €	6,07%	-300 000,00 €	-38,96%
TOTAL 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	5 072 321,66 €	6 998 483,15 €	7 027 105,78 €	8 359 535,92 €	7 155 000,00 €	7 744 900,00 €	100,00%	+589 900,00 €	+8,24%

Historique par fonction du chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNEL ET APPRENTISSAGE		0,00 €		16 330,56 €					
8-TRANSPORTS			4 430,00 €	0,00 €					
0-SERVICES GENERAUX	2 071 129,59 €	2 504 461,53 €	3 029 659,08 €	3 254 301,01 €	2 587 750,00 €	3 173 000,00 €	40,97%	+585 250,00 €	+22,62%
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	470 643,35 €	425 957,03 €	133 353,24 €	182 066,10 €	181 000,00 €	191 000,00 €	2,47%	+10 000,00 €	+5,52%
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	1 073 116,24 €	1 901 692,75 €	2 238 313,03 €	2 660 504,74 €	2 391 500,00 €	2 401 000,00 €	31,00%	+9 500,00 €	+0,40%
7-ENVIRONNEMENT	1 409 852,06 €	2 077 574,34 €	1 529 670,04 €	2 179 653,73 €	1 932 500,00 €	1 939 100,00 €	25,04%	+6 600,00 €	+0,34%
4-SANTE ET ACTION SOCIALE			6 902,64 €	16 772,10 €	16 450,00 €	18 400,00 €	0,24%	+1 950,00 €	+11,85%
6-ACTION ECONOMIQUE	47 579,92 €	85 797,50 €	35 247,75 €	39 907,68 €	45 800,00 €	22 400,00 €	0,29%	-23 400,00 €	-51,09%
TOTAL 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	5 072 321,66 €	6 998 483,15 €	7 027 105,78 €	8 359 535,92 €	7 155 000,00 €	7 744 900,00 €	100,00%	+589 900,00 €	+8,24%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique par gestionnaire du chapitre 70-PRODUITS DES SERV, DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
BLG-BASSINS VERSANTS DE LA LIEUE DE GREVE	21 578,10 €	27 520,00 €	153,80 €						
COLL-COLLECTE	3 611,87 €	5 592,12 €	0,00 €	0,00 €					
ESNA-ESPACES NATURELS	2 470,08 €	7 619,81 €	7 909,21 €	2 451,80 €					
HABI-PLH	4 110,00 €	2 001,00 €	3 072,00 €	180,00 €					
TOUR-TOURISME				1 009,00 €					
FINA-FINANCES	59 953,00 €	36 070,69 €	20 476,00 €	38 421,93 €		2 063 700,00 €	26,65%	+2 063 700,00 €	
BEVRD-BUREAU ETUDE VRD						400 000,00 €	5,16%	+400 000,00 €	
BATIBE-BATI - BUREAU D'ETUDE						200 000,00 €	2,58%	+200 000,00 €	
CP-COMMANDE PUBLIQUE	127 791,19 €	152 900,71 €	72 166,30 €	41 201,00 €		73 000,00 €	0,94%	+73 000,00 €	
INFO-INFORMATIQUE				0,00 €		35 000,00 €	0,45%	+35 000,00 €	
CSCIENCE-CULTURE SICIENTIFIQUE	212 269,48 €	371 242,35 €	423 899,16 €	426 492,26 €	372 000,00 €	380 000,00 €	4,91%	+8 000,00 €	+2,15%
ADGE-ADMINISTRATION GENERALE	31 610,64 €	53 213,92 €	178 696,52 €	89 322,09 €	71 000,00 €	76 300,00 €	0,99%	+5 300,00 €	+7,46%
CULT-CULTURE	42 851,10 €	23 669,00 €	67 384,54 €	90 970,51 €	45 000,00 €	46 500,00 €	0,60%	+1 500,00 €	+3,33%
BATIMAINT-BATI - MAINTENANCE ET ENTRETIEN					10 000,00 €	10 500,00 €	0,14%	+500,00 €	+5,00%
SPOR-SPORTS	758 042,66 €	1 473 704,71 €	1 742 559,60 €	2 122 490,60 €	1 974 500,00 €	1 974 500,00 €	25,49%	0,00 €	0,00%
ASCO-ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9 006,98 €	234 932,70 €	55 020,23 €	38 156,15 €	22 000,00 €	20 000,00 €	0,26%	-2 000,00 €	-9,09%
DECH-DECHETS	495 029,87 €	533 024,37 €	506 136,82 €	1 251 538,90 €	741 500,00 €	732 500,00 €	9,46%	-9 000,00 €	-1,21%
ENER-ENERGIE	119 893,94 €	129 597,01 €	177 957,99 €	188 040,22 €	183 400,00 €	171 800,00 €	2,22%	-11 600,00 €	-6,32%
ECO-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	47 172,80 €	85 797,50 €	12 167,84 €	54 379,96 €	51 450,00 €	17 500,00 €	0,23%	-33 950,00 €	-65,99%
ENV-ENVIRONNEMENT	34 787,72 €	4 500,00 €	11 154,00 €	16 122,40 €	174 000,00 €	25 600,00 €	0,33%	-148 400,00 €	-85,29%
DST-DIRECTION SERVICES TECHNIQUES	661 159,41 €	501 329,47 €	528 687,91 €	643 387,29 €	900 000,00 €			-900 000,00 €	-100,00%
RH-RESSOURCES HUMAINES	2 440 982,82 €	3 355 761,79 €	3 189 663,86 €	3 355 372,81 €	2 610 150,00 €	1 518 000,00 €	19,60%	-1 092 150,00 €	-41,84%
TOTAL 70 PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	5 072 321,66 €	6 968 483,15 €	7 027 105,78 €	8 359 535,92 €	7 155 000,00 €	7 744 900,00 €	100,00%	+589 900,00 €	+8,24%

Ce chapitre est principalement constitué :

- de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures

Historique redevance spéciale enlèvement des ordures au chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
70612-Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	412 325,85 €	454 034,64 €	442 280,18 €	1 138 857,32 €	600 000,00 €	650 000,00 €	100,00%	+50 000,00 €	+8,33%
TOTAL	412 325,85 €	454 034,64 €	442 280,18 €	1 138 857,32 €	600 000,00 €	650 000,00 €	100,00%	+50 000,00 €	+8,33%

- des recettes issues de l'exploitation des installations et équipements sportifs, culturels et de loisirs

Historique recettes activités culturelles, sportives et de loisirs au chapitre 70 PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
70632-PRODUITS DES ACTIVITES DE LOISIRS	162 908,39 €	305 016,75 €	328 645,85 €	346 671,92 €	300 000,00 €	308 000,00 €	13,24%	+8 000,00 €	+2,67%
7062-PRODUITS DES ACTIVITES CULTURELLES	31 356,51 €	23 403,00 €	62 181,00 €	69 311,39 €	45 000,00 €	45 000,00 €	1,93%	0,00 €	0,00%
70631-PRODUITS DES ACTIVITES SPORTIVES	756 206,31 €	1 473 704,71 €	1 742 559,60 €	2 121 077,91 €	1 973 000,00 €	1 973 000,00 €	84,82%	0,00 €	0,00%
TOTAL	950 471,21 €	1 802 124,46 €	2 133 387,45 €	2 537 061,22 €	2 318 000,00 €	2 326 000,00 €	100,00%	+8 000,00 €	+0,35%

- des refacturations de frais de personnel mis à disposition des autres budgets, des communes et d'autres organismes par le budget principal LTC

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique refacturation de personnel mis à disposition au chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
70842-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES	2 358 321,73 €	1 848 565,99 €	1 456 103,65 €	1 606 324,09 €	995 000,00 €	1 161 000,00 €	76,23%	+166 000,00 €	+16,68%
70843-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LE CIAS				93 135,96 €		100 000,00 €	6,57%	+100 000,00 €	
70845-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES	354 234,73 €	328 534,03 €	8 348,03 €	1 782,20 €	7 000,00 €	5 000,00 €	0,33%	-2 000,00 €	-28,57%
70848-RBT DE FRAIS DE PERSONNEL PAR D'AUTRES ORGANISMES	15 725,14 €	87 222,68 €	234 989,63 €	159 780,02 €	295 000,00 €	257 000,00 €	16,87%	-38 000,00 €	-12,88%
TOTAL	2 728 281,60 €	2 362 322,68 €	1 699 441,31 €	2 061 022,27 €	1 297 000,00 €	1 523 000,00 €	100,00%	+226 000,00 €	+17,42%

- des refacturations de « frais supports »

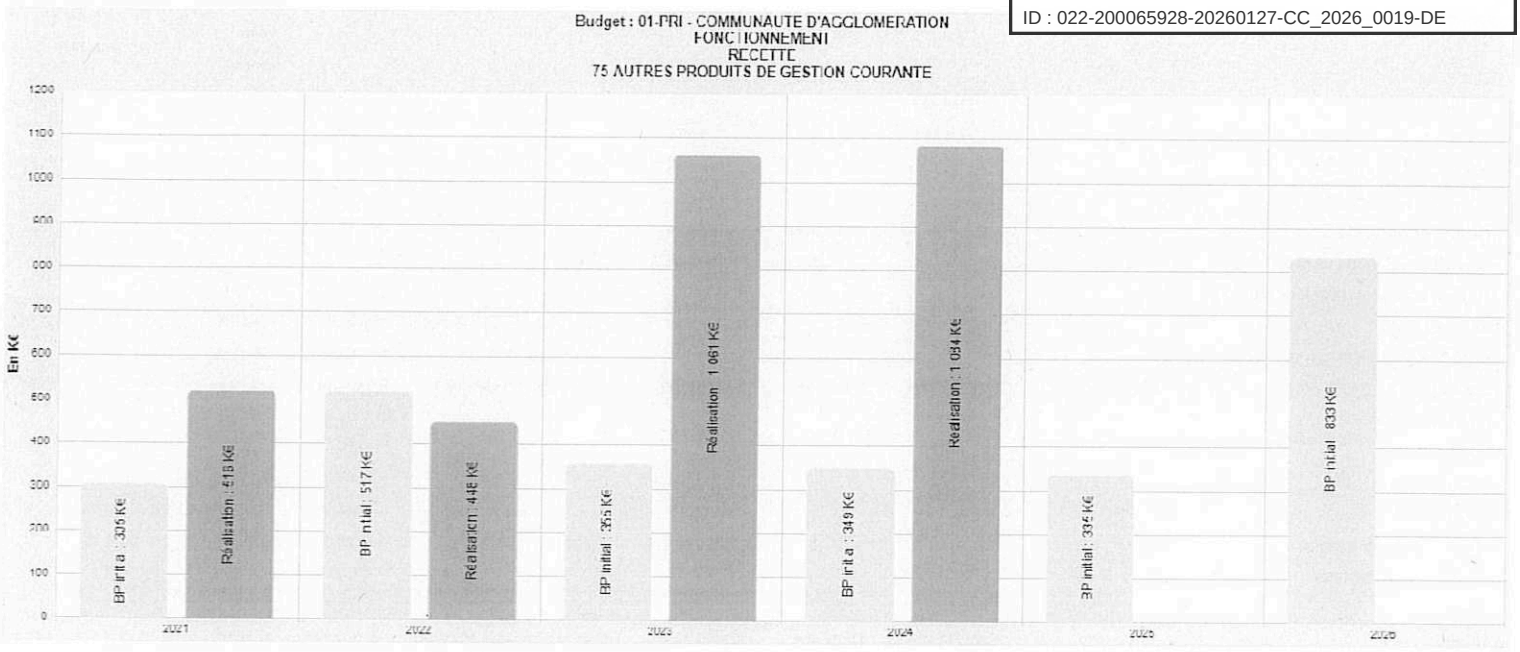
Historique refacturation des frais support au chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
70872-RBT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	901 390,26 €	1 457 600,50 €	1 409 225,09 €	1 545 718,30 €	1 460 150,00 €	2 222 100,00 €	77,86%	+761 950,00 €	+52,18%
70873-RBT DE FRAIS PAR D'AUTRES ORGANISMES	317 709,02 €	439 954,77 €	497 605,70 €	213 649,61 €	93 450,00 €	158 500,00 €	5,55%	+65 050,00 €	+69,61%
70873 RBT DE FRAIS PAR LE CIAS				21 305,66 €	1 000,00 €	3 400,00 €	0,12%	+2 400,00 €	+240,00%
7087 AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	21 224,14 €	84 746,63 €	395 728,46 €	375 529,44 €	770 000,00 €	470 000,00 €	16,47%	-300 000,00 €	-38,96%
TOTAL	640 323,42 €	1 981 407,90 €	2 362 559,33 €	2 156 197,07 €	2 324 600,00 €	2 854 000,00 €	100,00%	+529 400,00 €	+22,77%

- de ventes de marchandises (composteurs et boutiques)

Historique ventes de marchandises au chapitre 70-PRODUITS DES SERV., DU DOMAINE, ET VENTES DIVERSES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans la paire de natures	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
7078-VENTES DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM	55 931,79 €	65 964,60 €	95 252,31 €	77 393,31 €	70 000,00 €	70 000,00 €	63,64%	0,00 €	0,00%
7078-AUTRES VENTES DE MARCHANDISES		266,00 €	0,00 €	99,00 €	1 500,00 €			-1 500,00 €	-100,00%
7078-VENTES DE COMPOSTEURS	285,63 €	10 548,65 €	8 868,75 €	43 665,28 €	100 000,00 €	40 000,00 €	36,36%	-60 000,00 €	-60,00%
TOTAL	56 217,42 €	76 779,25 €	104 121,06 €	121 157,62 €	171 500,00 €	110 000,00 €	100,00%	-61 500,00 €	-35,86%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les autres produits de gestion courante



♦ AU CHAPITRE 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT DUBUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +498,00 K€, soit +148,66%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique par antenne du chapitre 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
AQUARIUM MARIN	386,09 €	83,33 €	180,00 €	0,00 €					
CAVAN	728,88 €	728,88 €	0,00 €						
FERRAILLE BATTERIES			18 177,77 €						
GESTION ESPACES NATURELS				500,00 €					
MAISON 4 AVENUE DE LA RESISTANCE		7 000,00 €	6 651,61 €						
MAISON 6 AVENUE DE LA RESISTANCE		0,00 €	807,52 €						
TRIBUNAL LANNION ECOLE DE MUSIQUE				10,80 €					
HORS ANTENNE	95 362,07 €	58 592,36 €	713 734,45 €	820 746,56 €	55 440,00 €	288 000,00 €	34,57%	+232 560,00 €	+419,48%
PARC DES EVENEMENTS - LE SKOFE						171 500,00 €	20,59%	+171 500,00 €	
FERRAILLE	275 882,01 €	226 529,46 €	53 919,86 €	58 057,29 €	60 000,00 €	100 000,00 €	12,00%	+40 000,00 €	+66,67%
MSAP TREGUIER						17 300,00 €	2,08%	+17 300,00 €	
MSAP CAVAN						15 000,00 €	1,80%	+15 000,00 €	
COATASCORN						7 800,00 €	0,94%	+7 800,00 €	
TONQUEDEC						5 900,00 €	0,71%	+5 900,00 €	
LUDOTHEQUE DU TREGOR			28 800,00 €	5 696,28 €		5 700,00 €	0,68%	+5 700,00 €	
MDD LA ROCHE-DERRIEN						4 000,00 €	0,48%	+4 000,00 €	
KERBORS						2 300,00 €	0,28%	+2 300,00 €	
LANNION	19 318,41 €	12 119,05 €	23 021,02 €	16 281,30 €	21 510,00 €	21 900,00 €	2,63%	+390,00 €	+1,81%
MAISONS EVOLUTIVES ET INTELLIGENTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 400,00 €	13 700,00 €	1,64%	+300,00 €	+2,24%
QUEMPERVEN	6 428,40 €	6 517,44 €	6 810,52 €	7 216,36 €	7 400,00 €	7 500,00 €	0,90%	+100,00 €	+1,35%
TREDREZ	0,00 €	10 406,17 €	6 527,27 €	4 467,74 €	4 500,00 €	4 600,00 €	0,55%	+100,00 €	+2,22%
PLATEFORME BOIS ENERGIE	3 350,00 €	3 350,00 €	3 350,00 €	3 350,00 €	9 350,00 €	9 400,00 €	1,13%	+50,00 €	+0,53%
BACS	2 615,52 €	706,86 €	1 170,21 €	576,60 €	500,00 €	500,00 €	0,06%	0,00 €	0,00%
DECHETS INERTES	837,50 €	912,30 €	37 567,50 €	27 647,60 €	20 000,00 €	20 000,00 €	2,40%	0,00 €	0,00%
GENDARMERIE LEZARDRIEUX	10 526,12 €	10 526,12 €	10 526,12 €	10 526,12 €	10 500,00 €	10 500,00 €	1,26%	0,00 €	0,00%
GITE DE POULLOGUER	1 700,00 €	0,00 €	7 700,70 €	8 200,83 €	6 700,00 €	6 700,00 €	0,80%	0,00 €	0,00%
MAISON 1 AVENUE DE LA RESISTANCE		5 025,00 €	11 390,30 €	9 424,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	1,08%	0,00 €	0,00%
MAISON DE SANTE VIEUX MARCHE	78 306,81 €	73 051,65 €	60 525,25 €	57 368,60 €	62 300,00 €	62 300,00 €	7,48%	0,00 €	0,00%
POINT IMMOBILIER	2 198,40 €	2 221,38 €	2 244,36 €	2 302,92 €	2 400,00 €	2 400,00 €	0,29%	0,00 €	0,00%
SALLE DU SILLON	1 531,55 €	12 817,60 €	6 881,00 €	6 059,40 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,84%	0,00 €	0,00%
THEATRE DE L'ARCHE	697,00 €	6 590,00 €	24 381,77 €	22 617,01 €	22 000,00 €	20 000,00 €	2,40%	-2 000,00 €	-9,09%
MAISON DE LA PECHE	16 343,00 €	10 488,00 €	35 978,73 €	23 054,10 €	23 000,00 €	20 000,00 €	2,40%	-3 000,00 €	-13,04%
TOTAL 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	516 211,76 €	448 465,60 €	1 060 645,96 €	1 084 107,11 €	335 000,00 €	833 000,00 €	100,00%	+498 000,00 €	+148,66%

Historique par fonction du chapitre 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
0-SERVICES GENERAUX	21 016,80 €	18 368,81 €	696 856,58 €	598 919,20 €	48 400,00 €	332 300,00 €	39,89%	+283 900,00 €	+586,57%
6-ACTION ECONOMIQUE	100 851,21 €	79 188,94 €	116 784,03 €	88 682,25 €	82 010,00 €	253 600,00 €	30,44%	+171 590,00 €	+209,23%
7-ENVIRONNEMENT	280 771,93 €	229 158,13 €	116 800,82 €	277 345,74 €	81 540,00 €	121 500,00 €	14,59%	+39 960,00 €	+49,01%
4-SANTE ET ACTION SOCIALE	78 306,81 €	73 051,65 €	60 525,25 €	57 368,60 €	62 300,00 €	69 800,00 €	8,38%	+7 500,00 €	+12,04%
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	26 221,87 €	27 671,80 €	24 251,30 €	27 794,92 €	24 350,00 €	23 100,00 €	2,77%	-1 250,00 €	-5,13%
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	9 043,04 €	26 008,37 €	45 428,18 €	35 996,40 €	36 400,00 €	32 700,00 €	3,93%	-3 700,00 €	-10,16%
TOTAL 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	516 211,76 €	448 465,60 €	1 060 645,96 €	1 084 107,11 €	335 000,00 €	833 000,00 €	100,00%	+498 000,00 €	+148,66%

Il est composé principalement de :

- Loyers pour 425,5 K€ soit +232.8 K€ (+120,81%) par rapport au BP 2025
- Autres recettes diverses pour 407,5 K€ soit +327 K€ (+406,21%) : ventes de graves recyclés, reprise de ferraille et 287 K€ inscrit au titre des produits exceptionnels.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

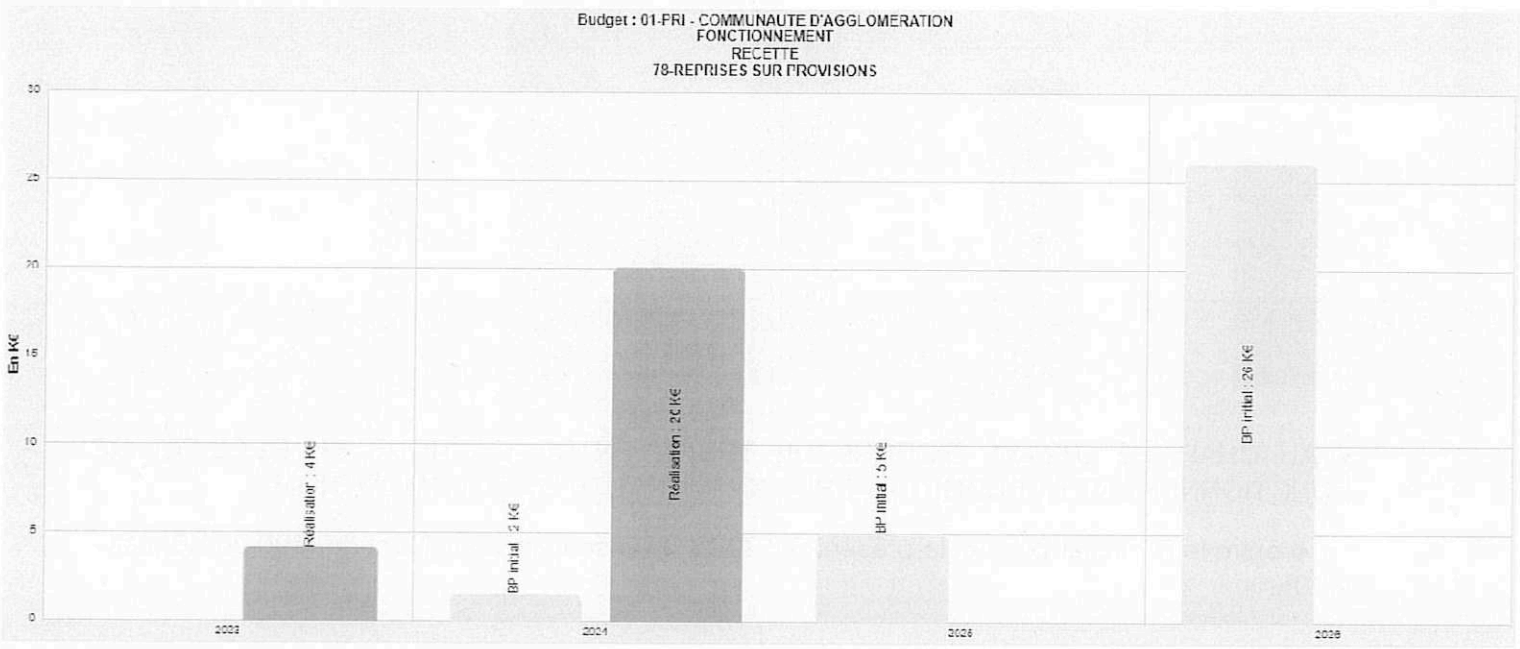
Les produits financiers

Aucune inscription au BP 2026.

Les produits **spécifiques**

Aucune inscription au BP 2026.

Les reprises sur provisions pour risques et charges



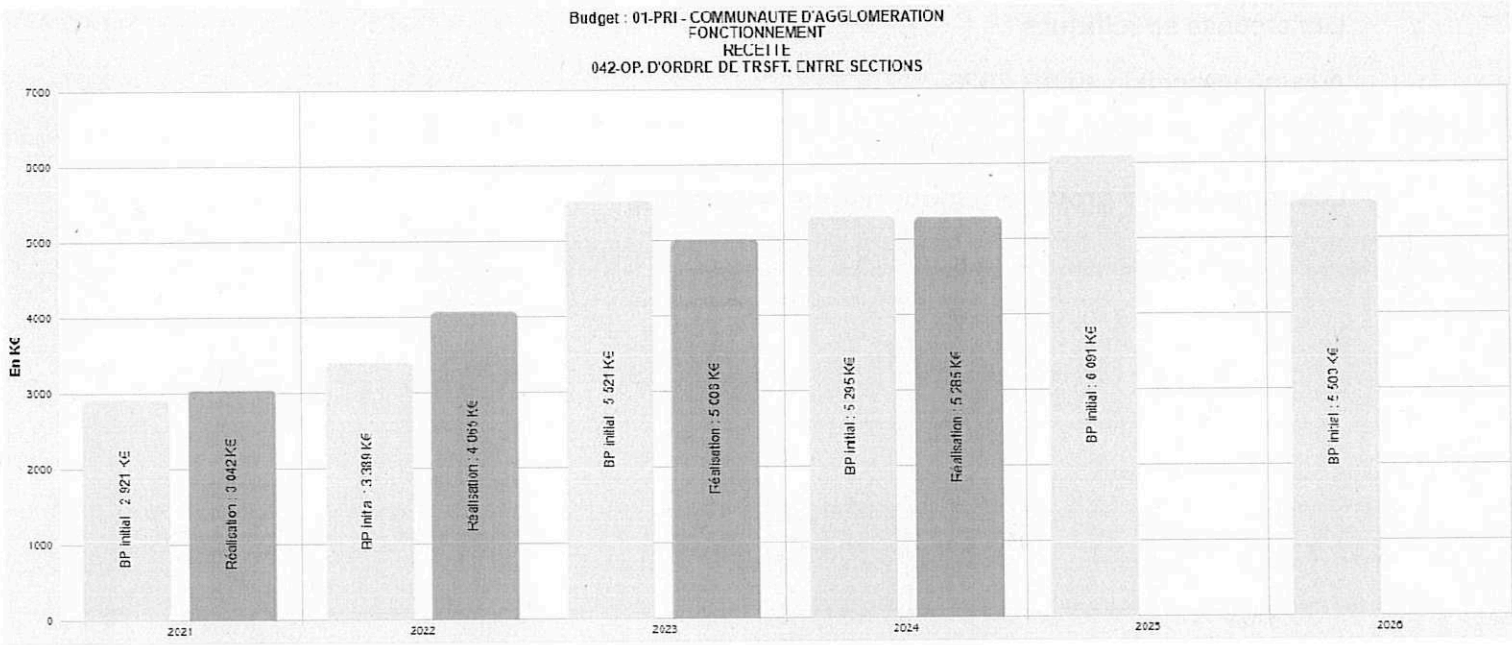
♦ AU CHAPITRE 78-REPRISES SUR PROVISIONS EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +21,00 K€, soit +420,00%

Cette inscription porte sur la reprise de provisions des créances douteuses réalisées en N-1.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Opérations d'ordre entre sections



♦ AU CHAPITRE 042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT DUBUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -590,90 K€, soit -9,70%

Regroupement de natures du chapitre 042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
781-REPRISES SUR AMORT. DES IMMOBILISATIONS		9 515,52 €							
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS/SPECIFIQUES	2 928 081,85 €	3 711 678,06 €	4 757 981,16 €	4 982 977,02 €	5 695 900,00 €	5 452 000,00 €	99,13%	-243 900,00 €	-4,28%
72-PRODUCTIONS IMMOBILISEES	113 600,25 €	343 897,05 €	247 546,02 €	321 893,01 €	395 000,00 €	48 000,00 €	0,87%	-347 000,00 €	-87,85%
TOTAL 042-OP. D'ORDRE DE TRSFT. ENTRE SECTIONS	3 041 682,10 €	4 065 090,63 €	5 005 527,18 €	5 284 870,03 €	6 090 900,00 €	5 500 000,00 €	100,00%	-590 900,00 €	-9,70%

Au chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections » en recettes de fonctionnement figurent :

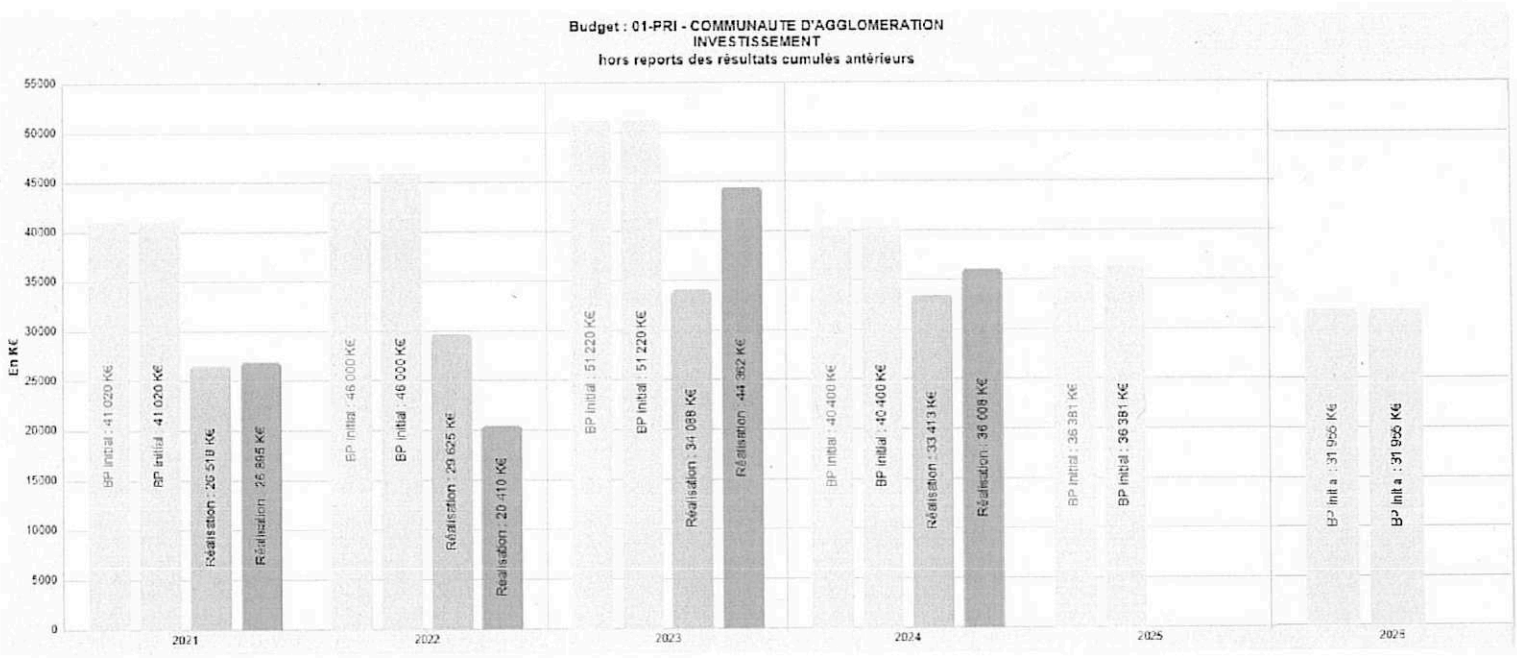
- **au compte 722 « Immobilisations corporelles »**, le montant des dépenses de fonctionnement nécessaires à la constitution des éléments d'actif autoproduits par LTC (bureau d'études, intervention des équipes LTC sur les chantiers, auto-constructions, etc.). Les éléments d'actifs ainsi constitués sont immobilisés dans les comptes correspondant à leur nature (20xxx, 21xxx, 23xxx) mais en dépenses du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ». Pour le BP 2026 le montant inscrit est **48 K€**.
- **au compte 77681 « Neutralisation des amortissements de subventions versées » pour 4,187 M€** correspondant à la neutralisation, par une inscription en recettes, du montant de l'annuité d'amortissement des subventions versées enregistrées au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » en investissement. La contrepartie de cette écriture est enregistrée au compte 198 « Neutralisation des amortissements de subventions versées » en dépenses d'investissement. Ainsi les amortissements enregistrés en dépenses de fonctionnement au compte 6811 du chapitre 042 et en recettes d'investissement au compte 2804 du chapitre 040 sont neutralisés.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- **au compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat »** l'annuité d'amortissement des subventions non amortissables enregistrées aux comptes 13xxx en recettes d'investissement, **pour 1,264 M€**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

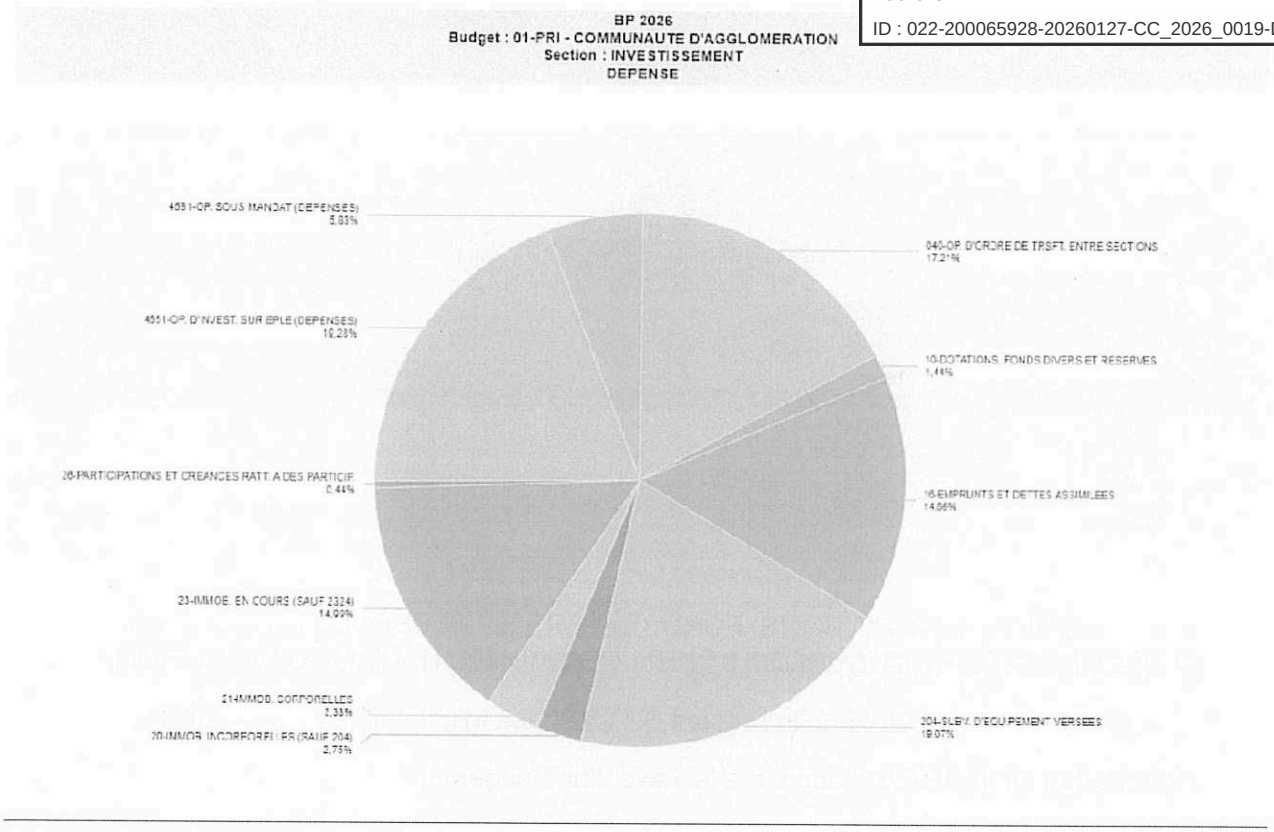


La section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à 31,95 M€.

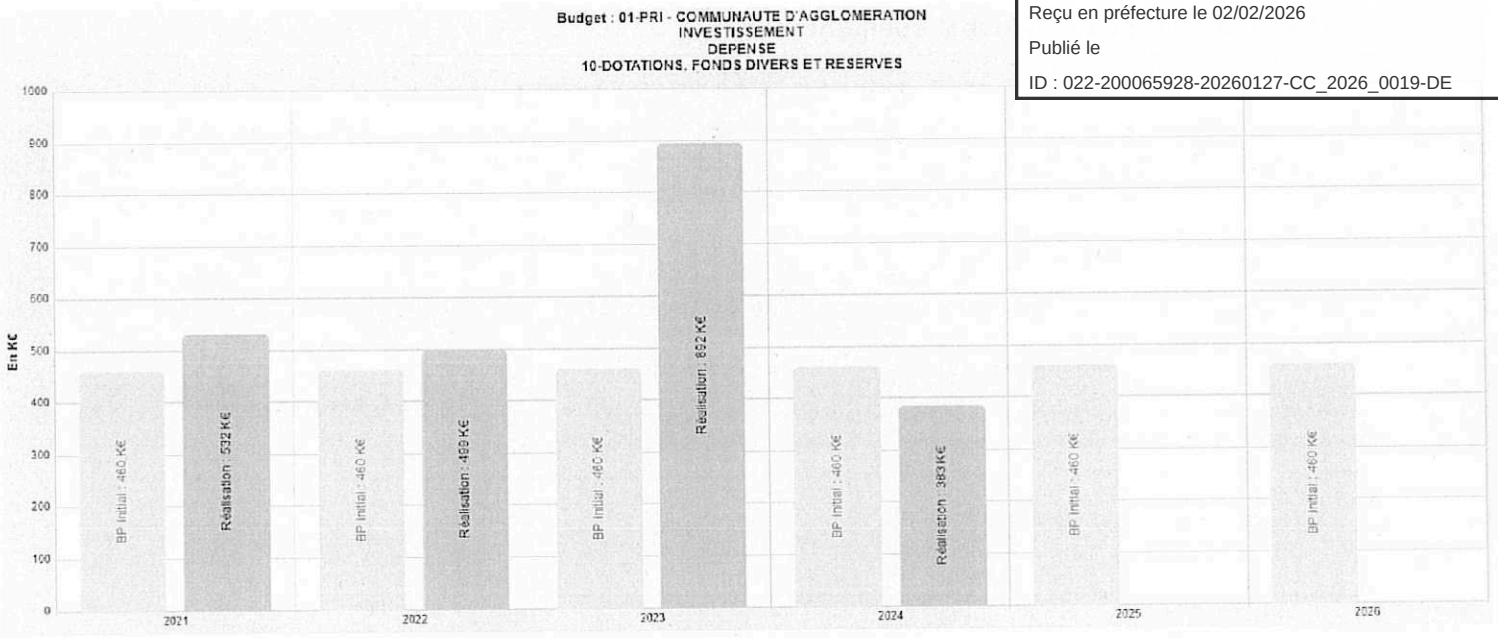
budget : BUDGET PRINCIPAL - COMM. D'AGGLOMERATION (norme M57D)		Chapitre	réalisation 2023 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget primitif initial 2024 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget total 2024 tous reports compris	réalisation 2024 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget primitif initial 2025 hors report des résultats cumulés antérieurs	Budget total 2025 tous reports compris	Budget primitif initial 2026 au 05/01/2026 09:28 hors report des résultats cumulés antérieurs	Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026	
		020-DEPENSES IMPREVUES EN INVEST									
		040-OP. D'ORDRE DE TRSFT ENTRE SECTIONS	5 305 527,13 €	5 296 200,00 €	5 987 879,59 €	5 284 872,03 €	5 500 000,00 €	6 000 000,00 €	5 500 000,00 €	-500 000,00 €	-8,70%
		041-OP. D'ORDRE PATRIMONIALES	32 871,77 €		259 300,00 €	241 855,97 €		29 500,00 €			
		10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	891 911,25 €	460 000,00 €	681 922,33 €	383 434,61 €	460 000,00 €	609 187,00 €	460 000,00 €	0,00 €	0,00%
		13 SUBV. D'INVEST. RECUES	46 058,40 €	65 000,00 €	65 000,00 €	57 701,39 €		50 000,00 €			
		16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 707 117,43 €	3 950 000,00 €	4 350 000,00 €	4 345 823,38 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	0,00 €	0,00%
	DEPENSE	204-SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES	5 906 941,82 €	9 225 000,00 €	11 470 997,20 €	6 674 344,53 €	6 348 500,00 €	6 560 547,45 €	6 348 500,00 €	-158 500,00 €	-4,93%
		20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	992 167,24 €	2 010 700,00 €	1 843 761,35 €	1 030 724,31 €	300 100,00 €	1 209 470,12 €	000 100,00 €	-179 900,00 €	-15,05%
		21-IMMOB. CORPORELLES	2 365 348,80 €	3 392 200,00 €	6 502 902,62 €	3 917 290,09 €	1 063 100,00 €	4 154 209,09 €	1 063 100,00 €	-509 900,00 €	-32,42%
		23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	13 761 947,31 €	11 046 900,00 €	19 636 987,46 €	10 097 174,13 €	4 788 800,00 €	14 481 403,07 €	4 788 800,00 €	-1 640 200,00 €	-27,76%
		26-PARTICIPATIONS ET CREANCES RATT. A DES PARTICIP.	40 426,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	40 454,00 €	140 500,00 €	140 500,00 €	140 500,00 €	+100 000,00 €	+246,91%
		27-AUTRES IMMOB. FINANCIERES	0,00 €	20 000,00 €	2 730 336,11 €	400 000,00 €		1 748 336,11 €			
		4551-OP. D'INVEST. SUR EPLE (DEPENSES)	1 440 061,62 €	4 750 000,00 €	5 218 131,53 €	395 657,44 €	6 161 000,00 €	5 145 921,18 €	6 161 000,00 €	+1 716 000,00 €	+38,61%
		4581-OP. SOUS MANDAT (DEPENSES)	117 242,50 €	130 000,00 €	747 161,31 €	220 575,11 €	1 000 000,00 €	4 095 717,49 €	1 000 000,00 €	-2 752 800,00 €	-59,99%
		DEPENSE	34 067 630,60 €	40 400 000,00 €	59 625 378,60 €	33 112 936,19 €	31 955 000,00 €	49 934 701,16 €	31 955 000,00 €	-4 426 300,00 €	-12,17%
INVESTISSEMENT		001-SOLDE D'EXEC. DE LA SECT. D'INVEST. REPORTE			2 032 240,57 €			4 627 350,03 €			
		021-VIR.MENT DU SEC. LA SECT. DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	100 000,00 €	7 778 534,07 €	0,00 €	1 137 001,00 €	6 700 757,67 €	1 760 000,00 €	+622 200,00 €	+54,68%
		024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	1 000,00 €	136 000,00 €	0,00 €	662 225,00 €	662 225,00 €	905 000,00 €	242 775,00 €	+36,66%
		040-OP. D'ORDRE DE TRSFT ENTRE SECTIONS	7 849 017,72 €	8 361 700,00 €	8 525 400,00 €	7 955 426,45 €	8 858 001,00 €	8 855 000,00 €	8 500 000,00 €	-158 000,00 €	-1,80%
		041-OP. D'ORDRE PATRIMONIALES	32 871,77 €		259 300,00 €	241 855,97 €		29 500,00 €			
		10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 792 404,69 €	3 134 000,00 €	9 132 971,35 €	8 570 291,13 €	1 942 100,00 €	6 320 625,26 €	710 000,00 €	-1 232 100,00 €	-63,44%
		13-SUBV. D'INVEST. RECUES	4 959 370,11 €	5 060 000,00 €	9 666 549,01 €	4 792 382,53 €	1 656 201,00 €	4 029 112,54 €	2 014 000,00 €	+357 800,00 €	+21,60%
		16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000 000,00 €	18 740 600,00 €	15 166 562,07 €	12 500 000,00 €	13 000 000,00 €	9 232 359,38 €	9 913 700,00 €	-3 086 300,00 €	-23,74%
	RECETTE	204-SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES				135 000,00 €	71 875,00 €	71 875,00 €		-71 875,00 €	-100,00%
		20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	29 505,00 €								
		21-IMMOB. CORPORELLES				1 439,10 €		84 000,00 €			
		23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2321)	250 239,75 €			98 215,74 €					
		26-PARTICIPATIONS ET CREANCES RATT. A DES PARTICIP.									
		27-AUTRES IMMOB. FINANCIERES	638 036,40 €	112 700,00 €	199 216,10 €	115 516,10 €	151 200,00 €	154 200,00 €	125 300,00 €	-25 900,00 €	-17,13%
		4552-OP. D'INVEST. SUR EPLE (RECETTES)	1 747 109,03 €	4 750 000,00 €	5 772 410,37 €	1 570 472,53 €	4 445 001,00 €	4 527 414,88 €	6 161 000,00 €	+1 716 000,00 €	+38,61%
		4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES)	109 076,12 €	130 000,00 €	655 394,26 €	213 451,20 €	1 655 600,00 €	4 759 273,70 €	1 853 000,00 €	-2 792 900,00 €	-59,99%
		RECETTE	44 381 630,62 €	40 400 000,00 €	59 625 378,60 €	36 008 053,55 €	35 381 300,00 €	49 934 701,16 €	31 955 000,00 €	-4 426 300,00 €	-12,17%
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT			10 274 000,00 €			2 595 117,46 €					
REPORT DU RESULTAT ANTERIEUR CUMULE EN INVESTISSEMENT			-8 241 759,45 €			2 032 240,57 €					
NOUVEAU RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT A AFFECTER			2 032 240,57 €			4 627 350,03 €					
CAPACITE (+) OU INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT BRUTE GENEREE			7 248 934,68 €			8 330 070,29 €	4 347 001,00 €	16 804 143,79 €	5 058 000,00 €	+710 100,00 €	+16,33%
ANNUITE DE REMBOURSEMENT DES CAPITAUX EMPRUNTES DEVANT ETRE ASSUREE PAR LA CAF BRUTE			3 707 117,43 €			4 345 820,28 €	4 750 001,00 €	4 750 000,00 €	4 750 000,00 €	0,00 €	0,00%
CAPACITE (+) OU INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT NETTE APRES ANNUITE DE REMBOURSEMENT DES CAPITAUX EMPRUNTES			3 541 817,25 €			3 984 250,01 €	-402 100,00 €	11 844 143,79 €	308 000,00 €	+710 100,00 €	-176,60%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1.2.1 Les dépenses d'investissement



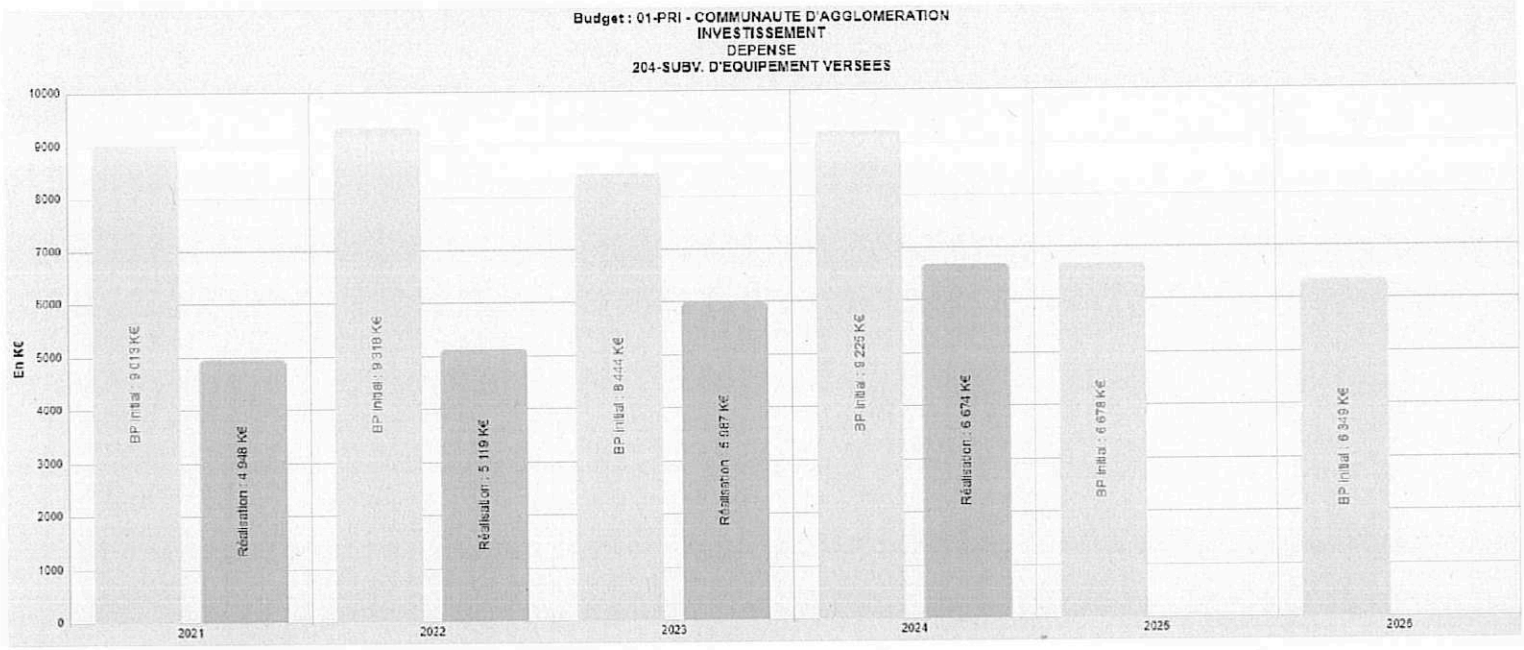
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE



♦ AU CHAPITRE 10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DUBUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions restent stables.

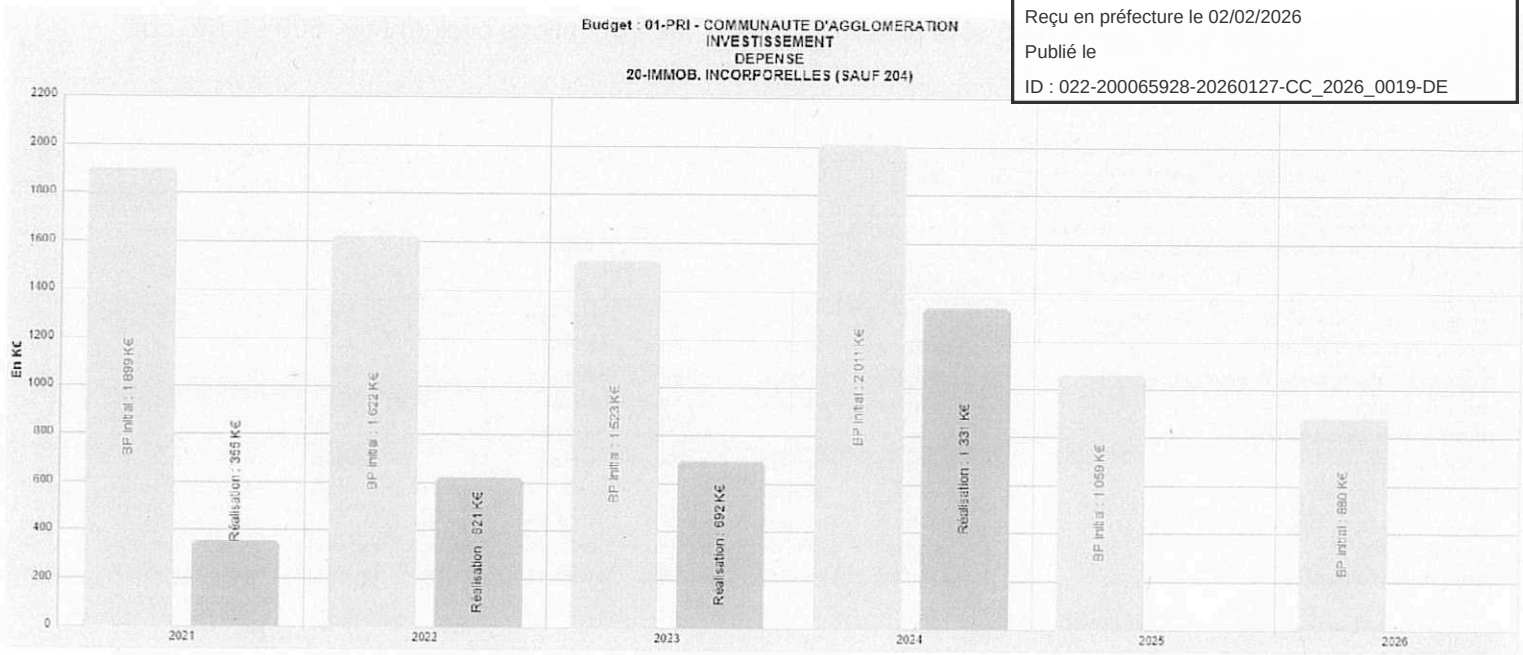
L'inscription de 460 K€ correspond à la Taxe d'aménagement.



♦ AU CHAPITRE 204-SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -329,50 K€, soit -4,93%

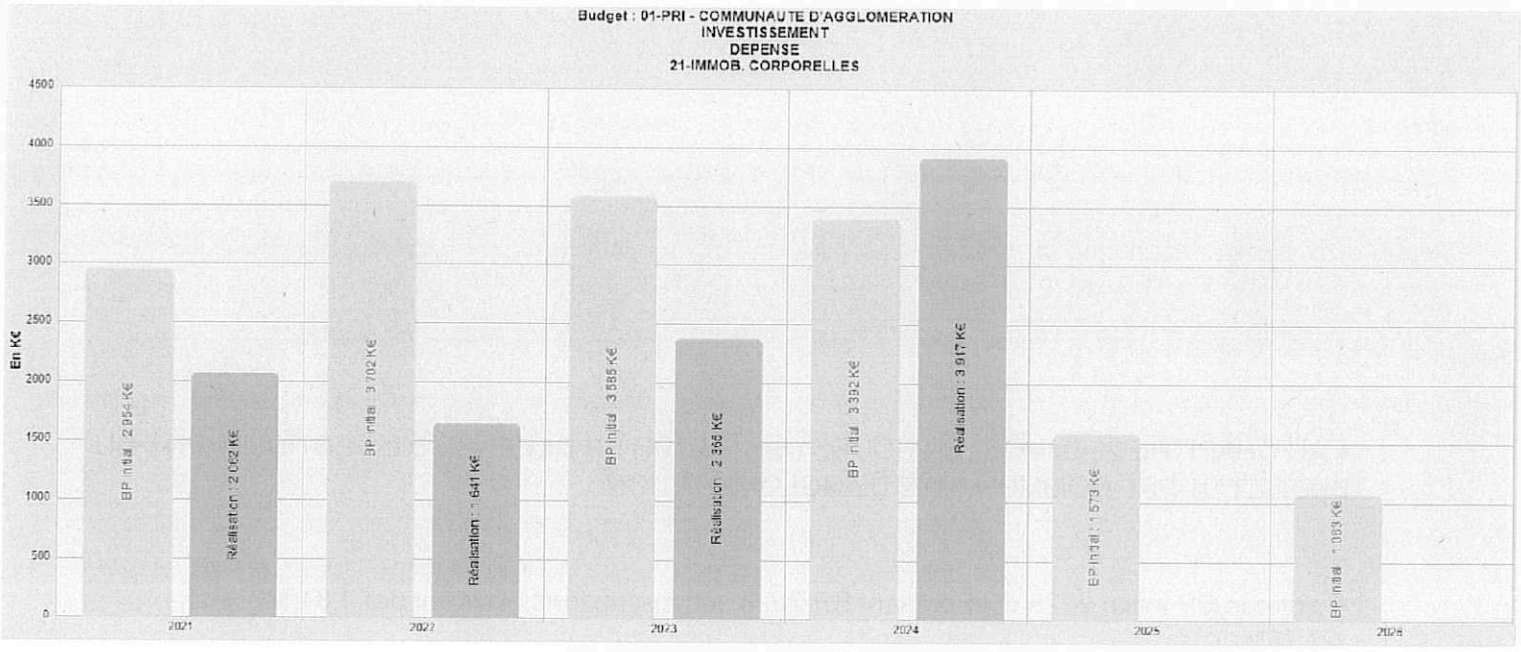
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE



♦ AU CHAPITRE 20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204) EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -178,90 K€, soit -16,89%

Regroupement de natures du chapitre 20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	*BP initial 2026 Poids dans le chapitre*	*Evolution BP initial 2025 / BP initial 2026*	
205-CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, ETC.	164 536,91 €	123 215,34 €	200 111,71 €	183 335,31 €	346 350,00 €	400 000,00 €	*45,45%*	*+53 650,00 €*	*+15,49%*
208-AUTRES IMMOB. INCORPORELLES						57,36 €	*0,01%*	*+57,36 €*	
2031-FRAIS D'ETUDES	108 956,20 €	127 203,18 €	167 885,73 €	587 142,21 €	227 650,00 €	195 200,00 €	*22,18%*	*-32 450,00 €*	*-14,25%*
202-ETUDES, ELABORATION, MODIFICATIONS, REVISIONS DES DOC. D'URBANISME	81 612,81 €	370 397,70 €	324 169,80 €	560 246,79 €	485 000,00 €	284 842,64 €	*32,36%*	*200 157,36 €*	*41,27%*
TOTAL 20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	**355 105,92 €**	**620 816,22 €**	**692 167,24 €**	**1 330 724,31 €**	**1 059 000,00 €**	**880 100,00 €**	***100,00%***	*-178 900,00 €*	*-16,89%*



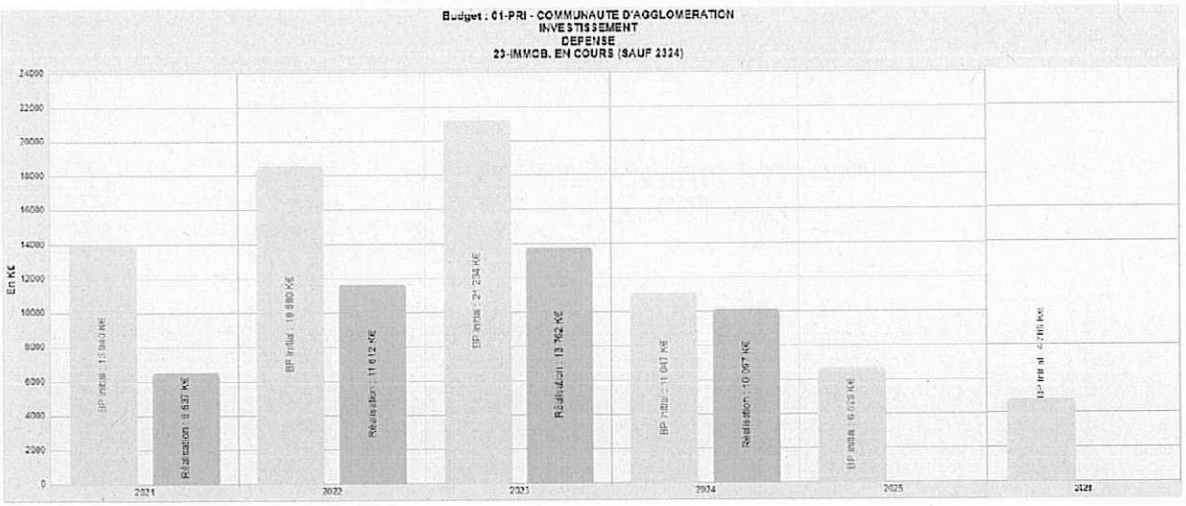
♦ AU CHAPITRE 21-IMMOB. CORPORELLES EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -509,90 K€ soit -32,42%

Regroupement de natures du chapitre 21-IMMOB. CORPORELLES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
212(2172)-AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DE TERRAINS			0,00 €	6 995,69 €					
216(2175)-COLLECTIONS, OEUVRES D'ART, BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	2 800,00 €								
2181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS				112 204,80 €					
2182(21782)-MATERIEL DE TRANSPORT	229 589,62 €	24 112,56 €	375 168,16 €	310 203,94 €					
2183(21783)-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	193 177,86 €	175 650,66 €	351 395,47 €	312 045,45 €					
2184(21784) MOBILIER	54 337,05 €	139 756,62 €	26 672,39 €	65 154,02 €					
2185/6(21785/6)-MATERIEL DE TELEPHONIE			30 097,34 €	7 273,66 €					
211(2171)-TERRAINS	134 325,52 €	236 215,74 €	8 512,00 €	13 726,07 €		58 000,00 €	5,46%	+58 000,00 €	
213(2173)-CONSTRUCTIONS	940 932,12 €	68 539,32 €	261 491,55 €	1 956 531,10 €	41 000,00 €	4 000,00 €	0,38%	-37 000,00 €	-90,24%
215(2175)-INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGES	454 288,04 €	864 566,88 €	1 244 291,90 €	1 011 389,89 €	132 000,00 €			-132 000,00 €	-100,00%
2188(21788)-AUTRES	52 097,52 €	131 978,10 €	67 719,99 €	121 964,37 €	1 400 000,00 €	1 001 100,00 €	94,17%	-398 900,00 €	-28,49%
TOTAL 21-IMMOB. CORPORELLES	2 062 147,73 €	1 640 870,54 €	2 365 348,80 €	3 917 290,09 €	1 573 000,00 €	1 063 100,00 €	100,00%	-509 900,00 €	-32,42%

Historique par fonction du chapitre 21-IMMOB. CORPORELLES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNEL ET APPRENTISSAGE	410,23 €	531,06 €	7 247,76 €	8 432,04 €					
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	178 578,71 €	269 498,02 €	156 701,80 €	183 257,39 €					
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	214 603,73 €	492 663,97 €	479 951,56 €	307 569,50 €					
8-TRANSPORTS	532 186,65 €	8 958,50 €	253 589,35 €	402,46 €					
7-ENVIRONNEMENT	590 275,33 €	637 081,63 €	1 044 324,00 €	683 773,49 €	41 000,00 €	59 100,00 €	5,56%	+18 100,00 €	+44,15%
6-ACTION ECONOMIQUE	346 418,46 €	51 913,11 €	52 125,05 €	28 403,82 €	132 000,00 €			-132 000,00 €	-100,00%
0-SERVICES GENERAUX	199 674,42 €	180 224,25 €	371 409,28 €	2 705 445,37 €	1 400 000,00 €	1 004 000,00 €	94,44%	-396 000,00 €	-28,29%
TOTAL 21-IMMOB. CORPORELLES	2 062 147,73 €	1 640 870,54 €	2 365 348,80 €	3 917 290,09 €	1 573 000,00 €	1 063 100,00 €	100,00%	-509 900,00 €	-32,42%

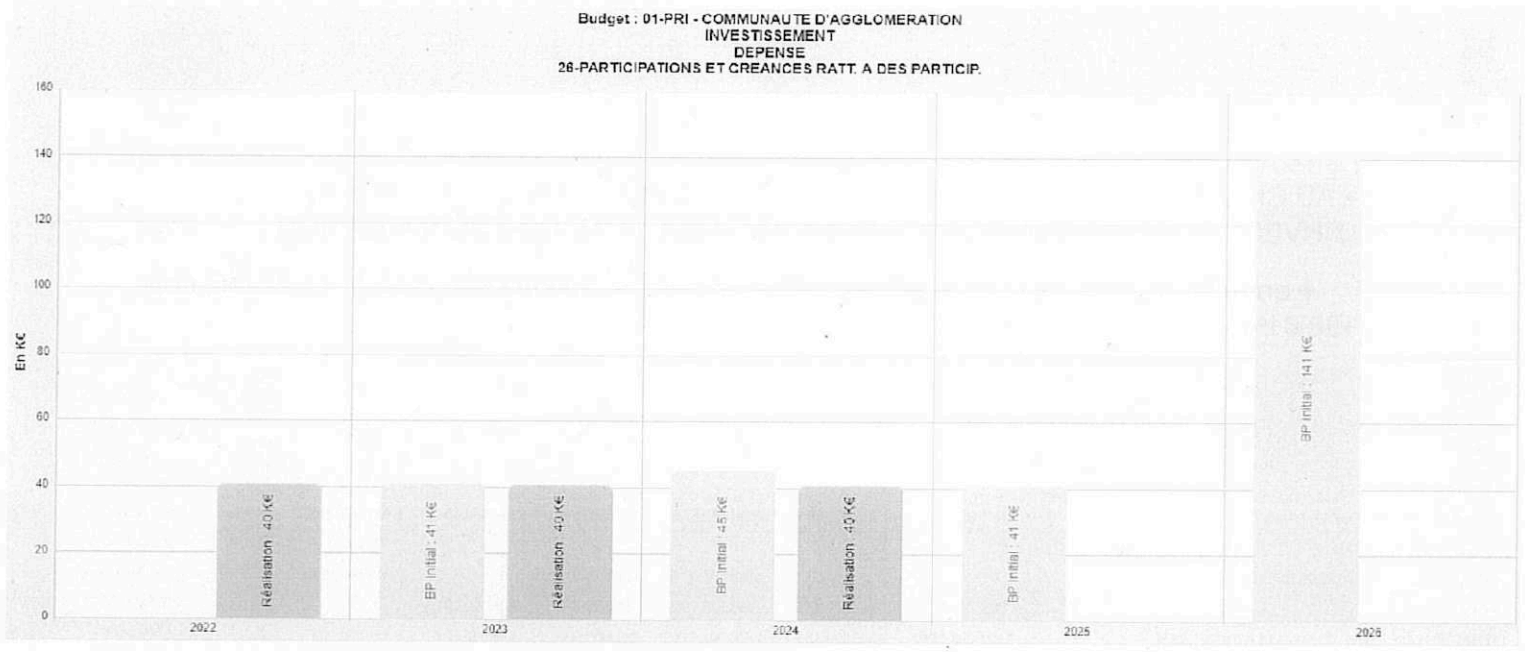


♦ AU CHAPITRE 23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324) EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -1,84 M€, soit -27,76%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique par fonction du chapitre 23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP actuel 2025	Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2026 / BP initial 2025	
0-SERVICES GENERAUX	271 676,52 €	2 803 395,20 €	1 550 672,47 €	1 550 672,47 €	470 000,00 €	753 200,00 €	15,73%	+283 200,00 €	+60,26%
2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNEL ET APPRENTISSAGE	911 665,13 €	133 315,04 €	11 903,38 €	11 903,38 €					
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	4 251 130,88 €	2 111 957,95 €	1 685 796,22 €	1 685 796,22 €	1 245 000,00 €			-1 245 000,00 €	-100,00%
4-SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00 €	7 334,15 €	11 223,31 €	11 223,31 €					
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	173 396,27 €	405 435,05 €	1 390 640,76 €	1 390 643,76 €	245 000,00 €			-245 000,00 €	-100,00%
6-ACTION ECONOMIQUE	72 700,40 €	3 209 553,67 €	2 073 304,99 €	2 073 304,99 €	2 900 000,00 €	691 000,00 €	14,22%	-2 222 000,00 €	-76,54%
7-ENVIRONNEMENT	831 466,10 €	2 066 111,69 €	2 937 685,68 €	2 937 685,68 €	1 766 000,00 €	2 631 600,00 €	54,39%	+933 600,00 €	+47,19%
8-TRANSPORTS	19 552,50 €	876 233,14 €	135 944,50 €	135 944,50 €		750 000,00 €	15,66%	+750 000,00 €	
TOTAL 23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	6 535 774,83 €	11 612 432,07 €	10 097 174,13 €	10 097 174,13 €	6 629 000,00 €	4 799 800,00 €	100,00%	-1 829 200,00 €	-27,78%



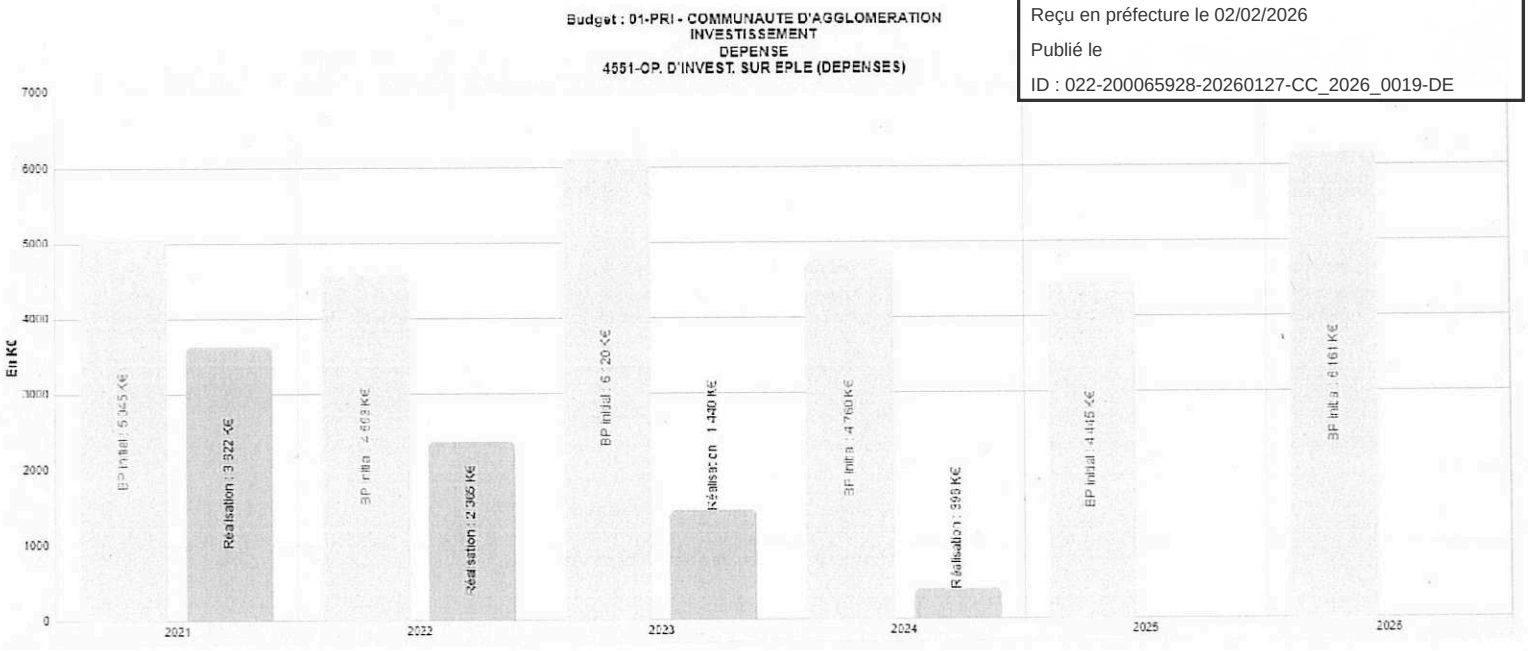
♦ AU CHAPITRE 26-PARTICIPATIONS ET CREANCES RATT. A DES PARTICIP. EN DEPENSED'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +100,00 K€, soit +246,91%

Les dépenses d'investissements enregistrées aux natures « 204xxx-Subventions d'équipement versées », « 20xxx-Immobilisations incorporelles », « 21xxx-Immobilisations corporelles » et « 23xxx-Immobilisations en cours » peuvent soit être sous-traitées (auprès de prestataires et fournisseurs extérieurs), soit autoproduites « en régie » (par les propres services du budget considéré). Les dépenses sous-traitées sont enregistrées dans les « chapitres racines » des natures d'immobilisation (204, 20, 21 et 23) tandis que les dépenses d'immobilisations autoproduites font l'objet d'une écriture de transfert des dépenses de fonctionnement vers les dépenses d'investissement via :

- une recette de fonctionnement enregistrée à la nature « 722-Production d'immobilisations corporelles » au chapitre « 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections »
- les dépenses d'investissement correspondantes enregistrées dans les natures ad-hoc au chapitre « 040-Opérations d'ordre de transfert entre sections »

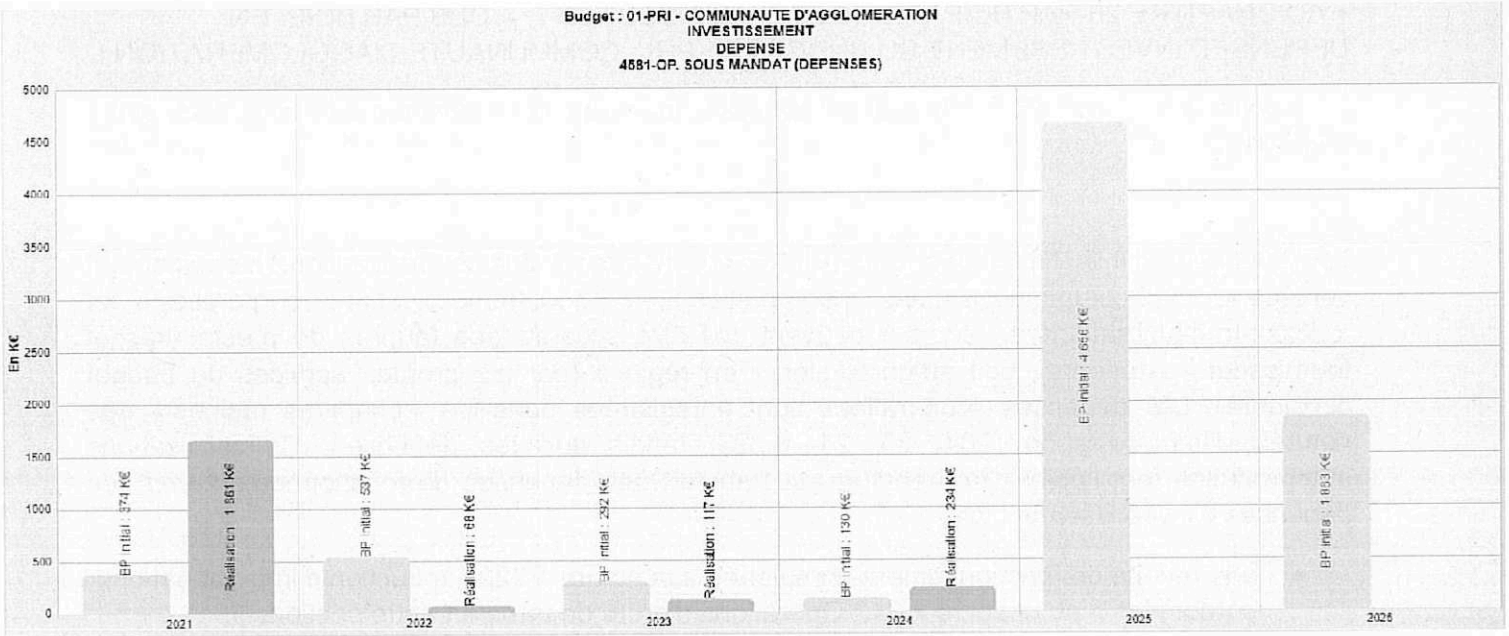
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE



♦ AU CHAPITRE 4551-OP. D'INVEST. SUR EPLE (DEPENSES) EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +1,72 M€, soit +38,61%

Historique par antenne du chapitre 4551-OP. D'INVEST. SUR EPLE (DEPENSES)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	*BP initial 2026 Poids dans le chapitre*	*Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026*	
LYCEE ENS. SUPERIEUR LE DANTEC	3 440 824,50 €	2 212 503,89 €	564 857,57 €	159 608,99 €	4 340 000,00 €	5 851 000,00 €	*94,97%*	*+1 511 000,00 €*	*+34,82%*
LYCEE DANTEC TRAVAUX						300 000,00 €	*4,87%*	*+300 000,00 €*	
LYCEE DANTEC SOLS PHASE 3			818 571,39 €	205 570,37 €		10 000,00 €	*0,16%*	*+10 000,00 €*	
HORS ANTENNE	180 873,53 €	152 576,93 €	56 632,73 €	30 508,08 €	105 000,00 €			*-105 000,00 €*	*-100,00%*
TOTAL 4551-OP. D'INVEST. SUR EPLE (DEPENSES)	3 621 698,03 €	2 365 080,82 €	1 440 061,69 €	395 687,44 €	4 445 000,00 €	6 161 000,00 €	*100,00%*	*+1 716 000,00 €*	*+38,61%*



♦ AU CHAPITRE 4581-OP. SOUS MANDAT (DEPENSES) EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -2,79 M€, soit -59,99%

Historique par antenne du chapitre 4581-OP. SOUS MANDAT (DEPENSES)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
MAISON DE LA MER LEZARDRIEUX MARITIME	1 360 776,77 €	43 701,74 €							
MAISON DE LA MER LEZARDRIEUX TERRESTRE	128 750,57 €	2 712,74 €	4 135,53 €	40 206,35 €					
REDUCTION DES POLLUTIONS ORIGINE AGRI		0,00 €	113 107,00 €	79 062,00 €					
REHABILITATION TERRITOIRE LTA	31 152,77 €	20 023,00 €	0,00 €	0,00 €					
BASSIN VERSANT JALDY GUINDY BIZIEN				0,00 €	124 900,00 €	108 000,00 €	5,80%	-16 900,00 €	-13,53%
TERRAINS KERAUZERN					100 000,00 €			-100 000,00 €	-100,00%
FEAMPA					101 000,00 €			-101 000,00 €	-100,00%
HORS ANTENNE	140 290,38 €	1 267,20 €	0,00 €	114 310,76 €	4 330 000,00 €	1 755 000,00 €	94,20%	-2 575 000,00 €	-59,47%
TOTAL 4581-OP. SOUS MANDAT (DEPENSES)	1 660 970,49 €	67 705,48 €	117 242,53 €	233 579,11 €	4 655 900,00 €	1 863 000,00 €	100,00%	-2 792 900,00 €	-59,99%

Les acquisitions d'immobilisations correspondant à des équipements (hors chapitre 204-Subventions d'équipement versées, hors chapitres 45x-Opérations pour compte de tiers, hors nature 238-Avances versées)

Les opérations d'équipement envisagées pour 2026 par chapitre, hors AP/CP

Les dépenses d'investissement récapitulées dans le tableau ci-dessous sont réparties en « immobilisations autoproduites », donc **réalisées/inscrites au chapitre « 040-Opérations d'ordre de transfert entre les sections »**, tandis que les immobilisations acquises ou sous-traitées sont réalisées/inscrites dans chacun **des chapitres qui correspond en lecture directe à leur racine de nature** (20, 21, 23) :

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS A L'ACTIF - hors SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES (chap. 204),hors AVANCES VERSEES (nat. 238), hors OPER. POUR CPTE DE TIERS (nat. 45x)			Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
HORS APCP	Immobilisations autoproduites (travaux en régie)	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 052,00 €	0,00 €	6 115,72 €				
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	83 307,49 €	140 857,98 €	139 563,21 €	137 515,43 €	70 000,00 €	48 000,00 €	-22 000,00 €	-31,43%
	Immobilisations autoproduites (travaux en régie)		83 307,49 €	148 909,98 €	139 563,21 €	143 631,15 €	70 000,00 €	48 000,00 €	-22 000,00 €	-31,43%
	Immobilisations sous-traitées	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247 179,72 €	289 175,34 €	433 933,84 €	518 441,52 €	604 000,00 €	595 257,36 €	-8 742,64 €	-1,45%
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 578 147,73 €	1 583 919,24 €	2 361 956,17 €	3 917 290,09 €	1 441 000,00 €	1 059 100,00 €	-381 900,00 €	-26,50%
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	2 354 584,57 €	5 055 147,29 €	5 507 394,31 €	8 260 549,24 €	3 816 000,00 €	3 369 600,00 €	-446 400,00 €	-11,70%
	Immobilisations sous-traitées		4 179 912,02 €	6 928 241,87 €	8 303 284,32 €	12 696 280,85 €	5 861 000,00 €	5 023 957,36 €	-837 042,64 €	-14,28%
HORS APCP			4 263 219,51 €	7 077 151,85 €	8 442 847,53 €	12 839 912,00 €	5 931 000,00 €	5 071 957,36 €	-859 042,64 €	-14,48%

Les autres projets d'investissement, hors AP/CP, sont inscrits à hauteur de **5,071 M€** et se structurent de la façon suivante :

- Au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (immobilisations autoproduites en régie par les équipes de LTC) **48 K€**
  - Prestations de travaux sur les ouvrages et réseaux GEPU

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » **595 K€** dont principalement :
  - 50 K€ sont inscrits pour la prévention des inondations
  - 45 K€ Frais études GEPU
  - 30 K€ d'études pour des panneaux photovoltaïques à Chappe et à l'aire de lavage de Ker Servel.
  - 20 K€ d'études pour le Carré Magique
  - 20 K€ d'études pour le CIAP
  - 15 K€ d'études géotechnique au Moulin du Losser
  - 10,2 K€ d'études de faisabilité géothermique à la Maison du Développement de Pleudaniel
  - 5 K€ d'études pour un groupe froid à l'Aquarium de Trégastel

- Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » **1,059 M€**, dont principalement :
  - 58 K€ pour l'acquisition de terrains dont 50 K€ concernant la GEPU et 8 K€ concernant le Moulin Neuf
  - 1 K€ pour l'acquisition de matériels de pièges pour l'environnement au Moulin Neuf

- Au chapitre 23 « Immobilisations en cours » **3,369 M€**, dont principalement :

  - **165 K€ pour le gestionnaire « Batiment – Bureau Etudes »**
    - 120 K€ pour la reprise de réseaux extérieurs – Espace Erhel
    - 45 K€ pour la rénovation du Centre du Son

  - **50 K€ pour le gestionnaire « Batiment – maintenance »**
    - 50 K€ pour la signalétique des déchetteries avec la nouvelle identité visuelle

  - **2 M€** pour le gestionnaire « Assainissement Collectif
    - 2 M€ pour des travaux pour la **GEPU**

  - **554 K€ pour le gestionnaire « Environnement »**
    - 400 K€ pour des travaux GEMAPI
    - 120 K€ pour des travaux à la Cale de Pors Hir à Plougrescant
    - 34 K€ pour des travaux de broyages et réduction d'arbres avec export ainsi que des travaux d'accessibilité des chemins au Moulin Neuf à Plounérin

Au vu du contexte budgétaire restreint, comme l'an passé, des montants ont été inscrits aux chapitres 20-21 et 23 sous forme de « réserves » pour un total de 2 M€.

- Chapitre 20 : 400 K€
- Chapitre 21 : 1 M€
- Chapitre 23 : 600 K€

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les opérations d'équipement envisagées pour 2026 par chapitre (hors chapitre 204), sous AP/CP se répartissent de la façon suivante :

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS A L'ACTIF - hors SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES (chap. 204),hors AVANCES VERSEES (nat. 238), hors OPER. POUR CPTE DE TIERS (nat. 45x)			Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
SOUS APCP	Immobilisations autoproduites (travaux en régie)	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	64 657,00 €	25 450,00 €	70 052,17 €	300 000,00 €		-300 000,00 €	-100,00%
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	27 808,69 €	127 846,00 €	82 532,81 €	108 209,69 €	25 000,00 €		-25 000,00 €	-100,00%
	Immobilisations autoproduites (travaux en régie)		27 808,69 €	192 503,00 €	107 982,81 €	178 261,86 €	325 000,00 €		-325 000,00 €	-100,00%
	Immobilisations sous-traitées	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 926,20 €	331 640,88 €	258 233,40 €	812 282,79 €	455 000,00 €	284 842,64 €	-170 157,36 €	-37,40%
		21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	484 000,00 €	56 951,30 €	3 392,63 €	0,00 €	132 000,00 €	4 000,00 €	-128 000,00 €	-96,97%
		23-IMMOBILISATIONS EN COURS	4 022 931,92 €	6 256 251,27 €	8 081 285,90 €	1 801 402,59 €	2 813 000,00 €	1 419 200,00 €	-1 393 800,00 €	-49,55%
	Immobilisations sous-traitées		4 614 858,12 €	6 644 843,45 €	8 342 911,93 €	2 613 685,38 €	3 400 000,00 €	1 708 042,64 €	-1 691 957,36 €	-49,76%
SOUS APCP			4 642 666,81 €	6 837 346,45 €	8 450 894,74 €	2 791 947,24 €	3 725 000,00 €	1 708 042,64 €	-2 016 957,36 €	-54,15%

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS A L'ACTIF SOUS APCP - hors SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES (chap. 204), hors AVANCES VERSEES (nat. 238), hors OPER. POUR CPTE DE TIERS (nat. 45x)		Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
SOUS APCP	ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE (ANCIEN TRIBUNAL)	3 064 628,64 €	1 026 863,26 €	90 271,62 €	23 980,18 €				
	PARC DES EVENEMENTS LTC - LE SKOPE	48 605,94 €	2 763 351,93 €	5 287 068,08 €	1 531 621,45 €	2 900 000,00 €	636 000,00 €	-2 264 000,00 €	-78,07%
	PONT AVAL SUR LE LEGUER	575 921,20 €	112 822,74 €	65 754,63 €	336 499,00 €				
	RENOVATION BATIMENTS V	1 883,83 €	1 837 206,80 €	1 915 668,71 €	337 372,71 €	70 000,00 €	37 200,00 €	-32 800,00 €	-46,86%
	RENOVATION ECOLE DE MUSIQUE TREGUIER	934 622,00 €	746 987,32 €	48 913,10 €	0,00 €				
	SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENTS CYCLABLES 2022-2026		29 300,70 €	821 887,20 €	46 637,94 €		750 000,00 €	+750 000,00 €	
	TRAVAUX/REVISION PLUIH	16 005,00 €	260 813,70 €	221 321,40 €	495 835,96 €	755 000,00 €	284 842,64 €	-470 157,36 €	-62,27%
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS A L'ACTIF SOUS APCP - hors SUBV. D'EQUIPEMENT VERSEES (chap. 204),hors AVANCES VERSEES (nat. 238), hors OPER. POUR CPTE DE TIERS (nat. 45x)		4 642 666,81 €	6 837 346,45 €	8 450 894,74 €	2 791 947,24 €	3 725 000,00 €	1 708 042,64 €	-2 016 957,36 €	-54,15%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les subventions d'équipement et fonds de concours versés

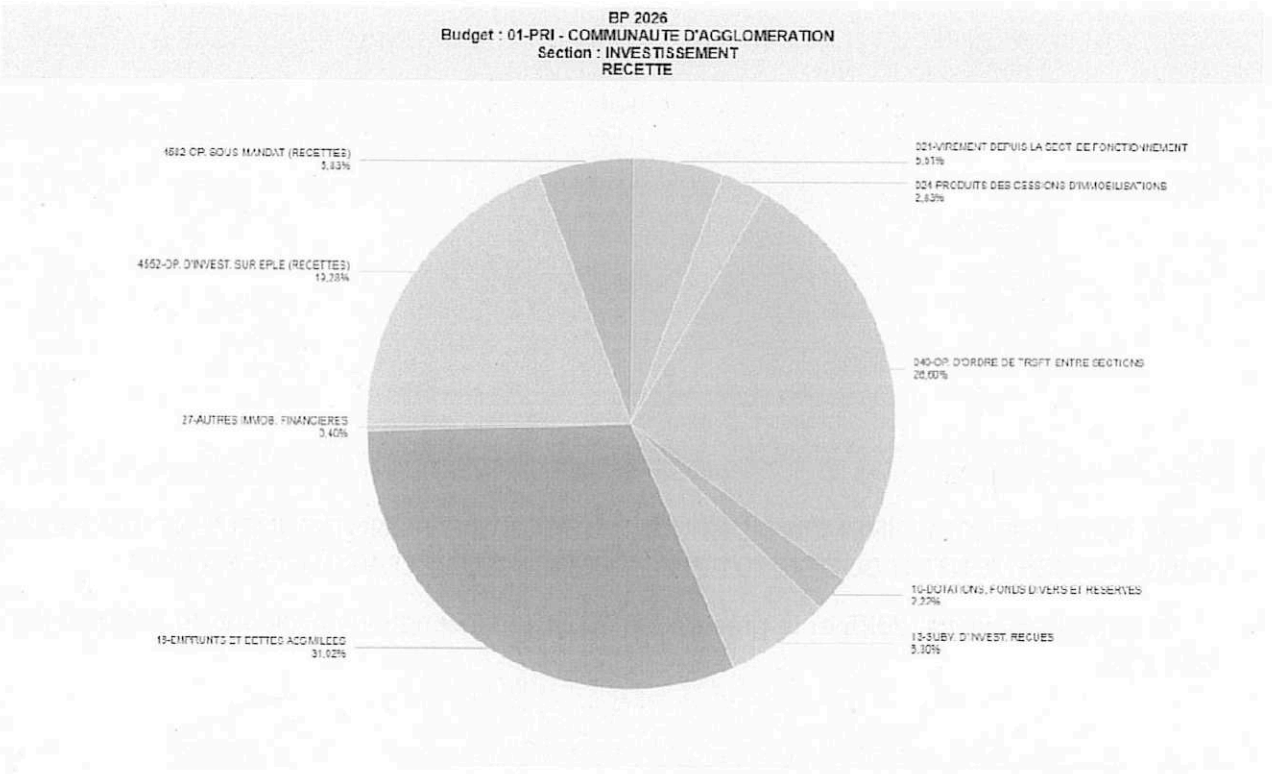
Les dépenses du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » sont inscrites au BP 2026 à hauteur de **6,348M€**, en recul de -329,5 K€ (-4.93%) par rapport au BP 2025.

6,116 M€ de ces 6,678 M€ sont gérés en mode AP/CP, soit 96% :

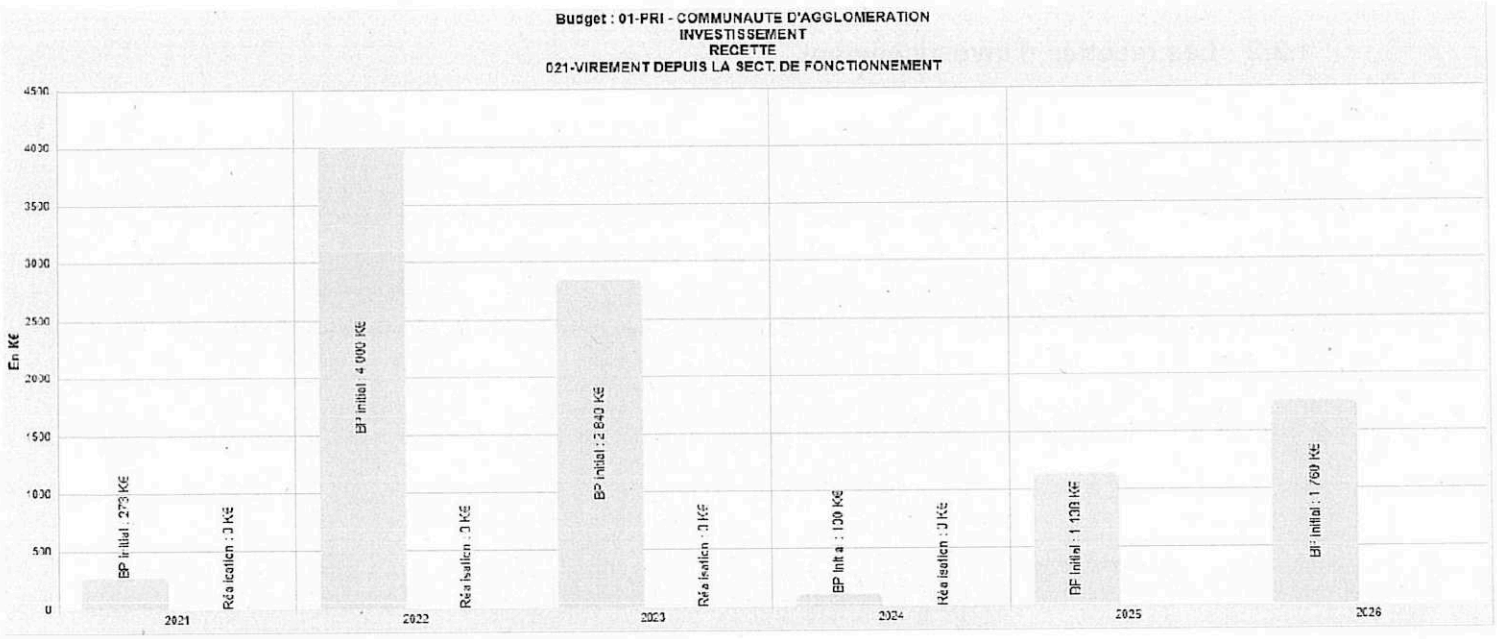
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (FONDS DE CONCOURS - CHAPITRE 204)		Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026
HORS APCP		1 903 400,41 €	1 297 090,55 €	1 320 712,89 €	2 248 779,69 €	362 429,24 €	232 500,00 €	-129 929,24 €	-35,85%
	HORS APCP	1 903 400,41 €	1 297 090,55 €	1 320 712,89 €	2 248 779,69 €	362 429,24 €	232 500,00 €	-129 929,24 €	-35,85%
SOUS APCP	2017BTHD-BRETAGNE TRES HAUT DEBIT - FIBRE OPTIQUE	2 004 369,00 €	2 004 369,00 €	2 944 921,00 €	2 497 412,27 €	2 420 000,00 €	2 416 000,00 €	-4 000,00 €	-0,17%
	2018PRICP4-PARC DES EVENEMENTS LTC - LE SKOPE				38 633,03 €				
	2021PRIHPR-SUBVENTIONS PLH 2018-2023 PARC PRIVE	111 869,33 €	291 155,87 €	337 728,74 €	449 620,43 €	590 000,00 €	600 000,00 €	+10 000,00 €	+1,69%
	2021PRIHSO-SUBVENTIONS PLH 2018-2023 PARC SOCIAL	44 591,72 €	74 772,22 €	138 429,24 €	186 132,29 €	1 105 570,76 €	600 000,00 €	-505 570,76 €	-45,73%
	2021PRIINV-AIDES INVESTISSEMENTS DIVERS 2021-2023	473 931,84 €	425 882,23 €	299 155,88 €	11 755,78 €				
	2022PRICYC-SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENTS CYCLABLES 2022-2026				26 247,81 €				
	2022PRIINV-AIDES INVESTISSEMENTS DIVERS 2022-2026		14 160,00 €	300 627,07 €	384 031,33 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00%
	2022PRIROC-PARTICIPATION LTC ETUDES DEVIATION RD11 ROCADE SUD		49 100,13 €	34 792,20 €	103 883,28 €				
	2026PRIPLH-PLH 2026 INTERMEDIAIRE						300 000,00 €	+300 000,00 €	
	AIDES ECONOMIQUES (2021 à 2026)	334 418,89 €	567 633,46 €	325 633,00 €	420 829,00 €	738 000,00 €	600 000,00 €	-138 000,00 €	-16,70%
	AIDES ENSEIGNEMENT (2021 à 2026)	75 000,00 €	394 983,30 €	284 941,84 €	307 019,62 €	462 000,00 €	600 000,00 €	+138 000,00 €	+29,87%
	SOUS APCP	3 044 180,78 €	3 822 056,21 €	4 666 228,97 €	4 425 564,84 €	6 315 570,76 €	6 116 000,00 €	-199 570,76 €	-3,16%
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (FONDS DE CONCOURS - CHAPITRE 204)		4 947 581,19 €	5 119 146,76 €	5 986 941,86 €	6 674 344,53 €	6 678 000,00 €	6 348 500,00 €	-329 500,00 €	-4,93%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

1.2.2 Les recettes d'investissement



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE



♦ AU CHAPITRE 021-VIREMENT DEPUIS LA SECT. DE FONCTIONNEMENT EN RECETTE D'INVESTISSEMENTDU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +622,20 K€, soit +54,68%

Le fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée

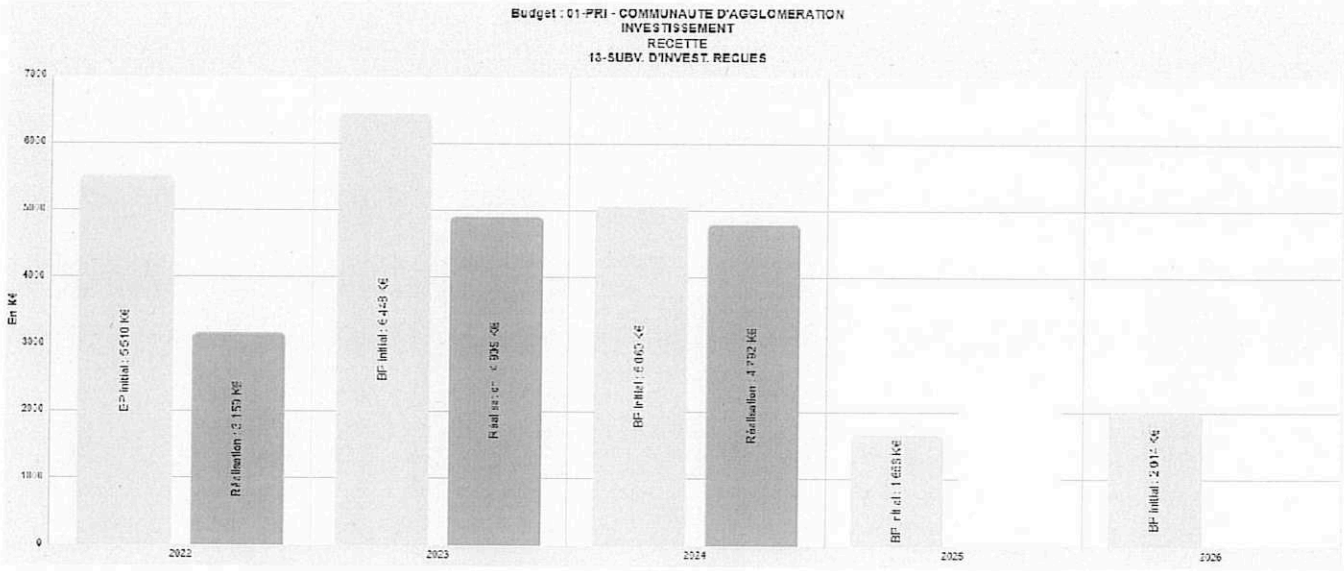
Le montant prévisionnel du FCTVA, au regard des dépenses d'investissement éligibles inscrites en 2026, ne sera perçu qu'au cours de l'année 2027 d'après le projet de loi de finances 2026.

La Taxe d'aménagement

Sur le territoire, la taxe d'aménagement peut être évaluée pour 2026 à 710K€ dont 460K€ reversés aux communes et 250K€ conservés par LTC. La part locale de la Taxe d'aménagement a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation. Les taux sont augmentés au 1er janvier 2026, mais les recettes supplémentaires correspondantes ne seront perçues que sur les exercices futurs.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Les subventions d'investissement reçues



♦ AU CHAPITRE 13-SUBV. D'INVEST. RECUES EN RECETTE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI -COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +357 K€, soit +21.60%

Elles sont inscrites au BP 2026 du budget principal pour 2,014 M€.

Elles sont structurées par fonction de la M57 comme suit :

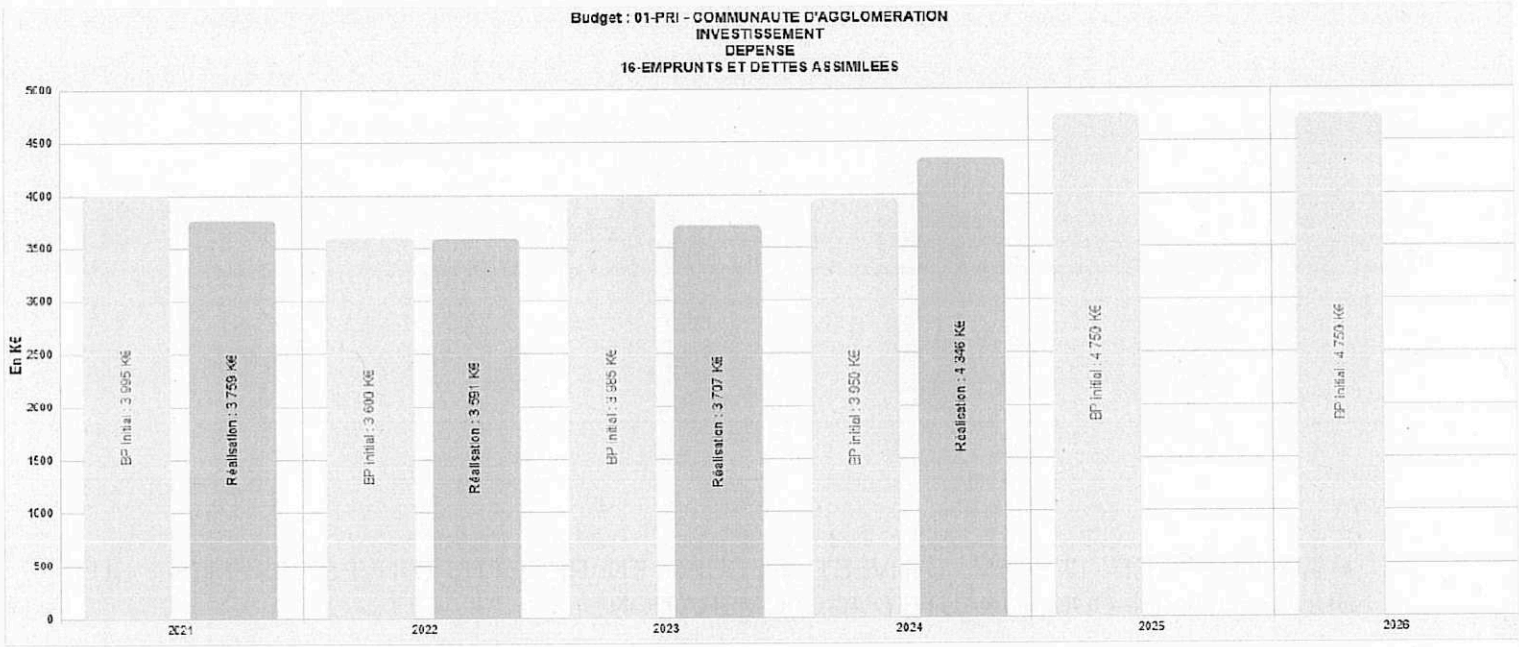
Historique par fonction du chapitre 13-SUBV. D'INVEST. RECUES	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	*BP initial 2026 Poids dans le chapitre*	*Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026*	
0-SERVICES GENERAUX	31 017,00 €	887 731,08 €	666 313,49 €	666 313,49 €	506 246,00 €	564 000,00 €	*28,00%*	*+57 754,00 €*	*+12,74%*
2-ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNEL ET APPRENTISSAGE	261 096,12 €								
3-CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS ET LOISIRS	1 165 693,22 €	667 273,15 €	239 162,47 €	239 162,47 €	313 654,00 €	317 900,00 €	*17,27%*	*+31 246,00 €*	*+10,92%*
4-SANTE ET ACTION SOCIALE		0,00 €	41 920,00 €	41 920,00 €		38 000,00 €	*1,89%*	*+38 000,00 €*	
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	827 623,90 €	951 362,42 €	2 377 760,10 €	2 377 760,10 €	49 000,00 €	5 950,00 €	*0,30%*	*-43 050,00 €*	*-87,86%*
6-ACTION ECONOMIQUE	149 018,62 €	395 448,73 €	936 437,17 €	936 437,17 €	595 600,00 €	150 000,00 €	*7,45%*	*-445 600,00 €*	*-74,82%*
7-ENVIRONNEMENT	91 797,48 €	56 116,90 €	120 422,40 €	120 422,40 €	197 700,00 €	158 150,00 €	*7,85%*	*-39 550,00 €*	*-20,01%*
8-TRANSPORTS	205 372,18 €	200 860,50 €	410 067,00 €	410 067,00 €		750 000,00 €	*37,24%*	*+750 000,00 €*	
TOTAL 13-SUBV. D'INVEST. RECUES	2 730 518,52 €	3 158 763,98 €	4 792 382,63 €	4 792 382,63 €	1 656 200,00 €	2 014 000,00 €	*100,00%*	*+357 800,00 €*	*+21,60%*

Les attributions de compensation en investissement

Une attribution de compensation d'investissement est prévue afin de financer la partie investissement de la Gestion des Eaux Pluviales pour un montant de 564K €.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

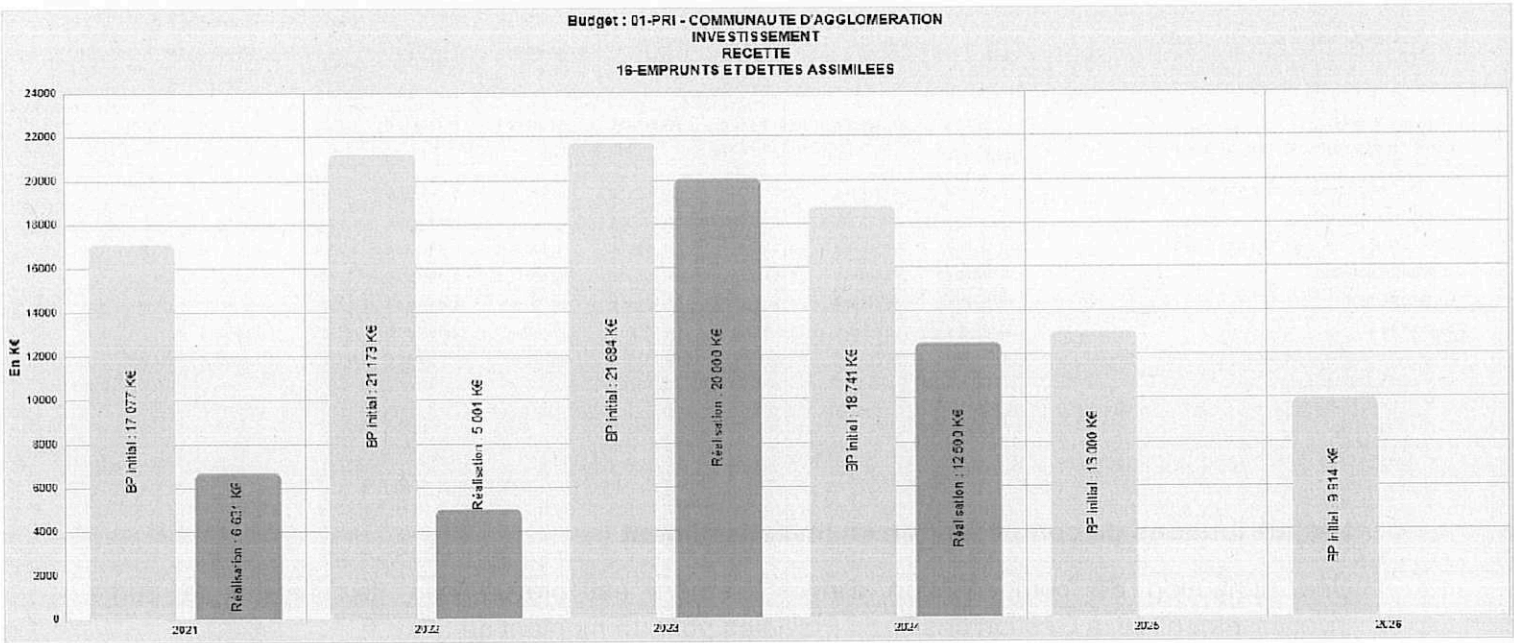
L'endettement



♦ Au chapitre 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les dépenses n'évoluent pas.

Le montant inscrit pour le remboursement du capital de la dette est de 4,750 M€ (en dépenses d'investissement).



♦ AU CHAPITRE 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EN RECETTE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -3,09 M€, soit -23,74%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Le montant des nouveaux emprunts inscrits en recette pour équilibrer la section d'investissement en sus des 1,760 M€ de virement depuis la section de fonctionnement est de 9.914 M€.

Dette par type de risque - PRINCIPAL

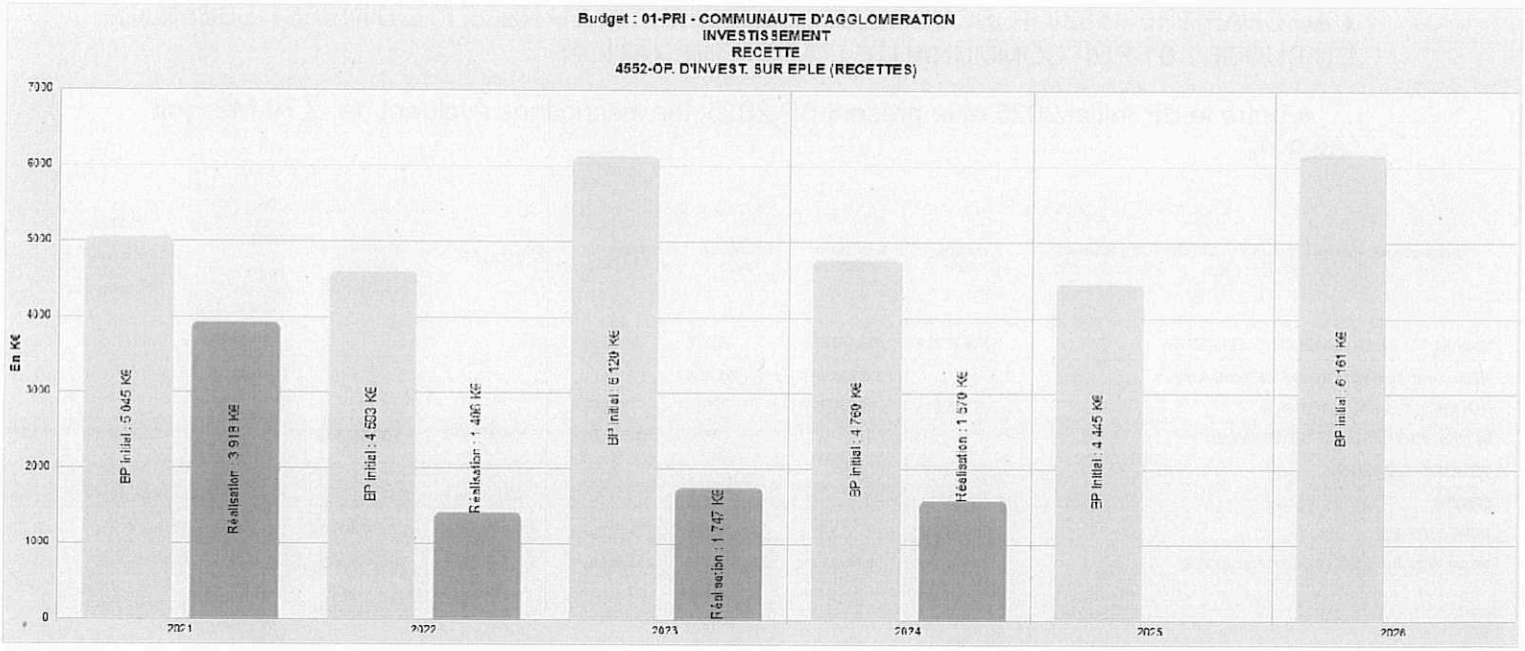
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	40 583 421 €	54,40%	2,08%
Variable couvert	271 250 €	0,36%	4,36%
Variable	31 585 333 €	42,34%	2,86%
Livret A	2 041 414 €	2,74%	2,52%
Barrière	114 632 €	0,15%	3,72%
Ensemble des risques	**74 596 051 €**	**100,00%**	**2,40%**

État généré au 01/01/2026

Les opérations sous mandats et pour compte de tiers

Bien qu'elles impactent les totaux des dépenses et des recettes, les montants de ces opérations sont inscrits identiquement en dépenses et en recettes et ne modifient donc pas l'équilibre général de la section d'investissement.

Au BP 2026, elles se montent à 8.024 M€ et se présentent comme suit :

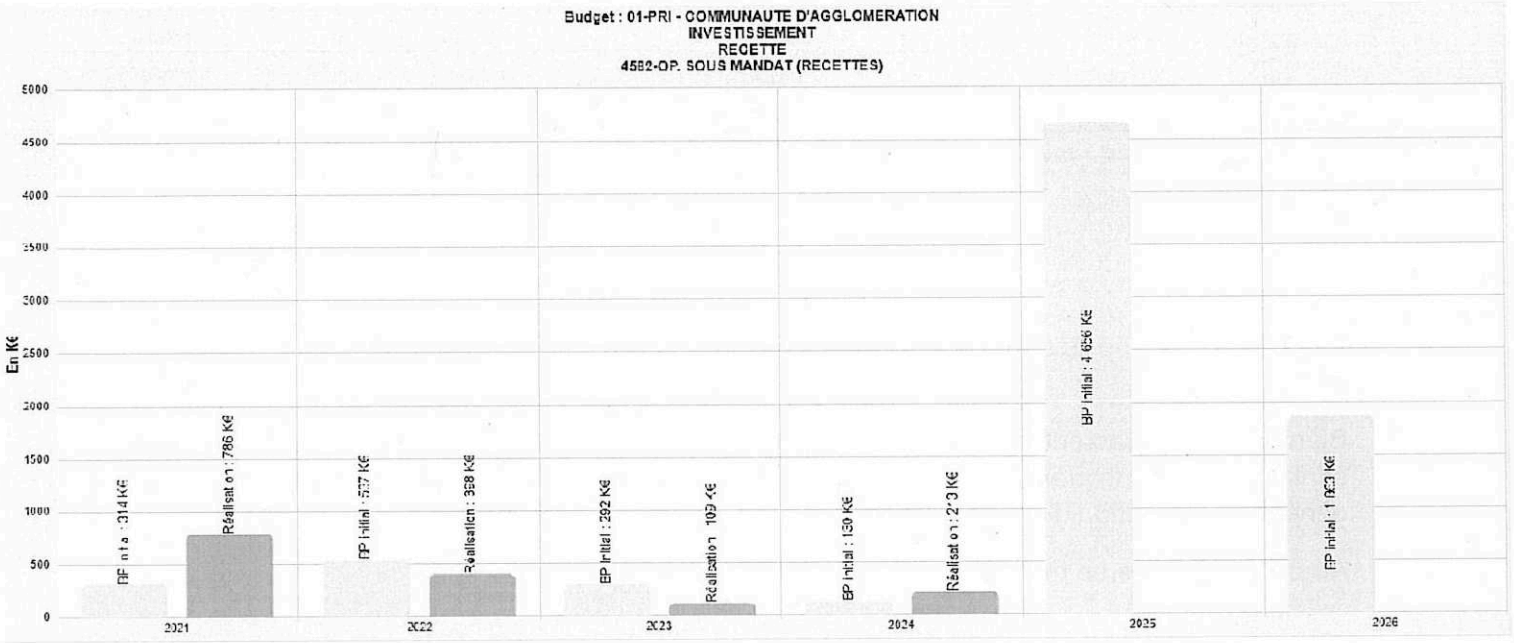


♦ AU CHAPITRE 4552-OP. D'INVEST. SUR EPLE (RECETTES) EN RECETTE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET01-PRI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de +1,72 M€, soit +38,61%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Historique par antenne du chapitre 4552-OP. D'INVEST. SUR EPLE (RECETTES)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
LYCEE ENS. SUPERIEUR LE DANTEC	3 731 387,32 €	1 040 394,27 €	1 680 795,13 €	132 104,96 €	890 000,00 €	5 851 000,00 €	94,97%	+4 961 000,00 €	+557,42%
LYCEE DANTEC SOLS PHASE 3		250 000,00 €	0,00 €	635 639,86 €	50 000,00 €	10 000,00 €	0,16%	-40 000,00 €	-80,00%
HORS ANTENNE	186 138,02 €	115 110,29 €	66 313,93 €	52 727,71 €	105 000,00 €			-105 000,00 €	-100,00%
LYCEE DANTEC TRAVAUX				750 000,00 €	3 400 000,00 €	300 000,00 €	4,87%	-3 100 000,00 €	-91,18%
TOTAL 4552-OP. D'INVEST. SUR EPLE (RECETTES)	3 917 525,34 €	1 405 504,56 €	1 747 109,06 €	1 570 472,53 €	4 445 000,00 €	6 161 000,00 €	100,00%	+1 716 000,00 €	+38,61%



♦ AU CHAPITRE 4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES) EN RECETTE D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 01-PRI- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

♣ entre le BP initial 2025 et le présent BP 2026, les inscriptions évoluent de -2,79 M€, soit -59,99%

Historique par antenne du chapitre 4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
MAISON DE LA MER LEZARDRIEUX TERRESTRE	582 909,21 €	232 189,83 €	0,00 €	0,00 €					
REDUCTION DES POLLUTIONS ORIGINE AGRI		139 337,00 €	87 055,00 €						
REHABILITATION TERRITOIRE LTA	63 918,50 €	26 945,89 €	0,00 €	0,00 €					
BASSIN VERSANT JAUDY GUINDY BIZIEN				90 734,00 €	124 900,00 €	108 000,00 €	5,80%	-16 900,00 €	-13,53%
TERRAINS KERAUZERN					100 000,00 €			-100 000,00 €	-100,00%
FEAMPA					101 000,00 €			-101 000,00 €	-100,00%
HORS ANTENNE	138 735,58 €	0,00 €	22 021,12 €	122 720,00 €	4 330 000,00 €	1 755 000,00 €	94,20%	-2 575 000,00 €	-59,47%
TOTAL 4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES)	785 563,29 €	398 472,72 €	109 076,12 €	213 454,00 €	4 655 900,00 €	1 863 000,00 €	100,00%	-2 792 900,00 €	-59,99%

Historique par fonction du chapitre 4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES)	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	BP initial 2025	BP initial 2026	BP initial 2026 Poids dans le chapitre	Evolution BP initial 2025 ↓ BP initial 2026	
4-SANTE ET ACTION SOCIALE	138 735,58 €								
6-ACTION ECONOMIQUE	582 909,21 €	232 189,83 €	0,00 €	80 040,00 €					
7-ENVIRONNEMENT	63 918,50 €	166 282,89 €	87 055,00 €	133 414,00 €	124 900,00 €	293 000,00 €	15,73%	+168 100,00 €	+134,59%
8-TRANSPORTS				0,00 €	100 000,00 €			-100 000,00 €	-100,00%
0-SERVICES GENERAUX					101 000,00 €			-101 000,00 €	-100,00%
5-AMENAGEMENTS DE TERRITOIRES ET HABITAT	0,00 €	0,00 €	22 021,12 €	0,00 €	4 330 000,00 €	1 570 000,00 €	84,27%	-2 760 000,00 €	-63,74%
TOTAL 4582-OP. SOUS MANDAT (RECETTES)	785 563,29 €	398 472,72 €	109 076,12 €	213 454,00 €	4 655 900,00 €	1 863 000,00 €	100,00%	-2 792 900,00 €	-59,99%

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2 PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Sommaire

1 Sécurité
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
4 Santé et action sociale
5 Aménagement des territoires et habitat
6 Action économique
7 Environnement
8 Transports
9 Services généraux

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.1 SÉCURITÉ (1)

2.1.1 INCENDIE ET SECOURS (12)

Lannion Trégor Communauté finance le Contingent Incendie et Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours 22, à la place des communes, la contribution est calculée par le SDIS et communiquée en début d'année.

La contribution des communes et établissements publics de coopération intercommunales représente 39 % du budget de fonctionnement du SDIS.

La contribution communautaire comprend la contribution annuelle calculée par communes au niveau départemental et est diminuée du montant des bonus de Sapeur-Pompiers Volontaires mis à disposition par les employeurs communaux.

Ce transfert fait l'objet d'une part de l'attribution de compensation versée par les communes. Cette part est ajustée chaque année pour tenir compte de l'évolution sur 10 ans des contributions mais également des bonus calculés annuellement.

Le montant de la contribution 2026 est estimé à 3.340 M€ contre 3.300 M€ en 2025

2.2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE (2)

2.2.1 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (23)

Du BTS au doctorat, près de 2 300 étudiants dont 60 doctorants disposent d'un enseignement de qualité sur le Trégor. Cet enseignement est d'ailleurs labellisé Campus d'excellence par l'Etat dans le domaine du numérique et de la photonique, technologies diffusantes à de nombreux secteurs d'activités (secteur maritime, agricole…) ainsi que la labellisation d'un campus des métiers et qualifications Education Artistique et Culturelle. L'apprentissage et la formation tout au long de la vie prennent une part de plus en plus importante dans ce domaine.

L'innovation constitue le dernier volet de cette section de financement. Elle intervient à la phase intermédiaire entre la recherche et l'application en entreprise.

Lannion-Trégor Communauté soutient et accompagne ainsi dans les domaines suivants :

- L'enseignement supérieur (investissements pédagogiques)
- La recherche (investissement voire fonctionnement dans le cadre du soutien aux contrats doctoraux)
- L'innovation via Photonics Bretagne et le CEVA
- La vie étudiante (hébergement, associations étudiantes l'amorçage de formations en enseignement supérieur, les investissements pédagogiques (dont l'immobilier) nécessaires à celles-ci. La qualité de la vie étudiante est également hautement associée à la qualité de l'accueil au bien vivre des étudiants sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

La recherche publique est quant à elle soutenue au travers de coûts de fonctionnement relatifs à l'accueil de doctorants dans les laboratoires ainsi que d'investissements nécessaires à leur développement et adaptations aux évolutions.

L'innovation, à l'interface de la recherche et de l'application de celles-ci par les entreprises est particulièrement traitée au travers de deux centres de transfert de technologies basées sur le territoire : Photonics Bretagne et le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues.

Les soutiens de LTC se structurent notamment autour de quelques programmes de financement :

2.2.1.1 Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 (Pluriannuel)

Les actions déclinées dans ce CPER, opérationnel depuis 2023, visent à maintenir la dynamique et le développement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Bretagne. Sur notre territoire, l'enveloppe des projets accompagnés par les différents financeurs (Europe, Etat, Région, Département, Collectivité) s'élève à 7 991 000 € dont 1 100 000 € pour l'Enseignement Supérieur, 2 718 000 € pour la Recherche et 4 173 000 € pour l'Innovation. Lannion-Trégor Communauté participera à hauteur de 920 625 € sur la totalité du programme.

Les actions programmées sur ce programme contractualisé vont se traduire par :

- La finalisation de la réhabilitation énergétique de l'IUT de Lannion (hors financement REACT EU) ;
- L'investissement dans des équipements scientifiques innovants dans le domaine de la recherche et de l'innovation en photonique (projet Photbreizh), des cyber-systèmes, des mobilités, des connectivités (projet Cymocod), de l'exploration des ressources naturelles dans les domaines agri-agro, santé et environnement (projet bioalternatives), de l'appui aux activités pluridisciplinaires en matériaux pour la transition écologique (projet Mat&Trans)
- L'accompagnement aux initiatives d'entrepreneuriat étudiant ainsi qu'aux investissements en équipements de R&D pour nos deux Centres d'Innovation Technologique (le CEVA et Photonics BZH)

Inscription en 2026 d'une enveloppe budgétaire de 308 174,50 € € (incluant les reports 2025) pour la poursuite des différentes actions territoriales menées.

2.2.1.2 Le Comité de Développement de l'Enseignement ***SUPérieur CODESUP (annuel)***

La volonté de Lannion-Trégor Communauté est aussi de soutenir de façon pérenne le développement des établissements d'enseignement supérieur présents sur son territoire en les accompagnant financièrement à travers le CODESUP (Comité de développement de l'Enseignement Supérieur). Cette subvention leur permet d'acquérir chaque année du matériel performant et innovant. La répartition de ce financement entre les partenaires prend toujours en compte la capacité d'autofinancement de l'établissement d'enseignement supérieur bénéficiaire. Des soutiens exceptionnels peuvent également intervenir hors CODESUP pour la création de projets structurants pour le territoire et les huit établissements d'enseignement supérieur du territoire (ouverture de nouvelles formations)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Suite à une diminution budgétaire en 2025, une convention de partenariat a été parallèlement signée avec le CD22 pour éviter une érosion des co-financements des établissements, se basant sur l'enveloppe globale des fonds. Le montant de 2026 est ainsi reconduit.

2.2.1.3 Le PIA – Programme d'Investissement et d'Avenir

Le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) pilote un programme ambitieux autour d'actions sur le volet numérique et photonique financés dans le cadre d'un Programme d'Investissement et d'Avenir à hauteur de 4,2 M. Ce programme doit permettre d'accélérer la montée en compétences des salariés, demandeurs d'emploi et des publics en formation initiale et continue et de construire des projets autour de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le projet comprend le développement de nouvelles formations, la création de plateformes technologiques et de nouveaux outils numériques.

A l'ENSSAT et l'IUT, il a permis de financer la création de 4 nouvelles formations en apprentissage depuis 2020 :

- Ouverture d'un nouveau département MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet) en apprentissage sur la seconde année à l'IUT de Lannion.
- Ouverture d'une licence professionnelle « Tourisme et Numérique » en apprentissage au lycée Bossuet de Lannion (en partenariat avec l'IUT de Lannion).
- Ouverture d'une licence professionnelle « Chaîne de mesure et Instrumentation Connectée » en apprentissage sur l'IUT de Lannion.
- Ouverture d'un nouveau diplôme d'ingénieurs Bac+5 « Photonique et électronique » en apprentissage à l'ENSSAT

Sur les cinq années du programme, il est prévu une participation de l'Etat à hauteur de 1,5 M€ complété par des cofinancements d'entreprises partenaires et de collectivités territoriales dont LTC à hauteur de 340 000 €.

L'année 2026 correspond au solde de l'action. Pour ce faire, un montant de 185 500 € est inscrit.

2.2.1.4 En fonctionnement :

2.2.1.4.1 Les bourses doctorales (fonctionnement)

LTC cofinance chaque année avec la région Bretagne, dans le cadre du dispositif ARED, deux nouvelles ½ bourses doctorales dont le projet scientifique présente un intérêt pour le territoire (2 autres par le CD22), **soit 6 bourses par an au total financées.** Par ailleurs, ce soutien territorial est indispensable pour dynamiser les compétences scientifiques et favoriser l'accueil de nouveaux doctorants au sein des unités de recherche. Ce financement est stratégique pour les doctorants. Il équivaut à un revenu stable pendant la durée de la thèse du doctorant (trois ou quatre ans en moyenne).

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Depuis le 1er janvier 2022, le montant de la subvention correspondant à 50 % du salaire du doctorant charges comprises a été revalorisé par deux fois par l'Etat, afin de soutenir la recherche nationale publique, correspondant à un globale de + 30% de revalorisation du poste entre 2021 et 2023, sans effet rétroactif. Les collectivités ont collectivement suivi ce soutien. En 2025, une nouvelle revalorisation est proposée à hauteur de 18,5 %, non suivie à ce jour par Lannion-Trégor Communauté.

Budget 2026 : inscription budgétaire de 123 000 € correspondant à une stabilité des soutiens doctorants.

2.2.1.4.2 L'innovation (fonctionnement)

Lannion Trégor communauté soutient **les centres de recherche technologiques** :

- Photonics Bretagne, subdivisé en 25 000 € de contrat pluriannuel CPER et une partie de financement hors CPER.
- Le Centre d'Etudes et de Valorisation des algues, subdivisé en 25 000 € de contrat pluriannuel CPER et une partie de financement hors CPER

Le budget 2026 de la collectivité inclut une stabilité des aides relatives au CPER soit 25 000 € pour chaque centre technique.

Par ailleurs, l'agglomération accompagne également l**es projets collaboratifs labellisés par des pôles** de compétitivité (Images et Réseaux, Mer Bretagne, Valorial, ...), dans le cadre d'un guichet unique mis en place avec la région Bretagne.

2.2.1.4.3 Etude campus de formation

Une étude relative à la création d'un campus de formation a été engagée en 2025. Pour ce faire, deux thématiques sont étudiées : Un projet de campus sur le plateau Pégase, ainsi que le projet de réhabilitation du site de l'ENSSAT en centre-ville de Lannion.

Budget alloué à ce programme en 2025 : 198 000 € dont une partie reportée sur 2026.

LTC dispose par ailleurs de co-financements de l'Université de Rennes, du Rectorat et de la Région Bretagne pour mener cette étude.

2.2.1.4.4 Autres interventions de fonctionnement

Un budget relativement constant pour :

- La vie universitaire étudiante : 15 500 € auxquels s'ajoutent 2 000 € de transport dédié aux compétitions universitaires. Un objectif de limitation à 16 000 € est objectivé.
- Le campus numérique : provision de 10 000 € en attente de renouvellement de la convention pluri-annuelle sur 2026
- Une ligne d'études et de recherche provisionnée à 2 500 €
- Adhésion depuis 2025 à l'Association des Villes Universitaires de France pour 1 200 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- Financement de divers évènements relatifs à l'enseignement supérieur et à l'attractivité estudiantine (finale régionale de Fabrik Ta Pépite, Salon Sup'Armor…).

2.2.1.4.5 Formation continue et tout au long de la vie

LTC soutient l'antenne du CNAM de Lannion.

2.3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (3)

2.3.1 CULTURE (31)

L'intérêt communautaire en matière de culture et de sport a été défini par une délibération en date du 11 décembre 2018. Il concerne les deux axes suivants :

a) Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire

b) Soutien aux associations, actions, manifestations et événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Lannion Trégor Communauté a structuré progressivement son champ d'action en matière culturelle autour de plusieurs thématiques : le spectacle vivant, l'enseignement musical, la culture scientifique, le patrimoine, la langue bretonne et le patrimoine culturel immatériel, l'art contemporain, l'éducation artistique et culturelle.

La communauté d'agglomération intervient dans le champ culturel à plusieurs titres :

- En tant qu'opérateur culturel, par la gestion d'équipements ou la conduite de projets en régie directe : les salles de spectacle Arche et Sillon, l'Aquarium de Trégastel, la Galerie du Dourven, le Conservatoire Lannion-Trégor, le Pays d'art et d'histoire du Trégor ainsi qu'un ensemble d'actions relevant de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie (résidences d'artistes, ateliers, actions pédagogiques)
- En tant que financeur, par le vote de subventions dédiées aux acteurs associatifs qui développent une action dans le champ culturel
- En tant que facilitateur et coordinateur, par des actions de mise en réseau et d'accompagnement ou la coordination de projets destinés à faciliter l'interconnaissance ou la formation des acteurs culturels du territoire.

2.3.1.1 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles (311)

A. Subventions aux associations

Dans le cadre de l'intérêt communautaire défini ci-dessus, Lannion-Trégor Communauté apporte son soutien aux associations culturelles et sportives du territoire, dès lors que celles-ci mènent une action reconnue d'envergure communautaire.

Le soutien de la communauté d'agglomération aux acteurs culturels a un effet de levier déterminant vis-à-vis des politiques publiques de la culture mises en oeuvre par les partenaires institutionnels que sont le Département, la Région et la DRAC, très attentive aux soutiens locaux que peuvent recevoir les associations.

Les critères d'éligibilité sont communs à l'ensemble des dispositifs.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Toute association souhaitant déposer une demande de subvention auprès de LTC devra répondre aux conditions suivantes :

- Respecter la législation fiscale et sociale en vigueur ainsi que la propriété intellectuelle et artistique
- Etre en conformité avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à l'accueil du public
- Faire preuve d'une gestion financière responsable
- Présenter un ensemble cohérent et structuré d'actions qui se déploient tout au long de l'année auprès des publics

Ne sont pas éligibles :

- Les actions ponctuelles de diffusion culturelle (ex : organisation d'un concert, d'un spectacle)
- Les projets de création artistique

➢ Subventions de fonctionnement

Les associations susceptibles de faire l'objet d'une subvention de fonctionnement doivent s'inscrire dans le cadre suivant en répondant à une majorité des critères suivants :

- Diversité des partenariats : diversité des partenariats avec le tissu associatif et éducatif local, intégration dans les réseaux culturels et/ou les politiques publiques à l'échelle communautaire, départementale, voire régionale
- Aménagement culturel du territoire : un projet inscrit dans un territoire éloigné d'une offre culturelle
- Diversité culturelle : un projet original, novateur ou singulier qui participe à la diversité artistique et culturelle du territoire communautaire
- Rayonnement : un rayonnement communautaire en termes de fréquentation et d'intérêt du public
- Emploi : soutien à l'emploi artistique et culturel du territoire

Focus sur le Carré magique

Le Carré Magique est le premier équipement culturel reconnu d'intérêt communautaire en 2005. Il est géré par l'association éponyme dont le projet artistique et culturel fait l'objet d'une labellisation du Ministère de la Culture au titre de « Pôle National Cirque », dont les missions sont définies par un arrêté ministériel *(Arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Pôle national du cirque »)*. Au titre de ses missions en faveur du soutien à la création, de la diffusion des arts du cirque et des actions culturelles auprès des publics, le Carré magique reçoit un soutien de la part de la DRAC Bretagne, de la Région Bretagne et du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Lannion-Trégor Communauté est le premier financeur du Carré magique, la subvention communautaire représentant environ 40% du budget de l'association.

Compte-tenu d'une situation financière fragile révélée au printemps 2025 lors de la clôture de l'exercice budgétaire 2024, le Carré magique fait l'objet d'un dialogue de gestion régulier entre l'équipe dirigeante de l'association et ses partenaires.

Parmi les mesures prises pour redresser les comptes de l'association, on peut souligner le report de la biennale « Gare au Gorille » à l'année 2027.

➢ Subventions aux actions et manifestations d'envergure communautaire

Les associations sollicitant une subvention au titre d'une manifestation ou d'un projet spécifique doivent répondre aux critères suivants :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Dimension communautaire

- Manifestation (ou action) qui se déroule sur plusieurs communes du territoire
- Mobilisation de nombreux acteurs/partenaires locaux
- Nombre de participants et de spectateurs du territoire et extérieurs au territoire

Intérêt culturel du projet

- Reconnaissance institutionnelle ou professionnelle
- Actions menées en direction des publics dits « éloignés » de la culture
- Caractère singulier ou particulièrement innovant

Intérêt économique, touristique et environnemental

- Impact économique : partenariats avec les acteurs économiques et les entreprises du territoire
- Impact touristique : part des participants/spectateurs extérieurs au territoire, nombre de nuitées, partenariat avec les acteurs du tourisme…
- Développement durable : mise en œuvre d'actions concrètes d'information et de sensibilisation

➢ **Subventions aux projets et actions d'éducation artistique et culturelle**

Les associations sollicitant une subvention au titre de l'éducation artistique et culturelle doivent répondre aux critères suivants :

Dimension pédagogique et émancipatrice

- Allier les trois piliers de l'EAC : Rencontrer, Connaître et Pratiquer (a minima 3 actions ou temps dédiés)
- Favoriser la prise en compte et l'expression des aspirations des participants dans le respect de leur identité culturelle

Intérêt culturel du projet

- Reconnaissance institutionnelle ou professionnelle des artistes ou professionnels de la culture engagés dans le projet (par exemple : référencement sur l'application Adage)
- Actions menées en direction de publics en situation de vulnérabilité
- Caractère singulier ou particulièrement original
- Concerne les domaines suivants : arts visuels, patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livre et lecture, musique et spectacle vivant

Intérêt territorial

- Projet itinérant sur des territoires éloignés des équipements culturels dans un souci d'équilibre territorial
- Partenariat ou co-construction du projet avec des structures ou acteurs d'autres champs professionnels (santé-éducation-social)
- Action ou projet mêlant différents publics (intergénérationnels – habitants aux profils variés)

➢ **Subventions d'investissement : soutien au patrimoine naviguant**

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la restauration et la valorisation des bateaux d'intérêt patrimonial appartenant à une association ou un particulier.
Une seule demande de subvention tous les 2 ans pourra être étudiée.

Sont éligibles les travaux suivants :
Travaux d'entretien de la structure du navire (coque, pont, mâts, moteur, voile)
Travaux lourds de mise aux normes de sécurité

Seuls les projets répondant aux critères suivants pourront être retenus :
Dimension locale : Le port d'attache du bateau est dans le secteur de Lannion-Trégor Communauté OU le bateau a historiquement navigué sur les côtes du Trégor

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Dimension patrimoniale : Inscription ou classement au titre des MH OU bateau d'intérêt patrimonial OU en cours de classement
Valorisation : Au moins 30 sorties ou visites à quai par an
Dimension environnementale : Restauration effectuée dans le respect de l'environnement

B. La Galerie du Dourven

La Galerie du Dourven est un lieu d'exposition dont la thématique principale est consacrée à la thématique des paysages dans l'art contemporain. Le projet artistique et culturel de la Galerie est mis en œuvre au travers de trois axes principaux :

- Le soutien à la création contemporaine, par l'accueil d'artistes en résidence

- La diffusion, par l'organisation d'expositions et d'animations permettant de faire venir le public à la galerie

- L'éducation artistique et culturelle, afin de sensibiliser différents publics à l'art contemporain (scolaires, centres de loisirs, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc)

Le projet se décline tout au long de l'année de la façon suivante :

• Deux expositions issues de résidences d'artistes : printemps (mars-juin) et été (juillet-septembre). Pendant la durée des expositions sont organisés plusieurs rendez-vous avec le public : visites du parc, visites guidées en breton, performances, etc.

• Une résidence d'artiste en milieu scolaire donnant lieu à une exposition « hors les murs » des travaux des élèves

• Un événement biennal intitulé « Vos Paysages », aux vacances de la Toussaint, en alternance avec le Festival de l'Estran. Cette exposition participative repose sur les productions amateurs issues d'ateliers menés auprès de différents publics par des artistes professionnels.

• Une exposition extérieure sur les vitres de la Galerie en hiver (la Galerie étant alors fermée au public)

La Galerie du Dourven s'inscrit dans différents réseaux professionnels à l'échelle régionale et nationale et bénéficie d'une reconnaissance des institutions par le biais des subventions dédiées à son projet artistique et culturel à l'année ou des projets plus spécifiques tournés vers les publics du territoire. La Galerie reçoit une subvention de fonctionnement de la part du Département et émarge aux dispositifs de la Région et de la DRAC en matière de soutien à la création et d'éducation artistique et culturelle.

Outre les ressources humaines (un poste à temps plein et deux postes partagés à l'échelle de la direction), les principaux postes de dépenses sont la programmation artistique et la communication.

C. La Fête de la Science

Lannion-Trégor Communauté organise la Fête de la science avec l'appui logistique du Planétarium de Bretagne.

Cette manifestation constitue un rendez-vous incontournable des acteurs de la communauté scientifique du territoire (Cité des télécoms, Ligue de Protection des Oiseaux, Ecocentre, ArmorSciences, Orange, Photonics Park, etc).

La Fête de la Science représente un budget global de l'ordre de 13 000 € et reçoit chaque année un soutien de la Direction régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI).

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

D. Le Pacte culturel de territoire

Lannion-Trégor Communauté a signé en 2023 une convention qu[illegible] développement culturel du territoire » avec l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.

Ce Pacte culturel s'articule autour de 2 axes principaux :

- La lecture publique
- L'éducation artistique et culturelle

Sur le plan opérationnel, ce pacte se traduit par :
- L'embauche par LTC d'une chargée de mission « éducation artistique et culturelle » en contrat de projet
- Un soutien à des actions d'ingénierie culturelle (ateliers, formations, rencontres, etc) et à des projets d'éducation artistique et culturelle
- Le soutien à des projets artistiques et culturels, qu'ils soient portés par la communauté d'agglomération ou par des acteurs associatifs

Cette convention offre un espace d'expérimentation permettant à LTC de structurer sa politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle.
Depuis 2025, LTC développe une offre pédagogique intitulée « Itinéraires en herbe », permettant à des classes du 1er degré d'accéder à des parcours d'éducation artistique et culturelle composés d'ateliers en classe et d'une sortie culturelle (exemple : 3 ateliers de 2h avec des artistes professionnels et une visite d'une exposition au Dourven).

LTC construit et coordonne cette offre soit à partir de ses propres équipements en régie, soit en partenariat avec des acteurs culturels du territoire. Cette offre sera élargie à de nouveaux acteurs en 2026 à la faveur de conventions de partenariats entre LTC et les acteurs culturels, qui détermineront les conditions de prise en charge financière de ces parcours.

Le Pacte culturel de territoire bénéficie de financement de la part de la DRAC (37 000 €), de la Région (37 000 €) et du Département (25 000 €). Les crédits DRAC et Région sont versés à LTC pour la mise en œuvre opérationnelle du Pacte tandis que les crédits du Département sont versés directement aux porteurs de projets.

2.3.1.2 Patrimoine (312)

Lannion-Trégor Communauté bénéficie depuis 2023 du label « Pays d'art et d'histoire » décerné par le Ministère de la Culture pour distinguer les communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

La convention passée avec le Ministère de la Culture engage LTC sur la conduite d'une politique en faveur du patrimoine qui se traduit notamment par une programmation culturelle dédiée à la connaissance du patrimoine sous toutes ses formes. La programmation repose sur un principe de diversité entre les époques évoquées (de la préhistoire à l'époque contemporaine), les types de patrimoine présentés (bâti, paysager, religieux, industriel, immatériel, vernaculaire...) et la forme des rendez-vous avec le public (visites commentées, visites théâtralisées, spectacles vivants, ateliers pédagogiques…).

Le label se traduit également par une offre pédagogique riche et variée à destination des scolaires, l'édition de brochures dédiées à la vulgarisation des connaissances et la production d'expositions destinées à être diffusées de façon itinérante sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

LTC bénéficie d'un soutien financier de la part du Ministère de la Culture sur les trois premières années du label.

Les principaux postes de dépenses sont les ressources humaines (2 postes à temps plein), les actions de communication (éditions de brochure et d'expositions itinérantes) et les prestations de service relatives à la programmation culturelle.

2.3.1.3 Musées (314)

L'Aquarium marin de Trégastel, fort de sa collection permanente d'espèces locales et de son rôle en matière de conservation du vivant, relève de la catégorie des musées. Il s'articule autour de trois espaces consacrés à la présentation de la faune et de la flore et un espace d'exposition proposant des activités ludiques de découverte de la Manche. L'Aquarium joue un rôle en matière de diffusion de la culture scientifique sur le territoire et d'éducation à l'environnement et développe également des missions de conservation de la faune sauvage en contribuant à des actions de recherche menées par des laboratoires sur ces espèces, dans le respect du bien-être animal.

En dehors des charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des dépenses liées à la maintenance des bassins, aux fluides (eau, électricité), à la communication, à la nourriture des animaux et à l'achat des produits vendus en boutique.

2.3.1.4 Théâtres et spectacles vivants (316)

A. Saison culturelle communautaire « L'Arche-Le Sillon »

Le Théâtre de l'Arche et le Centre culturel Le Sillon sont gérés en régie directe par LTC. Les deux salles accueillent une saison culturelle unique qui se répartit sur les deux sites. La programmation pluridisciplinaire est constituée d'une trentaine de dates de fin septembre à fin mai. La grille de programmation est conçue de façon à accueillir un public large, aussi bien sur des séances scolaires que sur des spectacles « grand public ».

Les recettes attendues correspondent à une subvention du Conseil départemental pour la mise en œuvre de la saison culturelle et la location du Théâtre de l'Arche par le Conseil régional pour le compte du Lycée Savina.

Une aide de la Région à hauteur de 20% du budget consacré au renouvellement du parc de matériel est également sollicitée en investissement.

Des aides de l'organisme « Spectacle vivant en Bretagne » sont également mobilisables dans le cadre du dispositif « Avis de tournées » qui permet de s'inscrire dans des tournées sur l'ensemble du Grand Ouest afin d'optimiser les frais de déplacement des compagnies.

En complément de la programmation de spectacles, les salles de spectacle Arche et Sillon mettent en œuvre des résidences d'artistes qui permettent la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle et s'inscrivent dans un écosystème régional de soutien à la création. Selon les objectifs poursuivis et les partenariats mis en œuvre, ces résidences sont susceptibles de recevoir le soutien de la DRAC, de la Région et du Département. Elles s'inscrivent dans la stratégie de développement et de structuration de l'éducation artistique et culturelle menée par Lannion-Trégor Communauté depuis 2022.

B. Saison jeune public

Lannion-Trégor Communauté reconduira en 2026 la mise en œuvre de la saison jeune public, qui permet aux enfants scolarisés en classes élémentaires d'assister à au moins un spectacle dans

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

l'année au sein de l'une des cinq salles de spectacle du territoire : le Carré Magique à Lannion, le Sémaphore à Trébeurden, An Dour Meur à Plestin-les-Grèves, le Sillon à Pleubian, le Théâtre de l'Arche à Tréguier. Lannion-Trégor Communauté prend en charge le coût d'un trajet par école ainsi que le coût restant à charge des salles de spectacles une fois déduites les recettes de billetterie (qui peuvent être couvertes par la contribution des communes ou par les caisses des écoles).

Ce dispositif créé en 2017 pour les classés élémentaires a été étendu en 2025 aux classes de maternelles. Dans la mesure où les spectacles pour les 3-6 ans correspondent à des jauges réduites, et compte-tenu des spécificités liées à l'accueil d'enfants de cette tranche d'âge, il est prévu d'accueillir sur une saison culturelle environ la moitié des effectifs du territoire. Les classes qui n'ont pas pu être accueillies en 2025 seront prioritaires en 2026. L'extension du dispositif de la saison jeune public aux classes de maternelles doit faire l'objet d'une évaluation avec l'Education Nationale afin de vérifier sa pertinence et ses modalités de mise en œuvre.

La saison jeune public représente un budget de 71 000 € dont 43 000 € dédiés à la programmation de spectacles dans les salles du territoire (Carré magique, An Dour Meur, Sémaphore) et 28 000 € de transports scolaires.

2.3.2 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES) (32)

Lannion-Trégor Communauté a structuré progressivement sa politique sportive autour de plusieurs thématiques :

- La gestion et le développement d'équipements sportifs communautaires
- Le soutien aux associations sportives
- Le nautisme

Par une délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire les équipements suivants :

• L'équipement aquatique Ti Dour à Lannion
• L'équipement aquatique O Trégor à Tréguier
• L'équipement aquatique Forum à Trégastel
• Les salles de sport de Cavan, Prat, Pluzunet et Pommerit-Jaudy
• Les cours de tennis extérieurs de Tréguier
• La base de canoë-kayak de La Roche-Derrien

Lannion-Trégor Communauté soutient par le biais de subventions les associations sportives du territoire et plus particulièrement :

• Les associations sportives liées aux équipements aquatiques
• Le club de kayak de La Roche-Derrien
• Les manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire
• Les jeunes sportifs de haut niveau.

4.3.2.1 Salles de sport, gymnases (321)

Depuis l'intégration des communautés de commune du Haut-Trégor et du Centre-Trégor, Lannion-Trégor Communauté assure la gestion et la maintenance des salles de sport de Pommerit-Jaudy, Prat, Cavan, Pluzunet ainsi que de la base de kayak de la Roche-Derrien et des cours de tennis extérieurs de Tréguier.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

4.3.2.2 Piscines (323)

Les trois équipements aquatiques du territoire sont gérés en régie directe par Lannion-Trégor Communauté.

• Ti Dour Lannion : environ 185 000 entrées / an
  - 1 bassin sportif/ 1 bassin ludique/ 1 pataugeoire
  - Espace forme (cours fitness – espace cardio musculation)

• Le Forum de Trégastel – environ 125 000 entrées / an
  - 1 bassin sportif/ 1 bassin ludique
  - 1 espace détente
  - 1 espace cardio musculation

• Piscine Ô Trégor - Tréguier – environ 40 000 entrées / an
  - 1 bassin sportif + 1 hammam

Les équipements aquatiques communautaires totalisent plus de 240 000 entrées par an. En dehors des créneaux d'ouverture au public, l'accueil des classes représente une grosse part de l'activité des piscines avec 362 créneaux dédiés aux séances scolaires. (132 à Ti Dour, 133 à O'Trégor et 97 au Forum).

Les trois équipements aquatiques représentent un budget de 4,1M€. En dehors des charges de personnel (2,4 M€), les principales charges de fonctionnement des équipements aquatiques sont liées aux dépenses d'énergie (1,2 M€) ainsi qu'aux produits de traitement et aux charges courantes de maintenance et d'entretien (0,2 M€).

2.4 SANTÉ ET ACTION SOCIALE (4)

Les politiques dans cette section sont portées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui est en partie financé par la subvention d'équilibre versée par Lannion Trégor Communauté de 2 684 000€.

2.5 AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT (5)

2.5.1 SERVICES COMMUNS (50)

URBANISME

Planification :

Le budget 2026, réduit par rapport aux années passées vise à se donner les moyens de finaliser les opérations suivantes, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- La poursuite de la procédure d'évolution du PLU communal de Plestin-les-Grèves
- L'accompagnement juridique et les frais liés au contentieux en cours ou dont les engagements sont reportés.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Pour mener cette procédure les inscriptions s'établissent à 59 320 euros en fonctionnement (annonces légales, cabinets d'avocats pour contentieux) et à 0 euros en investissement nouveau.

La subvention à l'Adeupa vient s'inscrire en totalité sur le budget de fonctionnement de l'urbanisme à hauteur de 135 000 euros ainsi qu'une subvention au CAUE à hauteur de 11 800 euros,

L'adhésion à la fédération des SCOT et le financement du poste mutualisé d'ingénierie pour la maitrise de la consommation foncière compte pour 2 037 euros.

Par ailleurs, le PLUiH est géré via un AP/CP. Les dépenses à engager en 2026 sont estimées à 250 000 euros et concernent principalement, la finalisation des études en vue de l'approbation du document ainsi que les frais liés à l'enquête publique.

Instruction des Autorisations du Droit des Sols

En matière d'instruction des autorisations du droit des sols, les frais de fonctionnement portent sur l'assistance juridique (abonnements 1 700 €) + cabinet juriste + chambre d'agriculture (18 000 €)), sur les logiciels (8 000 €), maintenance (12 000 €) et accessoirement sur les fournitures (1 500 €).

2.5.2 HABITAT (LOGEMENT) (55)

2.5.3 Actions en faveur de l'habitat social et de l'habitat privé

2.5.3.1 Périmètre et enjeux de la mission

Cette mission s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de LTC, approuvé en conseil communautaire le 7 novembre 2017 après avis favorables des conseils municipaux et de l'Etat. Ce PLH décline des actions en faveur de la requalification du parc privé ancien, du réinvestissement des centres bourgs/villes, de la structuration d'une offre de logements sociaux adaptée et de la réponse à des besoins spécifiques notamment.

Initialement prévu sur la période 2018-2023, ce PLH a été prorogé jusqu'à l'approbation du PLUIH, par délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023.

2.5.3.1.1 Pour la section de fonctionnement (fonction 552)

Il s'agit essentiellement du financement d'une ingénierie afin d'accompagner les propriétaires, les investisseurs et accédants à la propriété dans leurs projets au travers du Point info habitat, membre du réseau national des « Espaces France Renov » et s'inscrivant à ce titre dans :

- les actions soutenues par l'ANAH dans le cadre du pacte territorial 2025-2029 signé avec LTC en mars 2025
- les actions soutenues par la Région dans le cadre de la convention signée avec LTC en juin 2025 en faveur du service public de la rénovation énergétique de Bretagne :

Dans le BP 2026, sont notamment inscrites

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- des dépenses de personnel, de communication

- des dépenses liées à des marchés passés avec des opérateurs en vue de la mise en œuvre des programmes soutenus par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
  • Le programme du PIG/Pacte territorial de « lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap » couvrant l'ensemble de LTC (250 000 euros)

  • L'OPAH Renouvellement urbain sur les centres-villes de Lannion , de Tréguier, de Plouaret et Plestin-les Grèves (120 000euros) étendue en 2026 aux centres-bourgs des communes « Petites Villes de Demain » (100 000 euros)

- des dépenses d'animation territoriale, incluant notamment le financement de différents prestataires : ateliers investisseurs de l'ADIL, visites de chantiers de Tiez breizh,...(14 000 €)

De la totalité de ces 3 dépenses peuvent être déduites des subventions prévisionnelles de l'ANAH (200 000 €) et de la Région (90 000 €) dans le cadre du pacte territorial et de la convention évoqués ci-dessus.

LTC participe aussi à différents organismes et fonds au titre de sa politique de l'habitat :

- le Fonds Solidarité Logement du Département (FSL) qui apporte des aides aux personne rencontrant des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (61 000 €)

- d'autres organismes permettant la mise en œuvre de partenariats au service du territoire :

- l'Association pour le Droit à l'Information sur le Logement ADIL (15 611 € pour des conseils juridiques aux locataires et propriétaires / permanences bimensuelles au PIH),
- l'association « Habitat Jeunes en Trégor Argoat » (11 000 € pour la mise en œuvre du service « logez jeunesse » et 15 000 € pour le déploiement d'une offre de logements pour les saisonniers, jeunes actifs)
- La Fondation du Patrimoine pour 10 000 euros

En 2026, un crédit de 120 000 € est également inscrit en « études et recherches » pour le financement :

- D'un observatoire des loyers géré par l'ADIL

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique d'attribution de logements sociaux (réalisation plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, gestion en flux des demandes...)

-la réalisation de plusieurs études (étude programmatique « habitat » sur une partie du site de Kerallic de Plestin-les Grèves, étude sur les résidences secondaires et meublés de tourisme...)

Enfin LTC gère 4 logements sociaux communautaires (loyers annuels de 12 000 €).

2.5.3.1.2 Pour la section d'investissement (fonction 555)

Fonctionnement de l'AP/CP

La section d'investissement est organisée sous forme d'AP/CP qui prévoient par année des dépenses pour le logement public et pour le logement privé.

Dans le cadre du PLH 2018-2025, est prévue une autorisation de programme pour soutenir les actions en faveur du logement public de 3 950 000 euros sur 10 ans et pour soutenir les actions

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

en faveur du logement privé de 2 760 000 € euros sur 7 ans. En outre une autorisation de programme d'1 380 000 € est prévue dans le cadre de la prorogation du PLH jusqu'en 2026 pour financer l'ensemble des actions en faveur de l'habitat.

Les sommes déterminées pour les autorisations de programmes sont calculées à partir des objectifs prévisionnels du PLH, qui reprend notamment les objectifs de production de logements sociaux imposés par la loi SRU pour le territoire de LTC.

Cependant, les objectifs issus du PLH ne sont pas tous atteints et des fluctuations s'observent d'une année à l'autre. En outre il existe toujours un décalage important entre l'année d'engagement de la dépense (décision d'attribution d'une aide) et la date de versement (achèvement des travaux).

En conséquence, les dépenses à inscrire chaque année peuvent être modulées.

Crédits de paiement logement public pour 2026

En ce qui concerne les dépenses pour le logement public, LTC soutient la production de logements sociaux par une politique de fonds de concours définis par le PLH 2018-2026 :

- fonds de concours destinés aux communes et aux CCAS

- aide à la création de logements dans des opérations de restructuration d'habitat en centre-bourg/ville,
- aide en faveur de projets d'habitat innovant répondant aux besoins de différentes catégories de population (personnes âgées, en situation d'handicap, saisonniers, jeunes actifs, apprenants,…)

- Fonds de concours/aides destinés aux bailleurs sociaux (organismes HLM, communes et CCAS)

- aide à la construction de logements sociaux,
- aide à la réhabilitation thermique de logements sociaux
- Dispositif de soutien renforcé aux opérations de logement social déficitaires (Plan boost 2024-2025)

Les crédits de paiement pour ces fonds de concours en 2026 sont de 1 105 570.76 €.

L'APCP 2026 de 1 380 000 euros est créée à cet effet et permettra en outre de pouvoir accompagner des propositions de dispositifs d'habitat innovants. Cette AP/CP sur une année est en transition vers la future AP/CP correspondant au PLUiH à compter de 2027.

Par ailleurs, LTC est délégataire des aides à la pierre. Dans le cadre d'enveloppes négociées au niveau régional avec l'Etat, LTC octroie des agréments aux opérations, attribue aux bénéficiaires des aides à la pierre en faveur du logement social.

Crédits de paiement logement privé pour 2026

Les aides à la pierre en faveur du parc privé sont versés directement par l'ANAH, après décisions d'attribution de LTC.

LTC soutient la requalification du parc privé également par une politique d'aides aux propriétaires occupants et bailleurs définis par le PLH 2018-2026.

A noter :

- aides complémentaires aux dispositifs de l'ANAH en faveur des propriétaires bailleurs : 30 000 pour les propriétaires bailleurs, 68 000 pour les copropriétés de l'OPAH RU

- aide à l'accession à la propriété : 170 000

- aides dans le cadre de la campagne de ravalement Lannion-Tréguier : 70 000

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- aide à l'isolation performante, aide en faveur de l'utilisation de matériaux bio-sources, aide à la rénovation du bâti traditionnel : 190 000 euros

- aide aux propriétaires s'engageant dans le dispositif « 1 toit, 1 emploi » (hébergements pour saisonniers) pour 22 000 euros.

Les crédits de paiement pour le logement privé en 2026 sont de 610 000 €. Le reliquat de l'APCP en cours 2018/2025 permet de les financer. A compter de 2027, le relais sera pris par la nouvelle AP/CP correspondant au PLUiH.

2.6 ACTION ÉCONOMIQUE (6)

2.6.1 INTERVENTIONS ECONOMIQUES (sous fonction 61)

Lannion-Trégor Communauté entend maintenir et développer son attractivité par sa capacité à générer ses richesses, à proposer à ses habitants un emploi durable, à adapter ses entreprises aux nouveaux défis, tout en assurant un équilibre dans ses activités économiques.

Pôle économique majeur au niveau départemental et régional, le Trégor connaît une belle dynamique grâce à l'ensemble de ses acteurs et de ses compétences humaines.

Le projet économique de Lannion-Trégor Communauté est matérialisé dans une convention avec la Région Bretagne.

2.6.1.1 Les aides à vocation économiques (20422)

Les aides à vocation économique soutenues par LTC font l'objet d'une convention avec la Région Bretagne.

Les dépenses d'investissement sont en diminution sensibles :

- Pass Commerce & Artisanat : 300 000 € (stable) pour lesquels la Région (pour les communes de moins de 5 000 habitants) ou les communes de plus de 5 000 habitants interviennent en recettes à hauteur de 50 % dans le programme, en recettes associées.
- Aides aux projets ESS : 5 000 €
  Aide à l'immobilier d'entreprises : 50 000 €
- Aide à l'immobilier grand projet : 150 000 €
- Aide aux terrains de jeu de l'innovation : 10 000 €
- Aide au maritime : 1 000 €

À noter la disparition du dispositif « aide aux tiers-lieux à vocation économique » et l'aide au recrutement du premier commercial en entreprise.

2.6.1.2 La fibre optique (2041512 et 7083)

On retrouve le déploiement de la fibre (2041512) dans le cadre du programme France Numérique, la location de fibre (7083) déployée par LTC sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.6.1.3 L'immobilier positionné en budget principal (Articles 6132, 614, 63512 et 752 / Fonctions 61 à 633)

Un certain nombre de sites sont inscrits au budget principal pour diverses raisons techniques (déficit), fiscales (pas de TVA), ou d'héritages de fusion : Maison de Santé de Vieux-Marché, Gendarmerie de Lézardrieux, Maison de la Pêche de Locquémeau, ex-Point P de Pleumeur-Bodou, antennes Orange, OAB Orange.

La taxe foncière relevant de ces sites est également positionnée ici.

Par ailleurs, deux comptes de régularisation entre budget principal et budget immobilier (6132 et 614) permettent de faire apparaitre les charges et recettes faisant l'objet de dispositifs d'accompagnement spécifiques (ex : loyers ESS), espaces mis à disposition (ex : salles de réunions, photocopieurs...) ou opérations nécessitant un équilibre financier (ex : équilibres financiers relatif aux derniers commerces en propriété).

2.6.1.4 Les dépenses relatives à la communication et la promotion (6236 et 6238)

Les dépenses de communication et de promotion incluent soit des actions directement faites par LTC, soit pour le compte d'évènements pour lequel LTC est partenaire, tant en économie qu'en emploi.

2.6.1.5 Les dépenses d'études (617 et 618)

Ces lignes concernent des actions relatives aux études relatives possibles (régulièrement avec le soutien de l'Etat et la Région).

2.6.1.6 Le financement des structures d'accompagnement économique et emploi et les évènements exceptionnels pour lesquels LTC est partenaires (65748 et 657382)

Le budget 65748 accompagne intègre plus de 24 structures d'accompagnement (technopole, clubs d'entreprises, mission locale...), sans compter des évènements ou actions spécifiques à vocation économique à réaliser. Le budget est proposé tient compte d'une baisse d'environ 10%, auquel s'ajoute des soutiens à des opérations par actions sur 2025, incluant en particulier des salons relatifs à l'attractivité territoriale en lien avec la cybersécurité et les drones (en montants prévisionnels) :

- la participation au forum International Cyber Lille : 6 000 €
- le salon European Cyber Week Rennes : 8 000 €
- Prix Lannion-Trégor Communauté à l'évènement Solutions4Good : 2 000 €
- Prévision de la création d'une journée filière drone : 10 000 €

2.6.2 ACTIONS SECTORIELLES (63)

2.6.2.1 Développement touristique (633)

Le gite du Poulloguer à Prat est inscrit en section d'investissement et des outils de type flux vision en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

La plupart des actions relatives à l'action touristique sont portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire.

On note toutefois des études dédiées à l'action touristique (fonction 633), liées à la destination tourisme Bretagne.

Un soutien au classement de meublés de tourisme est également proposé par la collectivité, pour soutenir la qualité de l'accueil de la destination.

Les politiques présentées dans la section suivante sont portées par l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) de Tourisme Bretagne - Côte de granit rose qui est en partie financé par la subvention d'équilibre versée par Lannion Trégor Communauté.

2.6.3 ACTIONS SECTORIELLES (63)

2.6.3.1 Installation des agriculteurs

Depuis la création du dispositif en 2016, Lannion-Trégor Communauté a mis en place des aides pour favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs sur son territoire. L'aide est de 3 000 € avec un bonus maximum de + 1 500 € dans le cadre d'une installation en agriculture biologique. Depuis 2023 les critères d'attribution permettent de nouvelles bonifications de + 1 000 € et l'obligation d'être signataire de la charte du plan de lutte contre les algues vertes pour les producteurs et productrices du bassin versant de la Lieue de Grève. Le plafond des aides reste fixé à 4 500 €.

Entre 2016 et novembre 2025, l'enveloppe dédiée aux 203 nouveaux installées s'élève à 765 000 € (+99 000 € en un an) et l'enveloppe pour le budget 2026 s'élève à 100 000 €.

2.6.3.2 Abattoir du Trégor

Situé à Plounévez-Moëdec depuis novembre 2021, cet abattoir multi-espèces valorise les viandes locales, au service des agriculteurs et des bouchers à proximité. La capacité d'abattage est de 1 500 tonnes équivalent carcasse "tec" (extensible à 1 800 tec). En décembre 2023, le nouveau comité de pilotage de l'abattoir, avait fixé pour objectif d'atteindre 1 200 tec en 2025 tout en pilotant les charges à la baisse avec la création d'indicateurs de suivi. En 2024, les 1 200 tec ont été atteintes et les 1500 tec ont également été dépassées sur 2025.

Pour 2026, les prévisions d'abattage sont au minimum de 1 500 tec. Le déficit mais reste assez élevé : la recherche d'économies et de nouvelles recettes doit se poursuivre. L'année 2026 sera caractérisée par le recrutement d'un nouveau directeur.

2.6.4 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (64)

Le BP Immobilier et locatif 2026 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents et ne comporte pas de changement majeur hormis le **maintien d'une baisse importante des**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

dépenses d'investissement liée à la fin des opérations de programmes immobiliers engagés précédemment.

Suite à la finalisation de l'étude SDIE en 2025, il est proposé de réaliser le déploiement de ses actions dès 2026 en engageant différentes études de faisabilités sur les espaces suivants : requalifications Ilot bâtiments H et Y Espace Erhel, requalification de l'Espace Ampère, rénovations énergétiques de la pépinière d'entreprises, l'hôtel d'entreprises, l'Espace Pascal et le 21, rue de Broglie pour un montant d'environ 300 000 euros HT. Plusieurs ventes de sites immobiliers sont également prévues et permettront de venir financer en partie ces opérations.

Le budget immobilier industriel locatif compte 172 000 m² de surface de bâtiments industriels répartis sur 55 sites. 310 entreprises locataires sont hébergées (chiffre stable) comptant environ 2500 emplois. Le taux d'occupation des locaux est d'environ 93%.

1) Fonctionnement :

a) Dépenses :

Par rapport au BP 2025, une baisse des dépenses de fonctionnement est prévue – 493 000 euros HT principalement liée au gaz et à l'électricité :

Baisse du gaz de 35 % soit - 500 000 euros HT pour un total de 900 000 euros HT inscrits en 60612.

Baisse de l'électricité baisse de 13,5 % soit – 150 000 euros HT pour un total de 950 000 euros HT inscrits en 60613.

Baisses : des taxes foncières 63512 – 163 000 euros, des locations mobilières 6135 – 25 000 de locations mobilières.

Augmentations : de l'eau + 25 000 euros, des fournitures d'entretien 6063 + 36 500 euros, des entretiens de biens immobiliers 61521 + 70 000 euros, des espaces verts 61528 + 32 000 euros, de la maintenance 6156 + 13 500 euros HT, de la signalétique 61558 + 6000, des assurances 6161 + 100 000, des frais divers de publicité 6238 + 29 000 euros en ménage, + 33 000 en taxes foncières 63512.

Total = - 493 000 euros HT

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

b) Recettes :

Une baisse de – 400 000 euros des recettes de loyers est prévue sur le BP 2026 par rapport au BP 2025 pour atteindre **7 300 000 euros HT** qui correspond à la perte des loyers dus aux différentes ventes prévues comme Exail et aux nouveaux baux Orange.

Il est prévu en parallèle une baisse des recettes de charges sur 2026 – 300 000 euros liée à la baisse des dépenses de fonctionnements de l'électricité et du gaz notamment pour un total de **3 398 000 euros HT de recettes**. Les deux années 2023 et 2024 avaient été marquées par de fortes hausses de charges répercutées aux locataires suivies d'une baisse des dépenses de fonctionnement liées à l'électricité et au gaz sur 2025 et 2026.

Une recette constante de 31 500 euros est prévue pour le photovoltaïque (Phoenix, MDEFP).

Une recette de produits de cessions immobilières de 4 795 000 euros HT est prévue. Il s'agit des ventes de terrain du Cruguil à Lannion au groupe Cobrédia pour 1 500 000 euros HT, des deux bâtiments du 3, rue Pascal à Lannion à la société Exail pour 2,9 millions d'euros HT, ventes de Kerfolic pour 225 000 euros HT au budget principal et du bâtiment situé au 2, rue d'Arsonval à Emeraude ID pour 170 000 euros HT.

2) Investissement :

a) Dépenses :

Une dépense d'investissement de 1 688 000 euros HT en 2313 est prévue en 2026 plus 733 500 euros HT en 2315 soit un **total de 2 421 500 euros HT** contre 2 084 000 euros HT en 2025 hors APCP.

Parmi les gros investissements 2026 hors APCP :

- Travaux divers bâtiments Espace Erhel 300 000 euros HT en 2313 (sur postes HT, extension Brightloop, Cristalens…)
- Travaux réfection réseaux eau (AEP , incendie et EU) Espace Erhel 290 000 euros HT en 2315
- Travaux réfection couverture site Orange bâtiment WD pour 250 000 euros HT en 2313
- Travaux réfection couverture bâtiment Inventix 4, rue Bourseul pour 250 000 euros HT en 2313
- Etudes de faisabilités suite SDIE 300 000 euros HT en 2031 (sur Ilôt Y et H Erhel 150 000 euros HT, Ampère 70 000 euros HT, Pépinière d'entreprises/9, rue Pascal/Hôtel d'entreprises/21, rue de Broglie 80 000 euros HT)
- Etudes MOE Espace Ampère suite étude faisabilité 250 000 euros HT en 2313
- Etudes MOE pépinière suite étude faisabilité 80 000 euros HT en 2313

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- Travaux de viabilisation du Cruguil 100 000 euros en 23[illegible]
- Divers travaux en 2313: Espace de Broglie, Phoenix, MD[illegible]

En APCP : concerne la Maison des entreprises à Lannion et Kerallic.

Pas d'achat de terrain ou bâtiment de prévu.

NB : Le service gère également un certain nombre de sites qui sont inscrits au budget principal pour diverses raisons financières (déficit), fiscales (pas de TVA), ou d'héritages de fusion : Maison de Santé de Vieux-Marché, Gendarmerie de Lézardrieux, Maison de la Pêche de Locquémeau…. Les recettes inscrites au BP PRI 2026 sont de 90 000 euros.

1. BP Espaces d'Activités 2026

Le budget Espaces d'activités compte 28 espaces répartis sur le territoire sur 464 ha dont 27,5 ha disponibles.

4 ventes ont été signées en 2025, en baisse par rapport à 2024 qui comptait 13 ventes.

14 ventes de terrains sont cependant en cours sur 2026 pour un montant total de recettes inscrites de 558 905 euros HT.

Plusieurs projets d'investissements sont programmés pour 2026 pour un montant de 1 027 000 euros en 605 travaux, 162 000 euros en 6045 études et 200 000 euros en acquisitions de terrains (total 1 389 000 inscrits en 2026 contre 1 143 000 euros HT inscrits en 2025) :

- Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : études et travaux extension pour 650 000 euros.
- Espace d'activités de la Croix-Rouge à Ploumilliau : achat des terrains extension pour 200 000 euros.
- Espace d'activités de Pégase/Rusquet à Lannion : travaux bassin, voirie et viabilisation 130 000 euros HT
- Espace d'activités de Pégase 5 : 110 000 euros HT pour l'éclairage public et accotements
- Espace d'activités de Kerverzot à La Roche-Jaudy : Requalification de la voirie pour 60 000 euros.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.7 ENVIRONNEMENT (7)

2.7.1 SERVICES COMMUNS (70)

2.7.1.1 Préservation de la ressource en eau

2.7.1.1.1 Périmètre et enjeux de la mission

La préservation de la ressource en eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, est un enjeu majeur pour la biodiversité, la qualité de vie des habitants et le développement du territoire.

L'ensemble du territoire communautaire est couvert par des actions de préservation et de mise en valeur de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage dans le cadre de programmes bassins versants avec la mobilisation de tous les acteurs locaux, communes, agriculteurs, associations, organisations agricoles, etc... L'agglo perçoit des subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor et de l'Europe pour leur mise en œuvre. Le reste à charge est partagé entre les EPCI concernés (Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté) et les producteurs d'eau.

2.7.1.1.2 Présentation des programmes et actions

En 2026, deux nouveaux accords de territoire vont être déployés pour 3 années :

- sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron co-portés par Lannion-Trégor Communauté et la régie An Dour. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre les algues vertes avec ses volets curatif et préventif.
- sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et du Trieux co-portés par Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté. Chaque EPCI assure la maîtrise d'ouvrage des actions sur son territoire.

Sur le bassin versant du Léguer, les modalités d'interventions pluriannuelles des partenaires financiers (Conseil régional, Conseil départemental) ne sont pas encore arrêtées.

L'un des principaux axes développés dans les programmes d'action des trois bassins versants sera la recherche de dispositifs financiers tel que les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), afin d'accompagner les agriculteurs à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires notamment sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Le dispositif de la boucle vertueuse, actuellement orientée sur la gestion de l'azote dans le cadre de la lutte contre les algues vertes, sera également retravaillé avec les partenaires des bassins versants pour prendre en compte l'enjeu produits phytosanitaires.

En parallèle, le programme d'action sur le périmètre de protection de captage de Kernevec (captage prioritaire) sera déployé pour 3 ans.

Le volet milieux de l'étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) démarré en 2025 se poursuivra en 2026 afin de déterminer les besoins des milieux aquatiques par rapport à la ressource en eau.

La feuille de route élaborée en 2023 pour la gestion du bocage à l'échelle de LTC dans le cadre du programme régional Breizh bocage 2023-2027 sera poursuivie en 2026. Cette stratégie prévoit l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités dans la réalisation de travaux de

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

création de talus et de plantation de haies, l'amélioration de la gestion des milieux bocagers, la protection du bocage existant et le renforcement de l'appropriation du bocage.

Le programme Breizh Bocage permet également de financer certaines actions pour la gestion du bocage de bord de route ainsi que pour la structuration de la filière bois.

Les forêts communautaires s'étendant sur près de 200ha constituent une ressource essentielle pour le territoire non seulement en tant que réservoirs de biodiversité mais également source de produits sylvicoles et notamment de bois énergie. Dans une optique systématique de gestion durable, la valorisation de la ressource forestière passera par des chantiers adaptés à chaque site et visera à une autre diversification d'approvisionnement pour les chaufferies et réseaux de chaleur communautaires tout en permettant des économies de substitution par un circuit interne.

Lannion-Trégor Communauté a été retenu dans le cadre d'un appel à projets du Pacte de la Haie, ce qui devrait compenser les baisses du financement du programme régional Breizh Bocage.

Des travaux de rétablissement de la continuité écologique vont être réalisés en 2026 sur plusieurs ouvrages sur le Kerguiniou (Kerbors) et le Yar et ses affluents (Plufur et Prise d'eau à Plestin-les-Grèves). Des études de maîtrise d'œuvre sur des ouvrages du Léguer et du Jaudy-Guindy-Bizien vont se poursuivre en 2026 afin d'aboutir à des projets de travaux en 2027 (Losser, Milin Coz - Milin Bihan, Kermezen). De nouvelles études seront lancées sur le marais de Brestan (Pleubian) et le Dourmeur (Plestin-les-Grèves). Ces actions s'inscrivent dans le cadre du volet « Gestion des milieux aquatiques » de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

L'enveloppe dédiée au ramassage et au traitement des algues vertes a été estimée sur la base d'un volume d'algues vertes de 12 000 m3 correspondant à la moyenne annuelle des 5 dernières années.

Le littoral est également concerné par des actions spécifiques, comme le dispositif dit « de gestion active » des eaux de baignade, de pêche à pied et de conchyliculture permettant de prévenir les acteurs concernés, maires et professionnels de la pêche à pied et de la conchyliculture, d'éventuels dysfonctionnements des installations d'assainissement. Le projet de sensibilisation aux enjeux environnementaux littoraux porté en partenariat avec les communes littorales de LTC va permettre en 2026 la mutualisation de la conception et l'impression de panneaux.

2.7.1.1.3 Dotation annuelle et pluriannuelle des programmes d'action

Bassins versants de la Lieue de Grève :

- Accord de territoire 2026-2028 : En discussion avec les partenaires financiers
- Budget prévisionnel 2026 (Actions sous maîtrise d'ouvrage de LTC) :
    - 518 000 € pour les actions préventives, le reste à charge prévisionnel est de 126 000 € pour LTC dont 50 000 € via la taxe GEMAPI et 76 000 € via le budget eau potable (Hors GEMAPI)
    - 582 000 € pour les actions curatives de gestion des algues vertes et un reste à charge de 18 000 € pour LTC

Bassin versant du Léguer :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- Budget prévisionnel 2026 (Actions sous maîtrise d'ouvrage de LTC) : 757 000 € avec un reste à charge prévisionnel de 176 000 € pour LTC dont 79 000 € via la taxe GEMAPI et 97 000 € via le budget eau potable (Hors GEMAPI)

Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien-Côtiers :

- Accord de territoire 2026-2028 : En discussion avec les partenaires financiers
- Budget prévisionnel 2026 (Actions sous maîtrise d'ouvrage de LTC) : 871 000 € avec un reste à charge prévisionnel de 179 000 € pour LTC dont 102 000 € via la taxe GEMAPI et 77 000 € via le budget eau potable

SAGE Baie de Lannion

- Budget prévisionnel 2026 (Actions sous maîtrise d'ouvrage de LTC) : 180 000 € avec un reste à charge prévisionnel de 32 000 € pour LTC dont 16 000 € via le budget principal et 16 000 € via le budget eau potable

2.7.1.2 Submersion marine, protection contre les inondations et érosion côtière

Lannion-Trégor Communauté a pris en charge la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » le 1er janvier 2018. Le volet « gestion des milieux aquatiques » est principalement traité dans le cadre des politiques de bassins versants et dans le cadre des actions sur les espaces naturels. En revanche, le volet « Prévention des Inondations » a été délimité par une étude visant à définir le champ d'action couvert par cette compétence et à identifier les zones de submersion marine du territoire, ainsi que les systèmes d'endiguement qui assurent une protection sur les 250 kilomètres de littoral du territoire. Divers enjeux (humains, habitat, économie, services publics, espaces naturels, etc.) sont concernés.

La taxe GEMAPI permet de financer cette compétence. Le montant de la taxe attendu pour 2026 sera de 981 000 €. Pour mémoire, elle s'élevait à 959 000 € en 2025. La part réservée au volet « Prévention des inondations » représente environ la moitié de ce montant. La part non utilisée sera provisionnée pour de futurs travaux.

Trois systèmes d'endiguement prioritaires ont été retenus par le Conseil communautaire pour être pris en gestion par LTC. Les dossiers d'autorisation ont été instruits en Préfecture et quelques compléments vont devoir être apportés. Lorsque l'arrêté préfectoral sera pris, l'Agglo assumera ses responsabilités et assurera l'entretien des ouvrages et réalisera des travaux prioritaires. Certaines opérations d'entretien seront déléguées aux communes via des conventions. Les premières conventions ont été signées en 2025 avec les communes de Penvénan pour le Boulevard de la mer et de Lannion pour les ouvrages de régulation du Stanco. Les interventions communales vont donc faire l'objet de facturation à LTC en 2026.

Les travaux d'entretien vont se poursuivre en 2026 et les systèmes d'endiguement du Linkin à Perros-Guirec et de Ste Anne à Lannion devraient également en bénéficier. Les coûts d'entretien pour 2026 sont estimés à 35 500 € pour les 3 systèmes ainsi que pour les ouvrages de régulation de Lannion. Les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise des exutoires du Linkin et du Boulevard de la mer devraient démarrer en 2026 pour un montant de 34 100 € HT.

Par ailleurs, Lannion-Trégor Communauté va engager en 2026 un travail de définition de sa stratégie en matière de gestion de son trait de côte et des risques littoraux. Ce travail va être accompagné par un bureau d'études sur 2026 et 2027 et bénéficiera d'un financement du FEDER (60%) et du Fonds vert (17%).

Enfin, la grande cale de Pors Hir à Plougrescant, qui figure dans les statuts de LTC, va faire l'objet de travaux de remise en état évalués à 120 000 € avant rétrocession à la commune.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.7.1.3.1 Périmètre et enjeux de la mission

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté dispose d'un riche patrimoine naturel constitué d'une grande variété de paysages et d'une biodiversité remarquable justifiant la protection de nombreux espaces naturels littoraux et intérieurs ainsi que le développement d'un vaste réseau de sentiers de randonnée. L'amélioration de la connaissance, la protection et la gestion du patrimoine naturel sur le long terme, sa mise en valeur en lien avec de nombreux partenaires et la sensibilisation des publics en constituent les principaux axes. Le plan Biodiversité, initié en 2024, va se poursuivre avec une animation et des actions plus ambitieuses en 2026.

2.7.1.3.2 Présentation des programmes et actions

Sur la soixantaine de sites naturels présents sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, représentant plus de 2 000 hectares, Lannion-Trégor Communauté, tout en permettant au grand public d'accéder à ces espaces remarquables, préserve au quotidien une trentaine de ces sites par une gestion adaptée et pérenne (principalement les sites communautaires et les sites du Conservatoire du littoral conventionnés). Les montants affectés à la gestion et à l'aménagement de ces sites en 2026 s'élèvent à 143 578 € avec 98 595 € de recettes attendues (Feder, Région, Etat, GPA et ventes de bois). Ces montants ne prennent pas en compte les dépenses de personnels et les recettes qui s'y rattachent (Natura 2000 et réserve naturelle de Plounérin).

Le budget consacré à la mise en valeur des espaces naturels, à l'accueil du public dans les maisons de site, aux animations nature externalisées, à l'éducation à l'environnement auprès des scolaires, aux expositions est de 21 600 € pour 2026 pour des recettes évaluées à 3 400 €. Les actions de communication et impressions diverses dont la brochure « les espaces naturels s'animent » s'élèvent à 30 900 €.

Lannion-Trégor Communauté est également opérateur Natura 2000 sur les sites « Côte de Granit Rose-Sept-Iles », « Rivière du Léguer et forêts de Coat an noz, Coat an hay et de Beffou » et « Etang du Moulin Neuf ». L'animation de ces sites pour 2026 s'élève à 79125 € financés à 100% par la Région et l'Europe (Feder). Les dépenses et les recettes liées aux actions sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen ont été intégrées au volet précédent « gestion et aménagement des sites ».

Le déploiement du plan biodiversité va se poursuivre avec la mise en œuvre de 42 mesures sur les 177 du plan sur 2025 et 2026. Les actions concerneront du temps d'animation, des prestations d'inventaires, des travaux d'aménagement ou encore des prestations de créations-communication. En 2026, les dépenses, hors temps d'animation, sont estimées à 53 884 €. Elles feront également l'objet d'un soutien financier à 87% par le FEDER (55%) et un Contrat-Nature (32%). Les autres mesures du plan Biodiversité sont déjà financées, soit par d'autres programmes d'actions (Programmes bassins-versants, Natura 2000, Réserve naturelle régionale…), soit par de l'auto-financement dont la taxe GEMAPI.

La randonnée sous toutes ses formes est une pratique fédératrice pour tous les habitants du territoire et pour le développement touristique côtier et rural. En 2025 a été validé le schéma communautaire de la randonnée. L'entretien et l'aménagement du réseau de sentiers disposera d'un budget de 103 200 €. Une partie de ces dépenses concerne les sentiers d'intérêt communautaire et l'autre des prestations de service pour le compte des communes. Une refacturation aux communes permettra de percevoir 28 000 €.

La construction du plan Infra-Polmar porté par la communauté d'Agglomération en lien avec VIGIPOL devrait être finalisé début 2026. Pour rappel, l'adhésion annuelle de LTC au syndicat s'élèvera à 10 800 € en 2026.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.7.1.3.3 Dotation annuelle et pluriannuelle des programmes d'action

Les dépenses prévues sur l'année 2026 s'élèvent en fonctionnement à 322 234 € en dépenses (hors charges de personnel et hors étude stratégie trait de côte) et en recettes à 203 505 € (hors financements liés au postes et liés à l'étude sur la stratégie trait de côte). En investissement, les dépenses s'élèvent à 281 850 € et les recettes à 40 829 €.

2.7.1.4 Démarche « Des Champs à l'Assiette »

Le PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui était labélisé niveau 1 et financé par France Relance depuis trois ans, a reçu une labellisation de niveau 2 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour les cinq prochaines années, adossée à des financements sur trois ans (taux de financement égal à 70 % des actions). Dix partenaires s'engagent auprès de l'agglomération pour une nouvelle stratégie plus opérationnelle. Les quatre axes du PAT visent à :

- rendre plus accessible à tous des produits locaux et durable de qualité (exemple : développement dans les commerces de centre bourg),
- structurer les filières (exemple : tester des filières légumineuses produites sur le territoire pour la consommation humaine)
- préserver une production diversifiée et durable (exemple : rendre accessible les produits issus de la pêche locale aux habitants et touristes)
- observer, évaluer, mobiliser et partager (exemple : mise en ligne d'une carte des producteurs locaux pour les habitants).

2.7.2 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE (72)

Collecte et traitement des déchets (721)

Pas d'augmentation prévue pour la partie dépenses de fonctionnement dont LTC a la maîtrise. Les efforts sur le volet optimisation des collectes et la stabilité du coût du carburant, permettent une stabilité budgétaire.

Du côté recettes, le prix d'achat du verre s'effondre alors que celui de la ferraille explose.

Actions de prévention et de sensibilisation (7211)

Le Schéma de tri à la source des biodéchets se poursuit avec la mise en place des premiers composteurs « grutables » et de la logistique de collecte associée. Des moyens en interne sont mobilisés. Un effet mobilisateur sur les personnes qui ne peuvent composter à domicile et espérer pour mieux réorienter ces déchets qui deviennent valorisables.

Collecte des déchets (7212)

Les constats 2025 dressent le bilan d'une baisse des tonnages collectés en porte à porte mais le flux de collecte des emballages malgré la baisse des tonnages probablement due à l'allègement

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

des emballages, montrent des volumes de plus importants qui ne permettent pas de générer des économies sur la collecte.

La Direction prévoit de continuer les investissements en véhicules neufs qui permettent d'offrir aux agents de meilleures conditions de travail et moins de pannes.

Autres investissements

- Modernisation et remise à niveau de la signalétique des déchèteries (60 000€).
- Rénovation des locaux pour produits dangereux sur les déchèteries n'ayant pas bénéficié de cette mise à niveau (220 000 €)
- Réfection de la plateforme déchets verts/gravats de la déchèterie de Pleumeur Gautier (250 000 €)

Tri, valorisation et traitement des déchets (7213)

Le SMITRED n'a pas encore rendu sa copie complète mais l'arrêt décennal du four de l'Unité de Valorisation Énergétique repoussé à 2026 (mi-mai à fin juin) va générer une probable exportation des déchets à l'extérieur du territoire en enfouissement ainsi qu'une baisse de l'accueil de déchets extérieurs, ces derniers étant rémunérateurs. Une hausse du coût de traitement est à prévoir.

LTC a demandé au SMITRED de rendre possible l'accueil des professionnels du Paysage sur le site de Minihy-Tréguier ce qui va générer des investissements impactés dans le budget.

Le poids des emballages (contrairement à son volume) suit une tendance baissière ce qui a pour conséquence une baisse des soutiens de CITEO.

Le SMITRED attend les décisions de la loi de finances. Pour l'instant, une probable augmentation de la TGAP sur les tonnages incinérés de 1€/T et une baisse de la TVA à 5.5% pour tous les flux.

Les déchets de démolition (gravats, déblais, briques plâtrières) représentent encore un coût très important sur la partie déchèterie du budget (1 300 000 €). Une solution locale privée devrait voir le jour en 2026.

2.7.3 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX (73)

2.7.3.1 Eau Potable (732)

Sur les 39 communes de Lannion-Trégor Communauté – hors zones gérées par des syndicats intercommunaux –, près de 59 600 abonnés dépendent du service public de l'eau potable. Face à l'inflation des coûts d'exploitation et d'investissement, la collectivité a arbitré en 2024 en faveur du maintien de son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), évitant ainsi un report des chantiers prioritaires qui aurait alourdi la facture dans les années à venir.

Trois axes majeurs structurent la stratégie 2026 :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- Réhabilitation accélérée des réseaux : Pour limiter les fuites, améliorer la qualité de l'eau et éliminer les risques sanitaires comme les Chlorures de Vinyle Monomères ou ceux liés aux branchements en Plomb, le taux de renouvellement annuel des canalisations sera maintenu à un niveau ambitieux.
- Remise aux normes des ouvrages de stockage : Châteaux d'eau et réservoirs, parfois vétustes, feront à nouveau l'objet de travaux lourds (réparation des bétons, sécurisation des cuves, contrôles d'accès, etc.) pour garantir leur pérennité.
- Modernisation des usines de traitement : Certaines installations nécessitent une réhabilitation afin d'améliorer les résultats de qualité. Les études se poursuivent pour la construction sur la commune de Rospez de la nouvelle usine d'eau potable qui viendra remplacer les deux usines actuelles situées sur Lannion et qui alimentent également Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Ploulec'h. L'appel d'offres doit être lancé en 2026.

Le choix a été fait de maintenir en délégation de service public, pour les années à venir, les secteurs de la Presqu'ile de Lézardrieux et des Traouïéro, de manière à permettre à la Direction Eau Assainissement de mener des chantiers stratégiques pour son fonctionnement.

Budget 2026 : 13,8 M€ HT seront consacrés à ces chantiers, tandis que le dispositif des chèques eau, déployés depuis 2023 pour soutenir les ménages modestes, sera maintenu et renforcé en 2026.

2.7.3.2 Assainissement (733)

Assainissement collectif

Avec 55 systèmes d'assainissement collectif (dont 54 exploités en régie) et 50 000 usagers, Lannion-Trégor Communauté met en œuvre un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour protéger les milieux aquatiques et lever les blocages urbains.

Priorités 2026 :

- Réhabilitation des stations d'épuration : Les études et chantiers se poursuivent pour moderniser les équipements, le nombre de stations non conformes ayant considérablement décru après quelques années de mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement. Le chantier de la station d'épuration de Lannion, investissement majeur de Lannion-Trégor Communauté, débutera réellement en 2026. Autres travaux qui démarrent ou se poursuivent en 2026 : STEP de Plougrescant, transfert des eaux usées de l'Ile Grande vers Pleumeur-bourg, travaux d'amélioration de la STEP de Plestin-Les-Grèves, appel d'offre pour la STEP de Vieux-Marché/Plouaret, transfert de Lanmodez sur Pleubian…
- Réseaux : Les engorgements répétés et les infiltrations d'eaux parasites imposent une réhabilitation ciblée, avec des travaux de redimensionnement pour absorber les flux croissants qui surviennent en période de pluie et de nappe haute.
- Contrôle renforcé : La collectivité intensifie les incitations à la réhabilitation,

Le Programme Pluriannuel d'Investissement prévoit, pour 2026, un montant d'investissement de près de 28,9 M€ HT.

Assainissement non collectif

Lannion-Trégor Communauté gère l'intégralité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui couvre les 57 communes. Un inventaire exhaustif a été réalisé : 100 % des

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

installations ont été diagnostiquées. 2 320 contrôles ont été assurés en 2024, et 2 500 en 2025 (chiffre exacte à venir début 2026) par une équipe de 14 agents (4 administratifs, 9 techniques, 1 encadrant).

Missions clés :

- Conseil et expertise aux particuliers pour la remise en conformité des installations.
- Vérification systématique des nouveaux ouvrages ou réhabilitations.
- Contrôles décennaux du bon fonctionnement et de l'entretien.
- Diagnostics obligatoires en cas de vente immobilière.
- Entretien de quelques installations.
- Gestion des réclamations et des contentieux.

2.7.3.3 Eaux pluviales (734)

La gestion des eaux pluviales reste largement confiée aux communes qui en assurent l'essentiel via des conventions avec Lannion-Trégor Communauté, qui rembourse les frais engagés. Ces accords couvrent en 2026 :

- L'exploitation et la maintenance des ouvrages (inventaire, travaux).
- Le financement des investissements, souvent liés à des travaux de voirie.

Lannion-Trégor Communauté a approuvé son zonage pluvial en 2025. Ce zonage fixe les règles à appliquer pour toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement. L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle devient la règle.

Le règlement du service GEPU devrait être adopté en janvier 2026.

Stratégie d'investissement :

- Renouvellement des infrastructures : Les projets sont déclenchés au fil des besoins communaux, avec une maîtrise d'ouvrage partagée (selon les cas, portée par la collectivité ou déléguée aux communes).
- Lutte contre les inondations : La communauté pilote ou cofinance certaines études et travaux visant à résorber des points noirs identifiés sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.7.4 POLITIQUE DE L'AIR (74)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial constitue un outil stratégique et transversal qui structure l'ensemble de l'action territoriale face aux défis climatiques. Il se déploie selon deux axes complémentaires : l'atténuation, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la contribution au réchauffement climatique, et l'adaptation, qui permet d'anticiper et de se préparer aux impacts inévitables du changement climatique sur le territoire. Ce plan s'articule de manière transversale avec l'ensemble des politiques publiques dans une logique de renforcement mutuel : il amplifie les objectifs des politiques d'aménagement du territoire pour favoriser la sobriété foncière, de la politique économique en soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts alimentaires, de développement des énergies renouvelables, de l'habitat pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, d'économie circulaire pour réduire la consommation de ressources, de préservation de la biodiversité qui constitue un atout majeur pour la résilience territoriale, de gestion durable de la ressource en eau face aux tensions croissantes, et de qualité de l'air. En retour, ces politiques sectorielles enrichissent le Plan Climat et permettent sa réalisation concrète sur le terrain. Il garantit la cohérence de l'action et mobilise l'ensemble des services de l'agglomération ainsi que les partenaires locaux dans une dynamique commune de transition écologique et climatique.

2.7.5 POLITIQUE DE L'ENERGIE (75)

2.7.5.1 Réseaux de chaleur et de froid (751)

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement concerne 7 réseaux de chaleur (Hôpital de Lannion, Monge-Branly, Ploumilliau, La Roche-Jaudy, Loguivy-Plougras, Trestel et Tréguier-Minihy-Tréguier. Les évolutions de 10 % de tarif d'eau et électricité ont été également appliquées. En recettes de fonctionnement, le budget a été préparé sur la base d'une évolution de 3 % de la vente de chaleur. Les C2E pour les projets d'Erhel et Pleubian ont été également prévus.

Investissement

Il est proposé essentiellement en dépenses (et en recettes associées) :

- La suite des travaux à Erhel,

- Le projet de Pleubian,

- La sécurisation du bloc principal de l'hôpital de Lannion,

- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet de nouvelle chaufferie bois à l'hôpital de Lannion,

- Le schéma directeur multi Enr (Energie Renouvelable) sur le pôle Pégase,

- Le raccordement de la gendarmerie au réseau de chaleur de Tréguier.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

Pour les autres budgets :

Fonctionnement

Le budget de dépenses de fonctionnement en énergie a été préparé sur la base du réalisé estimé 2025 avec des évolutions de 10 % de tarif pour l'eau et l'électricité. Il tient compte également des nouvelles dépenses afférentes à la maintenance des installations de production d'énergie (gaz, bois, fioul, bornes électriques, postes haute tension, photovoltaïque et solaire thermique).

Les recettes de fonctionnement sont sensiblement les mêmes, mais ont été rajoutées les refacturations de charges entre budgets (Skope, CIAS).

Investissement

Il est proposé essentiellement en dépenses (et en recettes associées) :

- Plusieurs études de faisabilité (photovoltaïque et géothermie),

- La rénovation de la thalassothermie du forum,

- Une borne électrique à l'école de musique de Lannion,

- Une nouvelle installation de câbles électriques à Kerservel pour accueillir de nouvelles bornes,

- La gestion déléguée de l'ADEME pour le fonds chaleur,

- La mise en place d'une chaudière bois rénovée à Phoenix.

LTC est mandataire pour la région Bretagne sur les investissements immobiliers au lycée Le Dantec à Lannion.

Les 2 principales opérations d'investissement en cours sont :

- la réfection du réseau globale du lycée (réfection du réseau informatique total : cœur de réseau, différentes salles serveurs, liaison fibres, liaisons filaires de l'ensemble des pièces).

Les travaux ont débuté en mars 2025 et s'échelonneront jusque mi 2027 et représentent un budget de 2.3 millions HT Travaux - le budget pour 2026 représente la partie nécessaire pour engager en 2026

- la réalisation de l'isolation thermique complète du bâtiment B (bâtiment R+4 : remplacement les menuiseries extérieures, isolation par l'extérieure, ventilation intérieure...)

Les études ont débuté en 2024. Les travaux débuteront fin 2026 et devraient se terminer en 2027 et représentent un budget de 3,9 millions HT travaux - le budget pour 2026 représente la partie investissement travaux. Les dépenses sont équilibrées par les recettes. Les autres dépenses concernent des fins d'opération et quitus (équilibre dépenses /recettes)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.8 TRANSPORTS (8)

LTC est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) du réseau TILT sur son ressort territorial qui est le périmètre de l'Agglomération. Elle organise un réseau de transport en commun (régulier et scolaire), à la demande, la location de deux-roues et le développement des mobilités actives et partagées (covoiturage, pratique du vélo, ...).
La présente note a pour objet de préciser les principaux postes de dépenses et de recettes du BP 2026 sur les Transports ainsi que les principales évolutions entre 2025 et 2026.

Budget Transport

Fonctionnement

Le budget primitif 2026 établit une dépense de fonctionnement de 7 220 500€. Soit une légère hausse de 1% par rapport au BP 2025.

Parmi les variations, on note une diminution de 1% par rapport au BP2025 sur les services de transports scolaires en lien avec le travail d'optimisation et d'ajustement des services en fonction de l'évolution des effectifs. Ces services représentent la dépense la plus importante du budget transport.

Le renouvellement du marché des lignes D et E comporte une hausse notable (21%) avec un coût plus élevé mais une offre également améliorée (ajout de services en heures de pointe et suppression de la zone blanche entre Trebeurden, Pleumeur et Trégastel).

La ligne expérimentale du « Fou de Bassan » sera reconduite avec un objectif de services à coût constant (une hausse peut cependant être appliquée en fonction des coûts du marché).

Le versement mobilité, qui représente la principale recette du versement mobilité devrait augmenter de 1%.

Investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 100 900€, soit une hausse de 12% par rapport au BP 2025.

Nouvelles dépenses notables :

- **Création d'un nouvel atelier et accueil pour le service Velek'tro/Scootelek'tro : le coût des travaux inscrit au BP 2026 est de 497 700€** (bâtiment et voirie).
  Des travaux de réhabilitation du bâtiment H sont prévus pour accueillir ce service sur le site du siège, à proximité de l'accueil usagers. Ce bâtiment regroupera les fonctions d'accueil des usagers et de maintenance des vélos à assistance électrique et des scooters. Il permet également une amélioration des conditions de travail et d'accueil du public.
  Ce projet fait notamment l'objet de subventions du FEDER (40%) et du Fonds vert (23%).

- **Lancement d'une étude d'opportunité d'évolution des services de mobilité sur l'axe Lannion-Plouaret-Guingamp : 130 000€**
  Un marché sera confié à un prestataire et aura pour mission de déterminer le ou les scénarios d'évolution des services de mobilité les plus adaptés aux besoins du territoire, marqué par des enjeux d'accessibilité et de développement économique, sur l'axe Lannion-Plouaret-Guingamp. L'étude établira des scénarios de desserte multimodale (ferroviaire et routière, intégrant le covoiturage, modes actifs...) et les perspectives de solutions.
  Cette consultation est lancée par Lannion-Trégor Communauté avec le soutien de l'Etat et la Région Bretagne dans le cadre du CPER, volet mobilités.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- **Outils et solutions billettiques : 130 000€**
  La collectivité a pour objectif de s'équiper d'outils adaptés en matière de suivi de la billettique. Cela nécessite un système de suivi mais également des équipements à bord des véhicules.
  Ces solutions permettent notamment une facilité et souplesse de paiement pour l'usager, une réduction de la vente à bord des véhicules, des ajustements et innovations tarifaires adaptés aux besoins, une meilleure connaissance des usages ou encore un développement de l'intermodalité (via l'interopérabilité entre les services et différents réseaux).

Variations de dépenses déjà inscrites au BP2025 :

- **Renouvellement du parc de véhicules** : en 2025, le BP intégrait la commande d'un bus électrique (560 000€ inscrits au BP2025). Ce véhicule est depuis commandé et en attente de livraison.

  Pour l'année 2026, deux véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite seront commandés pour un montant estimé à 118 000€.

- **Renouvellement de la flotte du service Velek'tro :** le montant dédié au renouvellement d'une partie de la flotte au BP 2025 était de 245 000€. Le montant inscrit au BP 2026 est de 210 000€ et comprend : le renouvellement de 100 vélos à assistance électrique classiques (renouvellement des vélos achetés en 2022 et vendus en 2025), 1 tricycle (vélo adapté), et 10 scooters électriques (renouvellement).

- **Mobilier de mobilités (poteaux d'arrêts, abribus) :** un programme de déploiement de poteaux d'arrêts sur l'ensemble des points d'arrêts du transport scolaire a été lancé en 2024 pour 4 années (installation de 60 à 100 poteaux par an). La mise à disposition d'abribus sur les arrêts principaux du réseau est réalisée soit dans le cadre de deux marchés d'abris publicitaires ou directement par du mobilier acheté par le budget transports. En 2025, le montant inscrit était de 130 000€, il est estimé à 80 000€ au BP 2026.

2.8.1 VOIRIE (84)

Le service Voirie-Espaces Verts réalise des prestations pour le compte des communes de LTC, les services de la communauté d'agglomération et ses satellites.
Il est structuré en 3 pôles géographiques (Lannion, Minihy-Tréguier et Le Vieux-Marché), reprenant le périmètre historique des 3 syndicats de voirie qui ont été intégrés successivement en 2006 et 2020 pour constituer le service consolidé actuel.
La gestion comptable fait l'objet d'un budget annexe ; les recettes de fonctionnement du service sont presque exclusivement issues de la facturation des prestations de services. Les principaux postes de dépenses en fonctionnement concernent les charges générales, les fournitures (elles-mêmes refacturées dans le cadre des prestations effectuées) et les charges de personnel.
Suite à la cession de la centrale d'enrobage en 2023, la pose d'enrobés n'est plus stratégique pour le service. L'analyse des coûts montre que les prestations réalisées par des opérateurs privés sont plus compétitives que celles réalisées en régie après achat de fourniture aux opérateurs privés dans beaucoup de cas. Par conséquent, le budget annexe voirie 2025 privilégiera les prestations à forte valeur ajoutée en main d'œuvre, notamment sur les activités où la concurrence du secteur privé est moindre.
Le service Voirie-Espaces Verts fait l'objet d'un audit budgétaire visant à identifier les actions à mettre en œuvre pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

2.9 SERVICES GÉNÉRAUX (0)

2.9.1 ADMINISTRATION GENERALE (02)

Comme annoncé par La Poste, les tarifs d'affranchissement vont subir une nouvelle hausse de +7,4% en moyenne au 1er janvier 2026. Cela nécessite une inscription budgétaire en légère hausse par rapport à 2025 tout en maintenant le principe d'une inscription unique au budget principal et de refacturer périodiquement aux budgets annexes et autonomes.

Sur le volet France Services, il est proposé de maintenir le même niveau de services avec :
- 4 labellisations : Plouaret, Cavan, Tréguier et son antenne de Pleudaniel, et Plestin-les-Grèves ;
- 1 service d'itinérance permettant des interventions dans les communes les plus éloignées des Espaces France Services ;
- 1 participation contractuelle à l'espace France Services à la Sous-préfecture de Lannion à raison de 17 heures / semaine ;
- 1 conseiller numérique en charge de l'animation d'ateliers au sein des France Services (fin de contrat aidé au 31 août 2026).

Les EFS labellisés bénéficient d'une subvention de 200 000 € (4 x 50 000 €), soit une augmentation de 20 000€ par rapport à 2025. A cela s'ajoute, une bonification de 20 000€ au titre de France Ruralités Revitalisation (FRR) puisque Plouaret et Cavan sont zonées FRR.

Enfin, la somme de 20 000 € est inscrite pour financer un accompagnement extérieur dans le cadre de l'élaboration du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde).

2.9.1.1 Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité' :

Les dépenses de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique sont principalement des dépenses incompressibles à savoir les dépenses en matière d'assurance, de contentieux administratifs et de conseils juridiques, d'annonces de marchés publics et de bon de fonctionnement de l'administration générale (fourniture de bureaux, de cartouches d'encres et produits d'entretien).

2.9.1.2 Information, communication, publicité (022)

Expliquer l'action publique et promouvoir le territoire pour le rendre attractif

En vue d'assurer et de renforcer la promotion de l'institution, du territoire et de l'agglomération, ainsi que de rendre compte de ses actions auprès des habitants, des usagers, des entreprises et de l'ensemble de ses partenaires, Lannion-Trégor Communauté met en œuvre, grâce à un panel d'outils et de médias, une stratégie de communication.

Une élaboration ajustée

Les orientations s'inscrivent globalement dans la continuité des budgets précédents, tout en enregistrant une nouvelle baisse du fait du contexte budgétaire, mais également en raison de

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

l'avancée ou de la finalisation de certaines actions (ex. : PLUiH, refonte du site Internet), ou de leur non-réalisation en 2026 (ex. : Festival de l'Estran).

Le budget s'ajuste régulièrement selon plusieurs paramètres : l'évolution des usages des médias (poursuite du déploiement d'une stratégie digitale), la mutualisation de certaines actions (ex. : plans médias des piscines ou des équipements de loisirs), les frais réels constatés au regard des moyens humains disponibles, la finalisation de certaines opérations… Ces ajustements continus permettent également d'équilibrer les dépenses liées aux nouvelles actions ou attentes.

Dépenses de fonctionnement

635 800 € TTC de dépenses de fonctionnement sont ainsi prévues sur l'ensemble des fonctions et budgets annexes (abattoir, transports, eau et assainissement, conservatoire), contre 719 300 € pour le BP 2025, soit 0,25 % du budget de LTC.

Ce budget englobe, sur la partie générale (**199 200 € TTC contre** 240 700 € en 2025), la parution du magazine *T* et sa refonte, l'élaboration des supports récurrents (rapport d'activité et autres supports institutionnels — vœux, etc.) et la poursuite de leurs adaptations en lien avec la nouvelle identité visuelle. Il comprend également les actions relevant de la communication interne (dont la refonte du journal interne à venir).

360 200 € TTC (contre 402 700 € en 2025) sont consacrés au fonctionnement des services (supports de promotion des équipements sportifs et culturels, des événements, environnement, habitat, Espace France Services, etc.), à la promotion du territoire (attractivité, économie, etc.), ainsi qu'à la communication liée à l'accueil des nouveaux élus, en lien avec la nouvelle mandature.

Pour les budgets annexes (abattoir, transports, eau et assainissement, conservatoire), ces dépenses sont évaluées à **76 400 € TTC** (contre 74 900 € TTC en 2025).

Dépenses d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a été inscrite pour 2026, la refonte du site Internet étant finalisée.

Principales actions et orientations 2026

- L'accueil et l'information des élus en lien avec la nouvelle mandature
- La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle pour LTC et son CIAS (notamment sur le volet signalétique)
- La refonte des magazines *T* et *Traoù Nevez* ainsi que de leurs lignes éditoriales
- La poursuite de la structuration de la communication digitale
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de communication interne à destination des agents
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), notamment sur la partie biodéchets et déchets verts, et la refonte de la signalétique dans les déchèteries
- La poursuite des actions en matière de mobilités, d'habitat, d'énergies et d'environnement (sensibilisation à la ressource en eau, plan biodiversité, etc.)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

- La valorisation des équipements et infrastructures portés par la Communauté en matière d'attractivité économique et d'aménagement (telle que la poursuite du travail de notoriété de la Maison des Entreprises et du SKOPE), ainsi que l'accompagnement en matière de développement économique (nouvelles aides, accompagnement immobilier, etc.)

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Nombre de membres présents : 68
Procuration(s) : 7
Nombre de suffrages exprimés : 75
VOTE : Pour = 74 Contre = 0 Abstention = 1
Date de la convocation : 14 JAN. 2026

Présenté par le Président,
A Lannion, le 27 janvier 2026.

Le Président,

Délibéré par le Conseil de Communauté,
A Lannion, le 27 janvier 2026.

Les membres du Conseil de Communauté,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BENECH	Laurence	BERHET		DROUMAGUET Pierre-Yves	
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BONNIEC	Carole	LANMERIN		LE HENAFF Jean-Noël	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		GLORION Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
GUILLOU	Marie-Annick	LANNION			
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		ROUGNANT Marie Jo	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
JORAND	Jean-Claude	PLEUMEUR-BODOU			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Tréfina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE GUEZIEC	Patricia	TREDUDER		MORVAN Gildas	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie-Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		DEMEERSSEMAN Franky	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		TARLET Juliette	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MAREC	Danielle	LANNION			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
MEHEUST	Christian	LANNION			
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
NOËL	Louis	LANNION			
OFFRET	Maurice	CAVAN		**DENIS Catherine**	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		**LE COQ-BERESCHEL Annyvonne**	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		**LAMBERT Peggy**	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		**CLIQUET Grégoire**	
PIRIOU	Karine	KERBORS		**BEAUVAIS Coralie**	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		**ROPARTZ Christophe**	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
PRAT	Jean-Louis	TREZENY		**RICHARD Alain**	
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUEGUINER	Yannick	TRELEVERN		CARMILLAT Brigitte	
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		NUSSBAUM Pierre	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC		BODSON Jean	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0019-DE

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
THERIN	Patrick	PENVENAN			
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 27 janvier 2026.

Le Président,
Gervais EGAULT